



Observatoire national de
la protection de l'enfance

La prise en compte du genre en protection de l'enfance

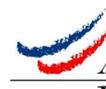
Octobre 2017

*Dossier thématique coordonné par
Flora Bolter, chargée d'études*

 La
documentation
Française 


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GIP Enfance en Danger


Assemblée des
DEPARTEMENTS
DE FRANCE

**La prise en compte du genre
en protection de l'enfance**

ONPE, octobre 2017

L'ONPE remercie chaleureusement les auteur.e.s des textes présentés dans ce dossier thématique.

Sous la direction de Gilles Séraphin, sociologue HDR et directeur de l'ONPE, Flora Bolter, politiste, chargée d'études, a coordonné la réalisation de ce dossier thématique et rédigé les introductions.

L'intégralité de ce dossier a de surcroît bénéficié de la relecture attentive de l'ensemble des membres de l'ONPE, et en particulier d'Émilie Cole, Alexandre Freiszmuth-Lagnier, Louise Genest, Gaëlle Guibert, Elsa Keravel, Anne Oui, Adeline Renuy et Anne-Clémence Schom.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Du genre en protection de l'enfance **9**

PREMIÈRE THÉMATIQUE

Sexe et genre : les enjeux d'une notion **11**

ISABELLE CLAIR

La prise en compte du genre dans l'analyse sociologique **17**

DEUXIÈME THÉMATIQUE

Genre, enfance et situations de danger **29**

AMÉLIE CHARRUAULT

L'enquête Virage **33**

ÉDOUARD DURAND

La protection des enfants victimes de violences dans le couple **35**

TROISIÈME THÉMATIQUE

Les pratiques professionnelles en protection de l'enfance
au prisme du genre **41**

NADINE LANCTÔT

Travailler auprès des filles, travailler auprès des garçons **47**

STÉPHANIE BOUJUT & ISABELLE FRECHON

S'occuper des enfants, est-ce une question de genre ? **57**

MÉLANIE JACQUOT, ANNE THEVENOT & JUTTA DE CHASSEY

De l'assistante maternelle à l'assistant familial **69**

DU GENRE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

La loi ne fait pas de différence liée au sexe lorsqu'il s'agit de la protection de l'enfant : filles et garçons ont droit à la même protection sans distinction. Cette dimension a été par ailleurs rarement étudiée ou prise en compte de manière systématique en France jusque récemment.

Cela ne signifie pas pour autant que filles et garçons rencontrent les mêmes problématiques, les mêmes injonctions¹ ou les mêmes accompagnements : l'interrogation de ces dimensions de l'expérience des enfants par la recherche est un champ récent, mais riche d'observations et d'enseignements pour la pratique.

Au-delà des enjeux de socialisation par sexe tels qu'ils se rapportent aux enfants eux-mêmes, la question de l'effet éventuel des représentations de sexe portant sur les parents et les professionnel.le.s qui interviennent auprès de l'enfant, ou dont ces dernier.ère.s font l'objet, fait également pleinement sens dans l'analyse des processus éducatifs et des impacts des politiques publiques sur les usager.ère.s.

La question du « genre » s'impose ainsi de plus en plus dans l'analyse des processus sociaux, et le champ de l'enfance n'y fait pas exception. Elle pose cependant un certain nombre de difficultés, à commencer par celle de la désignation elle-même : le « genre », terme devenu omniprésent dans les rapports publics à la suite de son utilisation dans la déclaration de Pékin (Beijing) en 1995, tend à remplacer comme grille de lecture les analyses axées sur les expressions « rapports sociaux de sexe »² ou « sexe social »³.

Perçu comme moins politique, plus euphémisé, mais aussi (ou par métonymie) plus anglo-saxon, le terme de « genre » tend également, par rapprochement avec les « études de genre » (*gender studies*) et leurs thèmes de prédilection, à être utilisé comme un label, un terme attrape-tout pour renvoyer au sexe, aux rôles sociaux de sexe, mais aussi aux transidentités (par le biais de l'identité de genre), voire à l'orientation sexuelle – sans parfois que ces différents niveaux et domaines soient clairement présentés, articulés ou pensés.

1 « Injonction » n'est pas ici à comprendre au sens juridique, mais dans celui d'injonction normative de genre. Un exemple de travail sur cette notion peut notamment être trouvé dans : Horia KEBABZA (dir.), Daniel WELZER-LANG (dir.). *Jeunes filles et garçons des quartiers : une approche des injonctions de genre*. Toulouse : université de Toulouse-Le Mirail, 2003.

2 Danièle KERGOAT. Plaidoyer pour une sociologie des rapports sociaux. In Collectif. *Le sexe du travail*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1984.

3 Claude ZAIDMAN. Introduction. In Dominique FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL (dir.), Christine PLANTÉ (dir.), Michelle RIOT-SARCEY (dir.), Claude ZAIDMAN (dir.). *Le genre comme catégorie d'analyse : sociologie, histoire, littérature*. Paris : L'Harmattan, 2003.

L'importance de la réalité que la notion de genre tente d'appréhender reste cependant considérable, et l'outil que représente « le genre » pour ce faire s'est révélé fructueux, comme en atteste son succès dans l'analyse des politiques publiques et des pratiques professionnelles.

Pour permettre aux professionnel.le.s, doctorant.e.s et chercheur.e.s confirmé.e.s travaillant dans le champ de la protection de l'enfance de pouvoir échanger, ainsi que pour proposer un tour d'horizon des enseignements et travaux en cours à l'intention des professionnels, l'ONPE a proposé en 2015, lors de son séminaire de recherche, cinq séances étalées tout au long de l'année, chacune de ces séances proposant une déclinaison particulière de la thématique générale « La prise en compte du genre en protection de l'enfance ».

Le présent dossier thématique rassemble les principales contributions issues de ce séminaire et s'articule autour de trois parties :

- La première est consacrée aux complexes enjeux définitionnels qui entourent la notion de genre, notamment par opposition à celle de sexe : derrière les lectures éristiques d'un emprunt réel ou supposé à l'anglais, ce terme et son emploi dans les sciences sociales ont une histoire longue et des distinctions sémantiques complexes avec des termes et notions adjacents. La sociologue Isabelle Clair, dans son article « La prise en compte du genre dans l'analyse sociologique », fait le point de cette histoire et des débats qui l'accompagnent.
- La deuxième décline cette notion aux situations d'enfance en danger, en s'interrogeant sur les différentes manières dont le genre affecte les problématiques vécues par les enfants et leurs parents. Les articles ici présentés, celui d'Amélie Charruault (« L'enquête Virage : une nouvelle enquête en population générale pour étudier les violences de genre ») comme celui d'Édouard Durand (« La protection des enfants victimes de violences dans le couple ») se focalisent plus particulièrement sur la question des violences conjugales, notamment dans ce qu'elles impliquent pour les enfants, mais d'autres problématiques peuvent être envisagées sur la question du genre du danger dans l'enfance comme le rappelle le texte d'introduction de cette partie, qui renvoie à diverses références.
- Enfin, la dernière concerne plus spécifiquement les pratiques professionnelles en protection de l'enfance au prisme du genre, c'est-à-dire la manière dont l'accompagnement des familles et des enfants peut lui-même varier selon le genre : celui des enfants dans l'article de Nadine Lanctôt (« Travailler auprès des filles, travailler auprès des garçons : représentations des praticien.ne.s ») ; celui des professionnel.le.s et des représentations relatives au travail social dans les articles de Stéphanie Boujut et Isabelle Frechon (« S'occuper des enfants, est-ce une question de genre ? »), et celui de Mélanie Jacquot, Anne Thevenot et Jutta de Chassey (« De l'assistante maternelle à l'assistant familial : des positionnements professionnels différenciés ? »).

SEXE ET GENRE : LES ENJEUX D'UNE NOTION

L'émergence d'une notion dans le contexte national et international

L'usage du terme de « genre » dans les sciences humaines et sociales pour renvoyer à « *la classification sociale en masculin et en féminin, à l'acquis et au culturel* »¹ a été introduit essentiellement dans les années 1970, à la suite des travaux notamment d'Ann Oakley². Il s'agissait de se doter des outils conceptuels permettant d'appréhender les différences et divergences d'expérience en fonction du sexe, et de souligner les mécanismes sociaux à l'œuvre dans ces différences et inégalités. En d'autres termes, il s'agissait de pouvoir penser le sexe comme catégorie sociale, et pour cela de distinguer « l'invariant » biologique et l'ensemble des rôles et statuts attribués aux hommes et aux femmes, variables dans le temps et l'espace³.

Comme le montre l'article d'Isabelle Clair, le genre et son étude sont traversés par la volonté de préciser le caractère explicatif ou descriptif des inégalités dans tous les secteurs d'activité humaine par rapport à d'autres dimensions de l'être-social. Le recours au genre comme catégorie d'analyse est donc transversal à d'autres grilles de lectures et permet de faire ressortir les catégories sociales de sexe comme un champ d'études à part entière (les « études de genre » ou *gender studies*).

Si ce que désigne le genre, d'un point de vue conceptuel, est globalement univoque, les mécanismes décrits, la place de l'acquis et de l'inné, la stratégie de changement social ou de (re)valorisation envisagée divergent fortement selon les auteur.e.s et leurs écoles : il peut ainsi être question de revaloriser des comportements, valeurs, et styles de pensée identifiés comme féminins (avec par exemple Carol Gilligan⁴ dès la fin des années 1970) ou au contraire de chercher à défaire radicalement les représentations et injonctions binaires liées au sexe (avec notamment Judith Butler⁵ dans les années 1990).

1 Formulation empruntée à : Erika FLAHAUT, Emmanuel JAURAND. Genre, rapports sociaux de sexe, sexualités : une introduction. *ESO, travaux et documents*. Juin 2012, n° 33, p. 64.

2 Ann OAKLEY. *Sex, Gender and Society*. New York : Harper Colophon Books, 1972.

3 Mais les travaux de Françoise Héritier (notamment *L'exercice de la parenté*), soulignent que ce qui relève du masculin est invariablement considéré comme supérieur à ce qui relève du féminin. Françoise HÉRITIER. *L'exercice de la parenté*. Paris : EHESS, Gallimard, le Seuil, 1981.

4 Carol GILLIGAN. *In a Different Voice : Psychological Theory and Women's Development*. Cambridge : Harvard University Press, 1982. Traduction française : *Une voix différente*. Paris : Flammarion (Champs essais), 2008. Trad. Annick Kwiatek.

5 Judith BUTLER. *Gender trouble : feminism and the subversion of identity*. New York : Routledge, 1990. Traduction française : *Trouble dans le genre : pour un féminisme de la subversion*. Paris : La Découverte, 2005. Trad. Cynthia Kraus.

Le genre comme objet d'étude se prête donc à une grande diversité d'approches, et même si certain.e.s lui préfèrent d'autres termes ou expressions, comme le précise l'article d'Isabelle Clair, l'outil conceptuel qu'il représente s'est imposé dans la littérature.

Montrer ce genre que l'on ne saurait voir⁶

C'est en 1995, avec la déclaration et le programme de Pékin (Beijing), que la notion de genre a été placée comme un enjeu central de la mise en place des politiques publiques, au-delà de leur simple analyse, avec la promotion d'une approche intégrée ou transversale de l'égalité des genres (*gender mainstreaming*), qui « *consiste à reconnaître qu'en raison de facteurs historiquement et socialement construits, les femmes et les hommes ont des besoins et des priorités différents, qu'ils et elles font face à des contraintes différentes et qu'en raison de facteurs sociaux, économiques et culturels, leurs aspirations et contributions au développement ne s'expriment pas automatiquement de la même façon. Cette prise en compte transversale des relations entre femmes et hommes doit s'articuler avec le renforcement des appuis spécifiques en direction des femmes.* »⁷

Le genre s'est depuis lors progressivement imposé comme outil conceptuel permettant le développement et l'analyse de politiques publiques, comme en témoigne, en France, la systématisation des études d'impact en la matière par la circulaire du 23 août 2012 relative à la prise en compte dans la préparation des textes législatifs et réglementaires de leur impact en termes d'égalité entre les femmes et les hommes.

Si ces études d'impact différencié sur les hommes et les femmes peuvent dans certains cas être aisées à modéliser et à mettre en place, la simple mesure statistique des différences ne rend cependant pas compte de la totalité – ou même parfois de l'essentiel – des enjeux liés au genre : les mécanismes liés aux représentations, à la socialisation ou aux horizons d'attente des protagonistes sont autant d'éléments dont l'identification et la mesure sont excessivement complexes.

Un exemple souvent donné dans ce cadre est l'analyse des différences salariales entre femmes et hommes. S'il est aisé – et même convenu – de contester le chiffre des écarts de salaires entre hommes et femmes (de 18,6 % sur la France entière s'agissant des salarié.e.s, en équivalent-temps plein [ETP], du secteur privé et des entreprises publiques selon *Les chiffres-clés de l'égalité entre les femmes et les hommes*, édition 2017⁸) en invoquant la non-prise en compte des

6 Ce titre retourne celui d'un article de Brigitte BOUQUET : Cachez-moi ce genre que je ne saurais voir... *Empan*. 2007/1, n° 65, p. 18-26.

7 Cette définition de l'approche intégrée de l'égalité des genres est issue d'une note ministérielle de 2006 : DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT. *Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes : initiatives et engagements français en matière de genre et développement* [en ligne]. Paris : ministère des Affaires étrangères, 2006 [consulté en août 2017]. Accessible sur http://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/328_Int_homme_femme.pdf.

8 Accessible en ligne : <http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/publications/droits-des-femmes/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes>.

parcours et diplômes, ou des primes, réussir à trouver une mesure qui permette de chiffrer précisément des écarts de salaires qui ne soient explicables par aucune autre variable que le genre – la part incompressible de la discrimination – est une modélisation excessivement compliquée, à laquelle se sont attelés des économistes comme Séverine Lemièrre ou Rachel Silvera⁹. Et s’il est possible malgré tout de quantifier cet écart, la valeur explicative de ce dernier reste cependant très limitée, dans la mesure où prendre des mesures pour le corriger ne modifiera pas pour autant, par exemple, les choix d’études différents des femmes et des hommes, leurs perspectives différenciées dans le marché de l’emploi, les interruptions de carrière différenciées liées à la parentalité, la prégnance différente du temps partiel.

Mais si toutes les dimensions des inégalités ne sont pas également quantifiables, il reste essentiel, du point de vue des politiques publiques, de pouvoir objectiver autant que possible des critères pour mesurer les progrès et les reculs, et pointer l’existence de problèmes. En d’autres termes : en matière de genre, « *ce qui peut être compté ne compte pas toujours, mais tout ce qui compte ne peut toujours être compté* »¹⁰. La volonté de quantifier les différences et les inégalités liées au genre permet de rendre visible des phénomènes qui, sans les outils conceptuels du genre, n’étaient pas perçus dans cette dimension : à titre d’exemple, Coline Cardin lors de sa présentation dans le cadre du séminaire de l’ONPE, évoquait l’ouvrage *Enfance inadaptée, l’héritage de Vichy*, de Michel Chauvière. Son auteur n’avait pas perçu lors de sa sortie en 1982 l’interprétation possible en termes de genre de la description qu’il faisait de la figure de l’éducateur (et de « *l’encadrement viril* »¹¹), par exemple, alors qu’une telle lecture s’impose plus clairement aujourd’hui¹².

Des inégalités mesurables et systémiques, mais une étiologie impossible des différences

La question de la mesure et de l’observation des différences autres que biologiques entre les femmes et les hommes revêt donc une importance cruciale, aussi bien pour l’analyse de la société que pour l’action politique qui vise à corriger ou pallier les inégalités constatées. Des travaux comme *Les chiffres-clés de l’égalité entre les femmes et les hommes*, publié tous les ans par le secrétariat d’État à l’Égalité entre les hommes et les femmes, ou le rapport sur l’égalité entre les femmes et les hommes¹³ publié par la Commission européenne sont ainsi particulièrement précieux et attendus, et permettent de mettre l’égalité sur le devant de la scène.

9 Voir par exemple : Séverine LEMIERRE, Rachel SILVERA. Les différentes facettes des inégalités de salaires entre hommes et femmes. In Annie CORNET (dir.), Jacqueline LAUFER (dir.), Sophia BELGHITI-MAHUT (dir.). *GRH et genre : les défis de l’égalité hommes-femmes*. Paris : Vuibert (AGRH), 2008.

10 Pour reprendre, en les traduisant, les mots de William Bruce Cameron : « *Not everything that can be counted counts, and not everything that counts can be counted.* » William Bruce CAMERON. *Informal Sociology : A Casual Introduction to Sociological Thinking*. New York : Random House, 1963.

11 Michel CHAUVIÈRE. *Enfance inadaptée, l’héritage de Vichy*. Paris : Éditions ouvrières, 1980 (2^e éd. 1987). Cet auteur utilise également l’expression dans des articles plus récents, par exemple : Michel CHAUVIÈRE. Question pour un non-événement : quelles alternatives à l’Éducation surveillée en 1945 ? *Le Temps de l’histoire*. 1998, n° 1, p. 41-54. Accessible sur <https://rhei.revues.org/8>.

12 L’ouvrage a depuis été réédité en 2009 aux éditions L’Harmattan.

13 Accessible en ligne (en anglais) sur ec.europa.eu/newsroom/document.cfm?doc_id=43416.

Cependant, plusieurs problèmes connexes se croisent dans les démarches d'analyse des pratiques en fonction du genre, autour de questions heuristiques de fond :

- quelles différences constatées peuvent être considérées comme des inégalités, et en fonction de quelle normes ?
- comment faire la part entre ce qui relève du choix et des appétences personnelles et ce qui relève de la pression sociale ?
- quelles différences relèvent de l'inné et/ou sont invariables, et quelles différences relèvent de l'acquis et/ou sont variables ?

La première question relève de choix de valeurs et donc d'un discours qui, pour être rationnel, n'est cependant pas réfutable, donc pas de l'ordre de la science : il s'agit d'un choix de société, argumenté mais jamais absolu. Les deux autres questions sont des écueils bien connus de tout discours sur le comportement humain et social.

Le risque de tout discours sur le genre est de se perdre dans une étiologie des différences qui, même lorsqu'elle est intéressante, perd de vue le sens du travail sur le genre du point de vue des sciences sociales : il ne s'agit pas de dérouler une explication clinique déterministe de chaque parcours de vie mais plutôt de se focaliser sur les divergences notables qui se retrouvent en grand nombre et font – ou pas – système. En d'autres termes, l'analyse par le genre fait sens et est objectivable en grand nombre, mais elle est sous-déterminée¹⁴, c'est-à-dire qu'elle ne peut être considérée comme une théorie explicative suffisante, lorsqu'on se concentre sur un ou plusieurs cas particuliers. Il reste donc toujours utile de garder une certaine circonspection dans les usages pratiques de la notion de genre.

Paradigme de l'indifférenciation ou valorisation des différences ?

Un des points de clivage les plus marquants, enfin, dans les approches par le genre est la question du traitement des différences ou de « la » différence. L'entrée par le genre désigne deux grandes populations, les hommes et les femmes. Une question qui ne peut jamais être complètement évacuée est celle de la pertinence de cette division et de la valeur à lui accorder.

S'agissant de la pertinence de la division binaire, le genre peut en effet être posé comme une binarité ou bien comme un continuum d'identités, si l'on prend en compte les situations biologiques intermédiaires telles que l'intersexuation (un enfant sur deux mille serait visiblement intersexe selon l'OMS¹⁵) ou l'existence dans de nombreuses cultures de genres sociaux « autres » que féminin et

14 La sous-détermination renvoie à l'idée qu'« aucune expérience particulière n'est, en tant que telle, liée à un énoncé particulier à l'intérieur du champ, si ce n'est indirectement, à travers des considérations d'équilibre concernant le champ pris comme un tout » selon la description de Willard Quine dans « Deux dogmes de l'empirisme » (Willard Van Orman QUINE. Two Dogmas of Empiricism. *The Philosophical Review*. 1951, n° 60, p. 20- 43. Repris dans : *From a Logical Point of View*. Cambridge (Massachusetts) : Harvard University Press, 1953. Traduction française : *Du point de vue logique : neuf essais logico-philosophiques*. Paris, Vrin 2003. Traduit sous la direction de Sandra Laugier.

15 Voir <http://www.who.int/genomics/gender/en/index1.html>.

masculin (notamment les berdaches¹⁶ d'Amérique du Nord). D'autres approches que la division binaire femmes/hommes peuvent donc être pertinentes à étudier, même si les sociétés occidentales ne reconnaissent le plus souvent comme identités de genre « valides » que le féminin et le masculin. Dans le même temps, l'injonction au genre dans la plupart des sociétés se fait en fonction de cette binarité, qui définit une série parfois rigides de rôles et de possibilités, et qui devient donc en un sens performative. Selon que l'on se situe dans le paradigme de l'aliénation ou dans celui de l'oppression¹⁷, dans celui de la liberté des individus ou dans celui de l'égalité des catégories sociales, l'outil « genre » et les conséquences qu'un.e auteur.e peut en tirer pourront faire reculer la binarité ou la renforcer.

Du point de vue de l'analyse des politiques publiques, cette question abstraite a pris un sens particulièrement direct en France dans les débats sur la question de la parité, autour de la valeur à accorder à cette binarité. Cette division est résumée par Éric Fassin et Michel Féher comme l'opposition entre la conception de l'universel issue de la lecture de Rousseau, qui pose une *summa divisio* entre femmes et hommes, différent.e.s et complémentaires (mais dont il est néanmoins possible de poser l'égalité), et celle de Condorcet, qui pose la différence femmes/hommes comme aucunement plus notable que les autres types de différences et insiste donc sur une indifférenciation égalitaire et radicale. Dans le premier cas, l'absence de femmes aux responsabilités politiques peut poser un problème de fond d'égalité, car un homme ne peut efficacement représenter une femme (dès lors que l'on admet que les femmes ont elles aussi droit à la représentation politique). Dans le second, elle n'est pas problématique puisque, toutes choses étant égales par ailleurs, que l'Assemblée compte ou pas des femmes n'est pas un enjeu particulier. Mais dans le même temps, si le système électoral français devait suivre une lecture de l'universel dans les termes posés par Rousseau, il serait nécessaire d'avoir d'avoir pour chaque circonscription un représentant et une représentante, ce qui serait difficile à mettre en œuvre et impliquerait une légitimité à géométrie variable des différent.e.s représentant.e.s élu.e.s. Les lois relatives à la parité ont dû tailler une cote pragmatique entre ces deux paradigmes : l'universel de Condorcet posé en règle et en idéal, avec une mesure de celui de Rousseau intégrée à titre idéalement provisoire¹⁸.

16 De nombreuses tribus nord-américaines autochtones comptaient non pas deux « sexes » mais plus. Le terme berdache renvoie à l'ensemble de ces identités de genre « surnuméraires » par rapport à la division femmes/hommes. Voir par exemple : Pierrette DÉSY. L'homme-femme : les berdaches en Amérique du Nord. *Libre – politique, anthropologie, philosophie*. 1978, n° 78-3, p. 57-102. Paris : Payot. Accessible en ligne dans *Les classiques des sciences sociales* : http://classiques.uqac.ca/contemporains/desy_pierrette/homme_femme_berdache/homme_femme_berdache.pdf.

17 Pour reprendre une dichotomie classique dans l'analyse des différents courants de pensée féministes, avec la dénonciation faite par le « *French feminism* » de l'aliénation, sur la voie tracée par Christine Delphy en élaboration de la notion marxienne, ou dans l'analyse plus spécifique au premier féminisme de mécanismes formels de maintien d'une oppression. Voir notamment : Deborah CAMERON. *Feminism and linguistic theory*. Londres : Palgrave MacMillan, 1992. Chap. 6, Silence, alienation and oppression : feminist models of language (I), p. 128-157.

18 Éric FASSIN, Michel FÉHER. Parité et pacs : anatomie politique d'un rapport. In Daniel BORRILLO (dir.), Éric FASSIN (dir.). *Au-delà du Pacs : l'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*. Paris : PUF, 2001 (2^e éd.).

Le discours sur le genre dans les politiques publiques doit constamment louvoyer entre les écueils de la recherche d'une indifférenciation (par exemple, en cherchant à favoriser l'entrée des femmes sur le marché du travail, pour répondre à la « *bombe à retardement démographique* » que craignait la Commission européenne en 2006 ¹⁹) et de la revalorisation des champs discrédités dans le cadre des oppositions binaires femmes/hommes, au risque du renforcement de la différenciation (ainsi de la valeur sociale affectée au travail classiquement compris comme celui des femmes).

L'article d'Isabelle Clair, qui reprend ici sa présentation lors du séminaire de l'Oned/ONPE de 2015, présente une genèse de la notion de genre et plus particulièrement de son usage dans le contexte français.

¹⁹ Voir, par exemple, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-06-1359_fr.htm.

LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS L'ANALYSE SOCIOLOGIQUE

Isabelle Clair¹

Le *genre* est en France malmené par le grand public depuis l'affaire dite de « la théorie du genre » qui a éclaté en 2011, en raison d'allusions à la construction sociale du « genre » et des « identités sexuelles » apparues dans des manuels de SVT² à destination des classes de première³. Le *genre* est également malmené dans la recherche scientifique, et ce depuis des décennies : loin d'être une importation récente, comme voudraient le faire croire nombre de ses détracteurs, c'est en effet un concept ancien. Utilisé de façon minoritaire dès les années 1970 aux côtés d'autres concepts plus franco-français (les *rapports sociaux de sexe*, le *patriarcat*, la *domination masculine*), discuté depuis la fin des années 1980 au sein des sciences humaines et sociales⁴, il s'est imposé au début des années 2000 comme un label incluant de nombreuses approches théoriques de la construction sociale des sexes et des sexualités accumulées depuis une quarantaine d'années, ici et ailleurs.

La réprobation conservatrice du grand public et celle des scientifiques (notamment des sociologues) ont en commun de se focaliser sur l'accent anglo-saxon (donc perçu comme vulgaire et impérialiste) du *gender*, dont est issu le *genre*, sur ses origines féministes, et sur sa connotation sexuelle (de fraîche date)⁵.

Si le premier point de cristallisation est assez superficiel et rhétorique, les deux autres en revanche méritent que l'on s'y attarde. Ils sont en effet révélateurs à la fois d'une *méconnaissance* largement partagée du concept de *genre* et d'une *résistance* à son contenu. Une résistance qui tient au fait qu'il s'agit d'un concept critique : le *genre* décrit et dénonce la hiérarchisation des groupes de sexe (hommes et femmes) et des sexualités à l'œuvre dans l'ensemble du monde social, jusque dans les couloirs des universités, et jusque sous la plume de chercheur.e.s qui tendent à prendre le point de vue des hommes comme un point de vue neutre.

Les représentant.e.s de la sociologie « *normâle* »⁶ se sentent remis en cause par *la prise en compte du genre* dans leur discipline pour deux principales raisons. Parce que celle-ci implique d'admettre que *nous* participons tou.te.s à reproduire, dans nos activités quotidiennes ainsi

1 Sociologue chargée de recherche au CNRS, Institut de recherche sur les enjeux sociaux (Iris – UMR 8156-U997, CNRS, EHESS, Paris 13, Inserm – <http://iris.ehess.fr/index.php?3105>).

2 Sciences de la vie et de la Terre : discipline de l'enseignement secondaire rassemblant la biologie et la géologie.

3 Pour une mise en perspective de cette critique, au sein d'autres critiques adressées au concept de *genre*, lire l'entretien très éclairant donné par Laure Bereni au site internet de *La Vie des idées* : TRACHMAN M. Genre : état des lieux. Entretien avec Laure Bereni [en ligne]. *La Vie des idées*. 5 octobre 2011 [consulté le 1^{er} juin 2016]. En accès libre sur <http://www.laviedesidees.fr/Genre-etat-des-lieux.html>. Un article d'Odile Fillod retrace quant à lui la genèse du procès fait à « la théorie du genre » en plaçant au centre de son analyse le rôle fondamental joué par l'Église catholique : FILLOD O. L'invention de la « théorie du genre » : le mariage blanc du Vatican et de la science. *Contemporary French Civilization*. 2014, vol. 39, n° 3, p. 321-333.

4 Pour une analyse de ce domaine de recherche alors émergent, aujourd'hui inclus au sein des « études de genre », voir l'article fondateur de Rose-Marie Lagrave : LAGRAVE R.-M. Recherches féministes ou recherches sur les femmes ? *Actes de la recherche en sciences sociales*. 1990, vol. 83, p. 27-39.

5 Il est à noter qu'une partie des chercheur.e.s qui se réclament de cette perspective de recherche privilégient les concepts français plus anciens (notamment celui de *rapports sociaux de sexe*) et peuvent être eux.elles-mêmes critiques à l'égard de l'usage du terme *genre*. Dans leur cas, ce n'est pas la perspective qui est contestée, mais un mot, et certaines de ses acceptions plus directement et récemment importées des États-Unis, dont il sera question dans la deuxième partie de ce texte.

6 Référence au titre (« Questions de genre aux sciences sociales normâles ») de l'introduction générale d'un ouvrage collectif : CHABAUD-RYCHTER D. (dir.), DESCOUTURES V. (dir.), DEVREUX A.-M. (dir.), VARIKAS E. (dir.). *Sous les sciences sociales le genre : relectures critiques de Max Weber à Bruno Latour*. Paris : La Découverte, 2010, p. 9-24.

que dans nos modèles théoriques, des rapports de domination que certain.e.s d'entre nous préféreraient ne pas voir ; et parce que la reconnaissance de l'existence d'un ordre social fondé sur le sexe et la sexualité conteste la toute-puissance explicative de la classe sociale longtemps en situation de monopole dans l'analyse sociologique *made in France*⁷. Prendre en compte le genre, dans quelque univers que ce soit, et à quelque sujet que ce soit, signifie en effet au moins deux choses : se regarder vivre, agir, penser de manière critique, en admettant que tout est « genré », et que l'on est susceptible d'occuper soi-même une position de pouvoir quand bien même on n'appartient pas à la grande bourgeoisie ; c'est aussi reconnaître que les individus à propos de qui on émet des analyses et des jugements occupent des positions sociales que leur appartenance de classe ne suffit pas à caractériser : leur assignation à l'un des deux groupes de sexe, leur proximité ou leur distance aux normes dominantes de féminité et de masculinité, enfin leur sexualité participent à les situer dans l'espace social – au même titre que leurs origines sociales, leur trajectoire scolaire, leur catégorie socio-professionnelle, leur statut d'emploi, leurs pratiques culturelles ou encore le montant de leurs revenus.

On proposera dans les pages à suivre un bref retour sur les fondements théoriques du genre. Pour ce faire, on se centrera sur les travaux réalisés dans une perspective de genre en sociologie⁸ ; on les situera dans un espace polarisé par deux objets principaux : d'une part, le travail ; d'autre part, la sexualité.

Le travail, premier objet de la sociologie du genre

Le travail est le premier objet dans l'histoire des études de genre, particulièrement en sociologie. Il est aussi conçu comme un objet central : les premières catégories d'analyse conçues pour penser la construction sociale des groupes de sexe se sont forgées autour du travail, très tôt apparu comme *le site privilégié* où s'opère et se reproduit la domination du groupe des hommes sur le groupe des femmes.

Prendre en compte les femmes

Cela tient d'abord au fait que l'ensemble de la discipline sociologique était dans les années 1960-1970, au moment des premières conceptualisations de ce qui est aujourd'hui le *genre*, structurée autour de la sociologie du travail, celui-ci étant conçu comme le « *grand ordonnateur des sociétés* »⁹. Dans la continuité des travaux de Karl Marx d'une part, d'Émile Durkheim d'autre part, le travail n'est alors pas considéré comme une activité humaine parmi d'autres : la « *division du travail* » organise la répartition des richesses et des statuts sociaux ; elle constitue l'enjeu de la lutte entre les classes sociales (entre propriétaires des moyens de production et prolétaires, pour ce qui est de la perspective marxiste) et elle structure le lien social (la spécialisation des activités renforce l'interdépendance entre les individus, pour ce qui est de la perspective durkheimienne). Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, le travail est donc au centre des analyses sociologiques. Et ce sont des hommes, les ouvriers de la grande industrie, qui font l'objet de la majorité des enquêtes et des préoccupations.

Une des premières critiques, à l'origine du concept de *genre*, consiste à contester cette focalisation sur les hommes : non seulement parce qu'elle occulte l'autre moitié de la société,

7 On reprend une expression utilisée notamment par Cynthia Kraus dans un article explicitant les critiques à l'encontre du terme genre produites à l'intérieur même des études féministes françaises : KRAUS C. *Anglo-American Feminism made in France* : crise et critique de la représentation. *Cahiers du Genre*. 2005, n° 38, p. 163-189.

8 Discipline dominante au sein de l'ensemble pluridisciplinaire des « études de genre » en France, elle est au cœur de ce texte parce qu'elle est aussi la discipline choisie de façon majoritaire dans l'ensemble du dossier sur « la prise en compte du genre en protection de l'enfance ».

9 FRIEDMANN G. (dir.), NAVILLE P. (dir.). *Traité de sociologie du travail*. Paris : Armand Colin, 1961.

qui pourtant existe et devrait être étudiée (le groupe social des femmes) ; mais aussi parce que les hommes ne sont pas analysés en tant qu'hommes mais comme s'ils représentaient à eux seuls l'humanité : la focalisation dont leur groupe de sexe fait l'objet est donc impensée. À tel point que les quelques sociologues qui étudient des secteurs professionnels majoritairement occupés par des femmes, le plus souvent, ne les voient pas : elles deviennent des « *ouvriers* » sous la plume de Georges Friedman et les secrétaires enquêtées par Michel Crozier sont des « *employés de bureau* »¹⁰. Le *masculin-neutre* est alors la règle : des hommes enquêtent sur des hommes sans que ni le sexe de l'enquêteur/sociologue, ni celui de ses enquêtés ne fassent l'objet d'un examen sociologique.

Madeleine Guilbert est la première à rompre avec cet impensé, et sa démarche mettra longtemps à faire des émules : son article fondateur, « Le travail des femmes », paru en 1946 dans la *Revue française du travail*, incarne une autre façon de faire et de voir les choses, et ouvre la voie à d'autres publications qui poursuivront sa mise en visibilité du sexe des travailleurs : elle publiera deux ouvrages importants sur le sujet, en 1966 – *Les Fonctions des femmes dans l'industrie* et *Les Femmes et l'organisation syndicale avant 1914*¹¹. De son regard, qu'elle est la seule en France à porter sur des femmes travaillant à l'usine, naît un des *leitmotivs* qui nourriront les recherches féministes des années 1970-1980 et, jusqu'à nos jours, les recherches sur le genre : la dévalorisation du travail des femmes, employées pour des qualités perçues comme naturelles, les confine à l'usine dans les tâches les plus répétitives et les plus mal rémunérées. Ses travaux font écho à ceux d'une autre préceuse, Andrée Michel, qui mène de front deux problématiques alors inédites : les inégalités entre hommes et femmes au sein de la famille et les inégalités entre travailleurs français et travailleurs immigrés à l'usine.¹²

Le Deuxième sexe de Simone de Beauvoir¹³ (1949) constitue une autre source de réflexion qui opère un déplacement théorique majeur de *dénaturalisation* du sexe. « *On ne naît pas femme, on le devient* », écrit-elle. Cette phrase dite, redite, paraphrasée, caricaturée reste fondamentale pour les études de genre contemporaine parce qu'elle constitue la clé de voûte de la critique féministe dont le genre est issu : comme tout ordre social, l'ordre qui hiérarchise entre eux hommes et femmes est communément présenté comme naturel. Et dans le cas du sexe, peut-être plus encore que dans celui de la classe sociale, l'entreprise de dénaturalisation suscite beaucoup de résistance. Car dire cela, c'est reconnaître que les effets de cet apprentissage sont profondément incorporés par les individus et sont donc très puissants, mais signifie aussi qu'ils sont susceptibles d'être déconstruits, défaits puisqu'ils ne relèvent pas d'une nature éternelle.

Une théorie féministe d'inspiration marxiste

La théorie marxiste, en partie présente dans les écrits de Madeleine Guilbert et dans ceux de Simone de Beauvoir, constitue en France le socle sur lequel s'édifieront ensuite les premières décennies de ce que l'on appelle aujourd'hui la sociologie du genre. C'est en effet en analogie avec la théorie marxiste que les premières sociologues de ce courant d'étude, ses fondatrices du côté des sciences sociales, proposent de penser la hiérarchisation des groupes de sexe.

10 ERBÈS-SEGUIN S. *La Sociologie du travail*. Paris : La Découverte, 1999. | FRIEDMANN G. *Le Travail en miettes*. Paris : Gallimard, 1956. | CROZIER M. *Le Monde des employés de bureau*. Paris : le Seuil, 1965.

11 GUILBERT M. Le travail des femmes. *Revue française du travail*. 1946, n° 8, p. 663-670. | GUILBERT M. *Les Fonctions des femmes dans l'industrie*. Paris : Mouton, 1966. | GUILBERT M. *Les Femmes et l'organisation syndicale avant 1914*. Paris : CNRS, 1966.

12 MICHEL A. *Les Travailleurs algériens en France*. Paris : CNRS, 1956. | MICHEL A., TEXIER G. *La Condition de la Française d'aujourd'hui*. Paris : Denoël-Gonthier, 1964.

13 BEAUVOIR (de) S. *Le Deuxième sexe : 1. Les faits et les mythes ; 2. L'expérience vécue*. Paris : Gallimard, 1949.

Elles contestent au marxisme l'existence d'un seul rapport social qui diviserait la société en seulement deux groupes en lutte, le rapport de classe, mais elles utilisent les outils théoriques destinés à penser la classe sociale pour penser le sexe (social). En raison de cet emprunt critique, elles préfèrent souvent s'inscrire dans une théorie qualifiée de « matérialiste », en référence au matérialisme historique développé par Karl Marx, plutôt que de « marxiste », un adjectif qui pourrait laisser penser qu'elles seraient des héritières directes de ce dernier.

Que disent-elles au fond ? Que les relations entre hommes et femmes sont structurées par un *rapport social* transversal à l'ensemble de leur expérience. Que la « classe des hommes » *domine* la « classe des femmes » et *exploite* le travail dévolu à cette dernière : le travail domestique. C'est un travail réel puisque, comme le souligne l'une des fondatrices de cette perspective théorique, Christine Delphy, il est rémunéré quand il est effectué par une personne extérieure à la famille, mais c'est un travail gratuit quand il est effectué par une mère, une grand-mère, une sœur, une fille¹⁴. Comme le rapport (social) de classe qui oppose bourgeois et prolétaires, le rapport (social) de sexe oppose hommes et femmes dans une lutte autour du travail. Dénaturalisé, le sexe apparaît dès lors comme la « *marque* »¹⁵ d'un groupe social opprimé à qui l'on vole sa force de travail et même son corps. Les femmes produisent un travail gratuit, invisible, dans la sphère domestique, au service des hommes, et ce quelle que soit leur classe sociale.

Deux principales conclusions doivent être tirées de cette analyse. Une conclusion politique : un tel mécanisme fonde une condition commune à l'ensemble des femmes, et constitue pour cette raison un ressort pour leur libération collective. Une conclusion théorique : la définition sociologique du travail est remise en cause.

En effet, à partir du moment où les « tâches » effectuées dans le cadre familial – l'élevage des enfants, le ménage, la cuisine, le soin aux personnes dépendantes – sont désignées comme du travail, la dichotomie entre le monde du travail professionnel et le monde de la famille, le monde privé et le monde public, s'effondre. Une continuité entre ces mondes est dès lors établie : ce qui se passe dans l'un, pour les femmes comme pour les hommes, a des effets dans l'autre. L'analyse sociologique gagne à toujours tenir ensemble les sphères que le rapport de sexe sépare. C'est notamment à cette fin que Danièle Kergoat introduit le concept de « *division sexuelle du travail* »¹⁶ : celle-ci doit être pensée en articulation avec la « *division sociale* »¹⁷ du travail jusque-là la seule à avoir été prise en compte dans l'analyse sociologique. Si les femmes sont assignées au travail domestique, c'est parce qu'elles auraient des aptitudes « naturelles » pour l'accomplir. Ce qui justifie qu'elles s'en occupent seules, et qu'elles s'en occupent forcément. Ce qui justifie aussi que tout ce que les femmes peuvent faire par ailleurs soit de peu de valeur : d'une part de nombreuses activités rémunérées qui leur sont accessibles sont proches du travail domestique (soins, ménage, cuisine), et pour cette raison très mal considérées : les femmes n'auraient aucun mérite à réaliser des tâches par ailleurs

14 DELPHY C. Le patriarcat, une oppression spécifique. In : *L'ennemi principal* : 2. *Penser le genre*. Paris : Syllepse, 2001, p. 55-90.

15 GUILLAUMIN C. Pratique du pouvoir et idée de nature : 1. L'appropriation des femmes. *Questions féministes*. 1978, n° 2. | GUILLAUMIN C. Pratique du pouvoir et idée de nature : 2. Le discours de la nature. *Questions féministes*. 1978, n° 3. L'ensemble des numéros de la revue *Questions féministes* a été republié récemment : Collectif. *Questions féministes* (1977-1980). Paris : Syllepse, 2012.

16 KERGOAT D. *Les Ouvrières*. Paris : Le Sycomore, 1982. Voir aussi : KERGOAT D. Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe. In HIRATA H. (dir.), LABORIE F. (dir.), LE DOARÉ H. (dir.), SENOTIER D. (dir.). *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris : PUF, 2004 (2000), p. 36.

17 Remarquons que la division « sexuelle » est une division sociale. L'antériorité de l'analyse en termes de classe a créé des synonymies problématiques (social = classe sociale) qui sont tellement inscrites dans la langue qu'elles sont difficiles à contrer dans l'écriture commune comme dans l'écriture scientifique.

dévalorisées, puisqu'elles les accompliraient depuis toujours et qu'elles seraient faites pour les accomplir ; d'autre part, on considère qu'elles sont nécessairement moins compétentes dans tout ce qui les en éloigne : elles ne sont pas faites pour les autres activités professionnelles, elles n'y ont donc pas leur place, ou ne méritent pas d'y être aussi bien perçues (et donc rémunérées) que des hommes. Dans cette perspective, la principale raison pour laquelle cette asymétrie entre hommes et femmes subsiste dans le temps réside dans *l'intérêt* de la classe des hommes à conserver sa place dominante.

Développements et prolongements d'une sociologie du travail des femmes

De nombreuses enquêtes se développent à partir de la fin des années 1970 dans l'optique de *rendre visible* une partie de l'humanité jusque-là rendue invisible : de même que l'histoire des femmes ranime alors les figures cachées derrière les portraits des rois¹⁸, les enquêtes sociologiques font connaître la vie des femmes, non seulement dans la famille¹⁹, mais aussi dans l'usine ou l'entreprise quand elles sont salariées, dans les syndicats, les collectifs militants et les partis politiques²⁰, et dans tout espace qu'elles occupent ou dont elles sont exclues en raison de leur sexe. Reconnues comme des actrices sociales à part entière, les femmes sont hissées au statut d'objets de recherche presque comme les autres. S'attachant à la vie quotidienne, ces enquêtes s'attachent à ses conditions *matérielles* : il s'agit de compter l'argent, compter les heures, observer les lieux de vie concrets.

À partir de la fin des années 1980, et un peu comme l'a fait l'ensemble de la sociologie du travail par ailleurs, la problématique des rapports sociaux de sexe et de la division sexuelle du travail se déplace progressivement dans trois principales directions. D'une part, elle s'est reconfigurée au sein de la sociologie dite « des professions » en intégrant la question de la féminisation des professions supérieures au travers notamment de la notion de « plafond de verre »²¹ ; d'une façon générale, il s'agit dans cette perspective de recherche de saisir les enjeux que cette féminisation a sur les femmes, sur les hommes, sur la définition des métiers et sur l'évolution des qualifications²². L'autre direction vers laquelle le regard se porte, sous

18 PERROT M. *Les Femmes ou les silences de l'histoire*. Paris : Flammarion, 1998. THÉBAUD F. *Écrire l'histoire des femmes*. Fontenay/Saint-Cloud : ENS, 1998.

19 Cf. FOUQUET A. L'invention de l'inactivité. *Travail, Genre et Sociétés*. 2004, n° 11, p. 47. | FOUQUET A., CHADEAU A. Peut-on mesurer le travail domestique ? *Économie et statistique*. 1981, n° 136, p. 29-42. | BERTAUX-WIAME I. L'installation dans la boulangerie artisanale. *Sociologie du travail*. 1982, vol. 24, n° 1, p. 8-23. | CHABAUD-RYCHTER D., FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D., SONTONNAX F. *Espace et temps du travail domestique*. Paris : Méridiens-Klincksieck, 1985. Plus récemment : BESSIÈRE C. *De génération en génération : arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*. Paris : Raisons d'agir, 2010.

20 Cf. KERGOAT D., IMBERT F., LE DOARÉ H., SENOTIER D. *Les Infirmières et leur coordination. 1988-1989*. Paris : Lamarre, 1992. | ROGERAT C. Les mobilisations sociales à l'épreuve du genre. In BARD C. (dir.), BAUDELLOT C. (dir.), MOSSUZ-LAVAU J. (dir.). *Quand les femmes s'en mêlent*. Paris : La Martinière, 2004, p. 230-246. | DUNEZAT X. Le traitement du genre dans l'analyse des mouvements sociaux : France/États-Unis. *Cahiers du genre*. 2006, hors-série, p. 117-141. | FALQUET J. Division sexuelle du travail révolutionnaire : réflexions à partir de la participation des femmes salvadoriennes à la lutte armée (1981-1992). *Cahiers d'Amérique Latine*. 2003, n° 40, p. 109-128. | GALERAND E. Retour sur la genèse de la Marche mondiale des femmes (1995-2001). *Cahiers du genre*. 2006, n° 40, p. 163-181. | FILLEULE O., ROUX P. (dir.). *Le Sexe du militantisme*. Paris : Presses de Sciences Po, 2009.

21 Cf. LAUFER J. La construction du plafond de verre : le cas des femmes cadres à potentiel. *Travail et Emploi*. 2005, n° 102, p. 31-44. | MARRY C., BUSCATTO M. Le plafond de verre dans tous ses éclats : la féminisation des professions supérieures au XX^e siècle. *Sociologie du travail*. 2009, vol. 51, n° 2, p. 170-182. | LAPEYRE N. *Les Professions face aux enjeux de la féminisation*. Toulouse : Octares, 2006. | BENQUET M. (dir.), LAUFER J. (dir.). Femmes dirigeantes. *Travail, genre et sociétés* (dossier). 2016, vol. 1, n° 35.

22 Cf. MARRY C. *Les Femmes ingénieurs : une révolution respectueuse*. Paris : Belin, 2004. | FORTINO S. *La Mixité au travail*. Paris : La Dispute, 2003. | PRUVOST G. *De la 'sergote' à la femme flic : une autre histoire de l'institution policière (1935-2005)*. Paris : La Découverte, 2008. | PRUVOST G. *Profession : policier. Sexe : féminin*. Paris : La Maison des Sciences de l'Homme, 2007. | PRÉVOT E. Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes. *Cahiers du genre*. 2010, n° 48, p. 81-101. | MALOCHET G. Dans l'ombre des hommes : la féminisation du personnel de surveillance des prisons pour hommes. *Sociétés contemporaines*. 2005, vol. 3, n° 59-60, p. 199-220.

l'impulsion notamment des travaux de Margaret Maruani, c'est l'emploi : il y est question de la place des femmes dans des définitions du chômage, qui tendent à les exclure (en maintenant notamment la catégorie de « femme au foyer »), des inégalités de salaires entre hommes et femmes, de la précarité largement féminisée de l'emploi en France et ailleurs, de la paupérisation du salariat dit « féminin »²³. La troisième et plus récente direction dans laquelle une part des recherches axées sur le travail, au sens large du terme, s'engage, ce sont les recherches sur le *care* qui, en sociologie, se réduisent souvent à dire autrement le travail du prendre-soin, le plus souvent prodigué par des femmes, dans le salariat et dans la sphère domestique²⁴.

La sexualité, ou l'émergence d'un deuxième pôle

La sexualité, politisée très tôt dans le mouvement féministe des années 1970, en lien ou non avec la procréation, a connu des regains de politisation en France et ailleurs, au cours des dernières décennies, au travers notamment des revendications des collectifs LGBT et plus largement du fait d'une repolitisation de la vie privée – en France autour de la loi sur le Pacs à la fin des années 1990, puis de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe plus récemment. Du côté de la recherche féministe, si la sexualité a fait l'objet très tôt de publications (notamment dans la revue *Questions féministes*), elle a ensuite pendant longtemps disparu, en tout cas en France. Ce n'est que plus récemment que ce pôle-là s'est constitué ou reconstitué, donnant lieu en sociologie à des enquêtes qui ont intégré progressivement le genre dans leur analyse puisque, dans un premier temps, c'est en dehors du genre que la sociologie de la sexualité s'est élaborée²⁵.

Travail et sexualité, deux objets, deux théories

La sexualité peut être conçue comme un « deuxième pôle » de la sociologie du genre parce que sa prise en compte, dans la construction sociale des groupes de sexe et de l'opposition entre féminin et masculin, s'est réalisée en conflit avec le pôle « travail » et plus largement, dans la période récente, avec la théorie féministe dite « matérialiste »²⁶ : la sexualité est seconde parce qu'elle s'est réellement développée comme un objet de recherche plus tardivement, et elle est restée, pendant longtemps, secondaire au regard de l'enjeu principal que constituait de façon dominante le travail – et qu'il continue de constituer pour une grande partie des sociologues qui mobilisent le concept de *genre*.

Dans les deux objets que constituent d'une part le travail et, d'autre part, la sexualité se cristallisent deux approches du genre. L'une qui considère que la construction sociale de la

23 Cf. MARUANI M. La sociologie du travail à l'épreuve de l'emploi féminin. In Erbès-Seguin S. (dir.). *L'emploi : dissonances et défis*. Paris : L'Harmattan, 2000, p. 51. | MARUANI M. *Les Mécomptes du chômage*. Paris, Bayard, 2002. | MILEWSKI F. *Les Inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité*. Paris : La Documentation française, 2005. | MARUANI M., MERON M. *Un siècle de travail des femmes en France : 1901-2011*. Paris : La Découverte, 2012.

24 Cf. MOLINIER P. Le *care* à l'épreuve du travail : vulnérabilités croisées et savoir-faire discrets. In LAUGIER S. (dir.), PAPERMAN P. (dir.). *Le Souci des autres*. Paris : EHESS, 2006, p. 299-316. | DUSSUET A. *Travaux de femmes : enquêtes sur les services à domicile*. Paris : Harmattan, 2005. | CRESSON G., GADREY N. Entre famille et métier : le travail du *care*. *Nouvelles Questions Féministes*. 2004, vol. 23, n° 3, p. 26-41. | DAMAMME A., PAPERMAN P. Temps du *care* et organisation sociale du travail en famille. *Temporalités*. 2009, n° 9. En accès libre sur <https://temporalites.revues.org/1036>. | AVRIL C. *L'Autre Monde populaire : les aides à domicile*. Paris : La Dispute, 2011.

25 Pour un panorama des recherches sociologiques sur la sexualité, lire : BOZON M. *Sociologie de la sexualité*. Paris : Armand Colin, 2013 (3^e éd.). On lira aussi avec intérêt les travaux de Christelle Hamel qui analysent centralement la sexualité dans une perspective matérialiste, notamment sa thèse : HAMEL C. *L'intrication des rapports sociaux de sexe, de « race », d'âge et de classe : ses effets sur la gestion des risques d'infection par le VIH chez les Français descendant de migrants du Maghreb*. Thèse de doctorat : Anthropologie sociale et ethnologie : EHESS, 2003.

26 Cf. CLAIR I. Pourquoi penser la sexualité pour penser le genre en sociologie ? Retour sur quarante ans de réticences. *Cahiers du genre*. 2013, n° 54, p. 93-120.

séparation et de la hiérarchie entre les sexes se réalise dans un rapport social de sexe, c'est-à-dire un rapport de production entre hommes et femmes : le travail est l'enjeu du genre (cf. *supra*). L'autre qui considère que c'est l'*institution hétérosexuelle* qui est fondatrice, c'est-à-dire qu'hommes et femmes se construisent dans un rapport hiérarchique, au travers de la construction sociale de la complémentarité des sexes et donc aussi de leur opposition. Cette analyse a été abordée dans les années 1970 dans une perspective matérialiste, notamment sous la plume d'une romancière et essayiste, figure iconique du mouvement de libération des femmes, Monique Wittig, et d'une sociologue féministe, Colette Guillaumin²⁷, qui à partir des années 1980 poursuivent leurs travaux outre-Atlantique. La sexualité disparaît alors de la recherche féministe française pour revenir, à l'orée des années 2000, par le truchement des théories dites *queer* qui se développent aux États-Unis dans d'autres disciplines que la sociologie, depuis le début des années 1990 : la philosophie, la psychanalyse et la littérature comparée, et dans une perspective théorique très différente. Ce « retour », qui est également l'occasion de revisiter les auteures matérialistes du passé, telles que Monique Wittig, (re)devenue une figure centrale de la problématisation de la sexualité au sein des études féministes/de genre en France, marque également le mouvement social, dont les théorisations *queer* sont issues et qu'elles nourrissent aux États-Unis depuis plus de vingt ans désormais.

La problématisation de la sexualité et les normes de genre

On se bornera à donner les grandes lignes de ce courant théorique tel qu'il est le plus souvent mobilisé en France. C'est l'œuvre de Judith Butler qui est ici la plus célèbre (aux côtés notamment de celles d'Eve Kosofsky Sedgwick²⁸ et de Teresa De Lauretis à qui on doit l'invention de l'appellation « *théories queer* »²⁹). *Trouble dans le genre*³⁰, publié aux États-Unis en 1990, et traduit en français seulement en 2005, en constitue toujours la pierre angulaire et irrigue de plus en plus de recherches sociologiques qui croisent le genre avec la hiérarchisation des sexualités.

Selon Judith Butler, c'est l'injonction à l'hétérosexualité qui fait advenir les hommes et les femmes. Elle parle pour ce faire de « *matrice hétérosexuelle* »³¹ ou d'« *hégémonie hétérosexuelle* »³², un peu comme Monique Wittig (à laquelle elle se réfère) parlait de « *pensée straight* » quelques années plus tôt et dans un contexte national et théorique différent. Selon cette dernière, l'hétérosexualité est un régime politique qui fait advenir hommes et femmes, c'est en cela qu'elle est un enjeu du rapport social qui les oppose : « *La catégorie de sexe est la catégorie qui établit comme "naturelle" la relation qui est à la base de la société (hétérosexuelle) et à travers laquelle la moitié de la population – les femmes – sont "hétérosexualisées" [...].* »³³

Judith Butler adresse aussi aux féministes des années 1970-80 une critique fondamentale. Celles-ci, malgré leur réflexion sur la différenciation des sexes, sont accusées de contribuer elles-mêmes à naturaliser le sexe en ne discutant pas la dichotomie hommes/femmes, masculin/féminin : selon Judith Butler, du fait qu'elles n'interrogent pas les effets de la sexualité

27 Cf. GUILLAUMIN C. *Sexe, race et pratique du pouvoir*. Paris : Côté-femmes, 1992. Récentement réédité aux éditions iXe (Paris, 2016). Monique Wittig en est désormais la plus éminente représentante. Ses principaux textes sur le sujet ont été publiés sous forme d'ouvrage à titre posthume : WITTIG M. *La pensée straight*. Paris : Amsterdam, 2007.

28 SEDGWICK E. K. *Épistémologie du placard*. Paris : Amsterdam, 2008 [1990]. Trad. Maxime Cervulle.

29 DE LAURETIS T. *Théorie queer : sexualités gaies et lesbiennes*. In : *Théorie queer et cultures populaires : de Foucault à Cronenberg*. La Dispute : 2007 [1991], p. 95-122. Trad. Marie-Hélène Bourcier.

30 BUTLER J. *Trouble dans le genre : le féminisme et la subversion de l'identité*. Paris : La Découverte, 2005 [1990]. Trad. Cynthia Kraus.

31 *Ibid.*

32 BUTLER J. *Ces corps qui comptent*. Paris : Amsterdam, 2009 [1993]. Trad. Charlotte Nordmann.

33 WITTIG M. *Op. cit.*, p. 39.

sur la définition des normes de genre, elles prennent pour fondement de leur raisonnement, quelque dénaturalisant qu'il se prétende, une réalité intangible, parce que « naturelle », de l'existence de deux sexes, alors que cette binarité est le fruit d'une construction sociale, « *hétéronormée* »³⁴. Judith Butler prend pour preuves les opérations subies par les enfants nés sans sexe déterminé et l'exclusion sociale de toute personne n'affichant pas un sexe ou une sexualité conforme au « *dimorphisme idéal* » et à « *la complémentarité hétérosexuelle des corps* »³⁵. Elle précise : « *Je ne nie pas l'existence de certaines différences biologiques. Mais je me demande toujours à quelles conditions, discursives et institutionnelles, certaines différences biologiques – qui ne sont pas nécessaires étant donné l'état anormal des corps dans le monde – deviennent des caractéristiques majeures du sexe.* »³⁶ Devenir homme ou femme signifie de donner à voir un corps doté d'un sexe « sans ambiguïté », qui se mette en scène quotidiennement dans des postures, des vêtements, une pilosité, un vocabulaire, etc., confirmant ce sexe, et qui désire des corps construits comme opposés à lui.

Mais devient-on jamais complètement homme ou femme ? Selon Judith Butler, « *le genre est une sorte de faire, une activité incessante performée [...] c'est une pratique d'improvisation qui se déploie à l'intérieur d'une scène de contrainte.* »³⁷ On peut donc « *troubler* » le genre, c'est-à-dire subvertir la performance de la norme, comme le font les *drags* (travestis) que Judith Butler prend comme illustration d'un trouble possible : le travesti homme se fait femme, selon des normes de genre reconnues par tou.te.s (lui-même et son public) ; il trouble l'ordre parce qu'il rompt l'adéquation conçue comme naturelle entre sexe, genre, pratique sexuelle et désir ; mais au fond, il met en scène de façon caricaturale et contrariée ce que la majorité d'entre nous fait au quotidien : nous mettons en actes les normes de genre, pour nous rendre socialement « *intelligibles* ».

Prolongeant la conceptualisation du pouvoir proposée par Michel Foucault³⁸, un double processus d'assignation et de production du sujet s'opère, ouvrant sur la possibilité pour les individus de subvertir l'ordre social. Ils sont « *assujettis* », c'est-à-dire interpellés comme sujets (hommes, femmes) et peuvent, à partir de cette position de sujets, « *subvertir* » l'ordre qui les soumet. La sexualité, entendue comme une matrice au cœur des normes de genre, apparaît ainsi, sous la plume de Judith Butler, comme un enjeu du genre à part entière : la passer sous silence revient à ne pas appréhender un foyer entier de la construction de la différenciation des sexes.

De plus en plus de travaux mobilisent désormais en sociologie un *genre* hybride, entre conceptualisation des rapports sociaux de sexe et prise en compte des normes de genre et de l'hétéronormativité, à partir d'enquêtes réalisées dans des lieux très divers et sur de nombreux sujets. Les effets du *queer* sur la sociologie du genre sont le plus souvent diffus, et perceptibles *a minima* dans des choix lexicaux qui indiquent une certaine façon d'aborder la sexualité, non seulement comme une pratique sociale mais, progressivement, comme une institution

34 Le terme *hétéronormativité* (et ses déclinaisons : *hétéronormatif*, *hétéronormé*) est passé dans le langage commun des études de genre depuis la traduction de *Trouble dans le genre*. Il est ainsi défini par sa traductrice, Cynthia Kraus : « *Le système, asymétrique et binaire, de genre, qui tolère deux et seulement deux sexes, où le genre concorde parfaitement avec le sexe (au genre masculin le sexe mâle, au genre féminin le sexe femelle) et où l'hétérosexualité (reproductive) est obligatoire, en tout cas désirable et convenable.* » (BUTLER J. *Trouble dans le genre*. Op. cit., p. 24.)

35 BUTLER J. Introduction (1999). In : BUTLER J. Op. cit., p. 47.

36 BUTLER J. *Humain, inhumain*. Paris : Amsterdam, 2005, p. 19.

37 BUTLER J. *Défaire le genre*. Paris : Amsterdam, 2006 (somme d'articles et de conférences réalisés entre 1999 et 2004), p. 13. Trad. Maxime Cervulle.

38 FOUCAULT M. *Histoire de la sexualité : 1. La volonté de savoir*. Paris : Gallimard, 1976.

au cœur de l'ordre social. Ces effets apparaissent de façon de plus en plus explicite dans les travaux les plus récents qui articulent comme une évidence genre et sexualité³⁹.

En guise de conclusion : que signifie « prendre en compte le genre » ?

Prendre en compte le genre oblige à être attentives et attentifs à un ensemble d'exigences théoriques liées à l'histoire de ce concept que l'on énumérera ci-après en forme de conclusion. Une occasion de résumer certains des propos développés dans les pages précédentes mais aussi de donner à voir certains de leurs prolongements possibles qui ne seront dès lors ici qu'évoqués⁴⁰.

Ne pas réduire le *genre* à la variable *sexe*

Le *genre* fait l'objet de nombreux malentendus. Au premier rang desquels, en sociologie, celui d'être confondu avec une variable sociodémographique : la variable *sexe*. Effacer le *sexe* des titres des tableaux statistiques pour le remplacer par le *genre* est une opération commune, aussi bien en sociologie quantitative qu'en sociologie qualitative, où les tableaux sont rares mais le raisonnement statistique appliqué à l'analyse du matériau d'enquête (ethnographie, entretiens, archives) fréquent, particulièrement quand il est question d'hommes et de femmes. C'est là opérer une réduction très dommageable. Synonyme du *sexe*, le *genre* n'est alors qu'un euphémisme pudibond qui évite de prononcer des gros mots. Jouant les remplaçants, il ne sert qu'à pointer des différences : les hommes sont comme ci et font comme ci, les femmes sont comme ça et font comme ça. Il n'explique rien : mais pourquoi donc les hommes et les femmes font-ils comme ci ou comme ça ? *Quid* de ceux et de celles qui ne sont ni ne font ce qu'on attend d'eux ou d'elles en raison de leur sexe supposé ? Il donne l'illusion que « homme » et « femme » seraient des catégories évidentes : mais qu'est-ce qu'une femme ? Qu'est-ce qu'un homme ? La variable *sexe* n'en dit rien puisqu'elle reconduit tacitement la fausse évidence selon laquelle il existerait deux façons, et seulement deux, d'être humain, comme s'il allait de soi que l'on reconnaisse à certaines différences physiques un statut de différences fondamentales. Enfin, réduit à une variable, ce *genre* sans histoire omet l'existence d'une hiérarchisation entre ces catégories. Il se trouve dès lors vidé de toute substance critique. Réduire le *genre* à une simple variable, c'est en d'autres termes effacer ce qui le fonde : la remise en cause de la justification en nature d'une domination sociale. C'est faire l'impasse sur les prolongements de cette critique : la recherche des causes de la hiérarchie – le travail, la sexualité... C'est ignorer des milliers de livres produits au cours des quarante dernières années à son sujet.

À l'inverse, prendre en compte le *genre* comme un concept, c'est prendre en compte son histoire, ses publications et ses controverses, et ses liens avec la variable *sexe*. Comme tous les concepts utiles, le *genre* permet de restituer la vie sociale de façon plus réaliste parce que n'omettant pas une de ses dimensions fondamentales.

39 Voir par exemple : CERVILLE M. Quentin Tarantino et le (post)féminisme : politiques du genre dans *Boulevard de la mort*. *Nouvelles Questions Féministes*. 2009, vol. 28, n° 1, p. 35-49. | MELLINI L. Entre normalisation et hétéronormativité : la construction de l'identité homosexuelle. *Déviance et Société*. 2009, vol. 33, n° 1, p. 3-26. | DESCOUTURES V. *Les Mères lesbiennes*. Paris : Le Monde-PUF, 2010. | CLAIR I. Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel. *Agora Débats/Jeunesses*. 2012, n° 59. | TRACHMAN M. *Le Travail pornographique : enquête sur la production de fantasmes*. Paris : La Découverte, 2013. | RIBEIRO K. Les politiques straight du préservatif : VIH, pornographie et technologies du genre. *Genre, sexualité & société*. 2015, n° 14. Accessible sur <https://gss.revues.org/3698>.

40 Pour un exposé plus approfondi de la grille de lecture proposée dans cet article destinée à rendre compte des principales orientations théoriques de la « sociologie du genre », on pourra se reporter à : CLAIR I. *Sociologie du genre*. Paris : Armand Colin, 2012. L'ouvrage restitue également de plus nombreux exemples de recherches empiriques. Pour un panorama très complet des enquêtes réalisées en sciences sociales, on lira avec intérêt : BERENI L., CHAUVIN S., JAUNAIT A., REVILLARD A. *Introduction aux études sur le genre*. Bruxelles : De Boeck, 2012 (réédition augmentée de : *Introduction aux gender studies*. 2008).

Envisager une pluralité de rapports de domination

Une autre exigence à laquelle expose la prise en compte du genre pour comprendre le monde, c'est la reconnaissance d'une pluralité de rapports de domination. Le *genre* s'est édifié en sciences sociales contre le monopole du rapport de classe, longtemps reconnu comme le seul clivage social pertinent. Mais le *genre* à son tour a dû faire face à d'autres axes de différenciation sociale, que ni lui ni la classe ne sont capables, à eux seuls, de restituer. La race est l'un d'eux, très tôt apparue dans les premières conceptualisations du rapport de sexe mais dans une perspective analogique : c'est ainsi en référence à l'esclavage que Colette Guillaumin parle dès les années 1970 du *sexage* pour qualifier le rapport spécifique d'exploitation entre hommes et femmes⁴¹. La pensée analogique s'est muée en pensée dite *intersectionnelle*, c'est-à-dire qui croise entre eux les rapports de domination, dans d'autres espaces nationaux (aux États-Unis, par exemple, où s'est développée très tôt une analyse dite *black feminist*, féministe noire⁴²) et à d'autres époques (depuis une dizaine d'années en France). Le mot a été forgé par une juriste africaine-américaine, Kimberlé W. Crenshaw, dans un article devenu un classique de la théorie féministe⁴³, pour rendre possible la pensée et la représentation politique de femmes situées à l'intersection de plusieurs identités sociales, c'est-à-dire dont les vies sont à la fois structurées par le genre, la classe sociale mais aussi la race. L'intersectionnalité est aujourd'hui devenue une étiquette qui regroupe en réalité diverses théories visant à penser l'articulation des rapports de domination. La hiérarchisation des sexualités est un autre de ces axes, de même que la religion, la nationalité, l'âge, etc. Un article en soi serait nécessaire pour distinguer les débats contemporains sur ces questions qui concernent à la fois la délimitation des clivages sociaux à retenir comme des clivages fondamentaux, la nature spécifique de chacun, et la façon dont ils s'articulent entre eux. Ce qu'il est important de retenir, c'est qu'il ne va plus de soi de prétendre que tout serait explicable à l'aune de seulement l'un d'entre eux et de voir dans les autres des éléments d'explications inévitablement secondaires.

Connaître la polysémie du terme

Le mot *genre* peut désigner trois choses différentes. D'une part, la *réalité sociale* de la différenciation hiérarchisée des groupes de sexe et des sexualités. Il est d'autre part le *concept* qui permet de rendre compte de cette réalité ; c'est un concept polysémique parce que produit par différentes perspectives théoriques ; il coexiste dès lors avec d'autres concepts tels que *rapports sociaux de sexe*, *patriarcat*, *domination masculine*, *hétéronormativité*, etc. Enfin, le genre peut être une *étiquette* englobant tout ce qui se pense en sciences sociales (et même dans d'autres sciences) relativement à la construction sociale du sexe et de la sexualité, connue notamment sous l'appellation d'*études de genre* (ou *études genre*).

Faire preuve de réflexivité

Les origines féministes du *genre* obligent enfin à s'appréhender soi-même comme situé.e dans l'ordre du genre. Prendre en compte le genre quelque part signifie de le prendre en compte partout : dans la vie des personnes que l'on étudie, que l'on encadre, que l'on conseille, que l'on juge, mais aussi dans sa propre vie et dans ses relations avec ces personnes. Donnant à voir un système hiérarchique masqué par la nature, le concept de *genre* a des répercussions dans les pratiques de la recherche, entre autres pratiques professionnelles et intellectuelles.

41 GUILLAUMIN C. *Op. cit.*

42 Cf. DORLIN E. *Black feminism : anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*. Paris : L'Harmattan, 2008.

43 CRENSHAW K. W. Cartographie des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers du genre*. 2005 [1994], n° 39, p. 51-82. Trad. Oristelle Bonis.

Sa prise en compte interroge les façons dont s'érigent les sujets de savoir (qui peut prétendre à cette position ? qui en est exclu.e ?), dont sont choisis les objets de savoir (qui est digne d'être étudié.e ? qui compte ?), et dont s'écrit le savoir. En effet, l'écriture elle-même, telle qu'elle est actuellement codifiée, est le produit de dominations. Elle témoigne d'une victoire systématique « *du masculin sur le féminin* », et peut faire l'objet d'un travail visant *a minima* à rendre visible cette victoire, voire à la remettre en cause, en dérangeant le bel ordonnancement de la langue légitime⁴⁴.

44 Plusieurs façons de faire sont en usage. On mentionnera le procédé de la mixisation qui consiste à faire apparaître la marque du féminin dans les mots que la règle grammaticale accorde au masculin (au moyen d'un « E » majuscule, ou bien de points ou de tirets invitant à lire les deux genres grammaticaux des noms, des adjectifs et des participes passés lorsque le sujet renferme des personnes appartenant aux deux groupes de sexe). C'est le procédé retenu dans cet article. L'usage des parenthèses est fortement décrié dans la mesure où, plutôt que de marquer le féminin, il le met dans une position typographique secondaire et facultative. Il existe aussi une règle dite de proximité (ou de voisinage, ou encore de contiguïté) qui consiste à accorder en genre et en nombre un adjectif, un verbe ou un participe passé avec le nom qui le précède immédiatement, y compris si d'autres noms sont présents dans la phrase et devraient, d'un point de vue grammatical, remporter l'accord.

GENRE, ENFANCE ET SITUATIONS DE DANGER

Les violences de genre, enjeu de santé publique

L'intégrité physique des personnes et la protection qui leur est due ne connaissent pas le genre. La violence est un enjeu majeur, peu importe que les victimes ou les auteurs soient des femmes ou des hommes.

Cependant, si l'on regarde le détail des violences en France, on s'aperçoit que le profil des violences subies n'est pas le même selon que l'on soit un homme ou une femme. Le chiffre le plus marquant à cet effet concerne les décès au sein du couple, avec par exemple 115 femmes sur les 136 victimes d'homicide au sein d'un couple officiel en 2015 (les homicides au sein du couple représentent 14,5 % du total des homicides sur l'année¹).

Les violences sexuelles elles aussi sont une expérience genrée au regard des éléments disponibles (même si plusieurs biais de sous-déclaration pèsent sur la mesure de ces violences²). Ce sont ainsi 14,5 % des femmes et 3,9 % des hommes de 20 à 69 ans résidant en France métropolitaine, selon les données de l'enquête Virage, qui déclarent avoir été victimes de violences sexuelles au cours de leur vie³.

L'expérience différenciée des violences est associée également à des représentations sociales de l'acceptable et de l'inacceptable, du prévisible et de l'imprévisible, qui entretiennent en retour des comportements sociaux et des stratégies d'évitement (notamment une éviction des femmes de certains équipements et lieux publics, qui fait l'objet de nombreux travaux d'urbanisme⁴).

1 Pourcentage des morts violentes dans le couple par rapport au total des homicides non crapuleux et violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Source : Délégation aux victimes, Direction générale de la police nationale (traitement ONDRP) 2010 à 2016. Sauf mention contraire, les chiffres mentionnés dans ce paragraphe sont issus de la même source et sont reprises dans l'édition 2017 des *Chiffres-clés de l'égalité entre les femmes et les hommes*.

2 Ces biais sont largement étudiés, et sont présentés, notamment, dans le cadre de l'Enveff. L'évolution de la déclaration/sous déclaration des violences sexuelles est bien synthétisée dans : Nathalie BAJOS, Michel BOZON, équipe CSF. Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère. *Population et sociétés*. Mai 2008, n° 445. Accessible sur https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19113/pop_soc445.fr.pdf. Une bonne synthèse des facteurs connus de sous-déclaration par les médecins des violences sexuelles envers les enfants peut être trouvée dans le rapport suivant : HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ (HAS). *Repérage et signalement de l'inceste par les médecins : reconnaître les maltraitances sexuelles intrafamiliales chez le mineur*. Saint-Denis : HAS, 2011. Accessible sur https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2011-06/maltraitance_sexuelle_argumentaire.pdf.

3 Cité dans l'édition 2017 des *Chiffres-clés de l'égalité entre les femmes et les hommes*. Accessible sur <http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/publications/droits-des-femmes/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes>.

4 Voir par exemple : Marie-Christine BERNARD-HOHN, Yves RAIBAUD. Les espaces publics bordelais à l'épreuve du genre. *Métropolitiques*. 5 décembre 2012. Accessible sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00771064/document>.

En d'autres termes, les violences font système et imposent leur marque sur les comportements et les représentations de chacun.e. Étudiées du point de vue du comportement des femmes⁵, ces stratégies comportementales et ces représentations viennent limiter la liberté d'aller et venir, mais aussi d'avoir recours à des équipements et services.

Et les violences de genre⁶ ont un effet mesurable sur la santé des femmes en général : comme le rappelle la circulaire DGOS/R2/MIPROF n° 2015-345 du 25 novembre 2015 relative à la mise en place, dans les services d'urgence, de référents sur les violences faites aux femmes, « *l'Organisation mondiale de la santé a évalué que les femmes victimes de violences perdent entre une et quatre années de vie en bonne santé. Les comorbidités les plus couramment soulignées sont : la prématurité des nouveau-nés, l'abus de substances psychoactives, la dépression et les problèmes gynécologiques (risque multiplié par trois) et le risque de suicide (multiplié par 4,5).* »⁷

Ces données expliquent pourquoi les violences envers les femmes sont désormais perçues comme un enjeu majeur de santé publique. L'enquête Virage, présentée lors du séminaire de recherche 2015 de l'Oned/ONPE par la démographe Christelle Hamel et dans le présent dossier par Amélie Charruault, a d'ores et déjà commencé à apporter des éléments de connaissance qui viennent compléter ceux issus de l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff, 2002). Les résultats complets de cette enquête sont fortement attendus.

Violences au sein du couple, violences au sein de la famille

Les violences au sein du couple sont le type de violence où hommes et femmes ont les expériences les plus différenciées. Mais les violences vécues dans le cadre d'un couple parental ont également des témoins privilégiés, les enfants, et cette exposition aux violences conjugales n'est pas sans avoir un impact, profond, sur ces derniers.

5 Les différences de genre sont le plus souvent étudiées du point de vue des comportements et représentations des femmes, car c'est pour répondre à la quasi-exclusion de leur expérience dans l'historiographie et les sciences sociales que la perspective de genre s'est développée. Cela ne signifie pas que les comportements et représentations des hommes puisse être considéré comme un quelconque « neutre » : la normativité de la perspective masculine, y compris dans les études concernant le biologique, commence à être interrogée, notamment en médecine. Voir à ce sujet : Anita HOLDCROFT. Gender bias in research : how does it affect evidence based medicine ? *Journal of the Royal Society of Medicine*. 2007, 100 (1), p. 2-3.

6 « *Violences fondée sur le genre* » (*gender-based violence*) ou « *violences de genre* » sont des expressions couramment utilisées dans les institutions internationales pour renvoyer aux types de violences définis et énumérés à l'article 113 du programme d'action de Pékin (Beijing) : « *L'expression "violence à l'égard des femmes" désigne tous actes de violence dirigés contre des femmes en tant que telles et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.* » (Programme d'action associé à la déclaration de 1995.)

7 Il s'agit de comorbidités pour les femmes mais aussi pour leurs enfants. Par ailleurs, comme le note la Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF) dans son rapport 2014 : « *La grossesse, la naissance ou l'adoption sont les facteurs d'aggravation ou d'apparition des violences les plus cités* ». Chiffres extraits de : *Analyse Globale des données issues des appels au « 3919-Violences Femmes Info » : année 2014*. Paris : FNSF, 2015. Accessible sur <http://www.solidaritefemmes.org/upload/FNSF-donn%C3%A9es-chiffre%C3%A9es-3919-2014.pdf>.

Sur les 219 « décès au sein du couple »⁸ en 2015 en France (en comptant les victimes collatérales, les suicides des auteurs et les couples non officiels), 11 étaient des enfants. Les homicides conjugaux ont par ailleurs laissé 96 enfants orphelin.e.s de père ou de mère, dont 13 étaient présent.e.s lors de l’homicide. Même sans tenir compte du genre des enfants, ou de la co-occurrence de violences envers les enfants avec les violences au sein du couple, les violences de genre sont un enjeu fort pour la protection de l’enfance : c’est pourquoi l’Oned/ONPE a consacré un rapport sur *Les enfants exposés à la violence conjugale* en 2012⁹. Même lorsque l’enfant n’est pas directement l’objet de violences physiques, le fait d’être exposé à ces violences conjugales le constitue comme victime puisque cette exposition a un retentissement sur son développement et ses représentations. L’enfant témoin de ces violences au sein du couple parental est de plus en plus reconnu dans ce statut de victime particulière : un rapport récent¹⁰ utilise ainsi l’expression d’enfants « *co-victimes des violences conjugales* » et fait le point sur les connaissances scientifiques et les pratiques existantes en la matière à destination des praticien.ne.s et décideur.euse.s.

L’article du magistrat Édouard Durand qui est reproduit dans le présent dossier vise, dans la même optique, à effectuer un changement de focale sur les problématiques de protection de l’enfance par rapport aux violences dites conjugales et sur la manière dont ces dernières sont perçues. Pour accompagner les enfants exposés à ces violences, il est important de considérer les violences conjugales comme des violences exercées envers les enfants également, et de se défaire d’une perspective selon laquelle la violence dans le couple serait un simple conflit parental. Le fait de resituer ces violences dans la perspective du cycle des violences, et de reconnaître qu’elles affectent en profondeur les liens existants est un préalable pour permettre de tisser un travail de reconstruction de l’enfant.

Socialisation genrée, représentations et verbalisation

Le genre n’affecte pas l’exercice de la fonction parentale seulement par l’intermédiaire des violences conjugales et de l’exposition des enfants à ces dernières. Le genre, par le biais des représentations différenciées des rôles attribués aux hommes et aux femmes, impacte également la manière dont le rôle de père ou de mère va être investi, et l’interaction avec les enfants de l’un et l’autre sexe (qui eux-mêmes sont socialisés en large mesure d’une manière conforme au genre auquel ils ont été assignés à la naissance).

8 Traitement ONDRP – 2010 à 2016. Les chiffres mentionnés dans ce paragraphe sont issus de la même source et sont repris dans l’édition 2017 des *Chiffres-clés de l’égalité entre les femmes et les hommes*. Le compte des « 219 décès au sein du couple » comprend les 136 victimes femmes et hommes de tels homicides, ainsi que 19 victimes collatérales (hors enfants), 11 victimes enfants, 8 victimes en couple non officiel, et 45 auteur.e.s suicidé.e.s.

9 ONED/ONPE (sous la coordination de Nadège Séverac). *Les enfants exposés à la violence conjugale : recherche et pratiques*. Paris : Oned/ONPE, 2012. Accessible en ligne : http://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/oned_eevc_1.pdf.

10 OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (ORVF). *Mieux protéger et accompagner les enfants co-victimes des violences conjugales*. Paris : Centre Hubertine Auclert, 2017. Accessible sur <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/rapport-enfants-co-victimes.pdf>.

La recherche sur les représentations et leurs effets performatifs est excessivement complexe, notamment en raison du travail qualitatif qu'elle implique. S'ajoute à cela une mise en abyme du genre lorsqu'un parent utilise de manière stratégique l'ensemble des attentes créées par les représentations genrées face à un tiers, notamment dans le cas de conflits et de séparations. La possibilité de reconnaître et de déclarer des violences est aussi liée à la capacité de l'entourage, informel et institutionnel, à l'entendre. Or, cette capacité à entendre est aussi impactée par les représentations associées au sexe des personnes, ce qui crée un niveau supplémentaire de complexité dans l'identification des mécanismes qui sont effectivement à l'œuvre.

L'ENQUÊTE VIRAGE

Une nouvelle enquête en population générale pour étudier les violences de genre

Amélie Charruault¹

L'enquête quantitative Violences et rapports de genre (Virage), portant sur les contextes et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes, entend approfondir l'étude des violences interpersonnelles subies par les femmes et les hommes depuis leur enfance jusqu'à l'âge adulte, mais aussi analyser les conséquences de ces violences sur les parcours de vie des personnes dans une perspective de genre. Cette grande enquête est une initiative de l'Institut national d'études démographiques (Ined). Elle a été coordonnée par une équipe de recherche de l'Ined, et élaborée par un groupe pluridisciplinaire de chercheuses et chercheurs, et de partenaires institutionnels (voir le site de l'enquête pour en savoir davantage²). Les informations ont été recueillies au téléphone par des enquêtrices et enquêteurs de l'institut de sondage MV2, de février à novembre 2015, auprès d'un échantillon représentatif de 27 268 personnes (15 556 femmes et 11 712 hommes) âgées de 20 à 69 ans, résidant en France métropolitaine et vivant en ménage ordinaire³.

Virage répond à un besoin de renouvellement des connaissances sur les violences à l'encontre des femmes exprimé dès 2009 par la Mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Elle appelle de ses vœux la réalisation d'une enquête actualisant et approfondissant les résultats issus de l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff), pionnière sur le thème en France, réalisée en 2000 par le Centre de recherche de l'institut démographique de l'université Paris 1 (Cridup).

L'enquête Virage s'est également attachée à prendre en considération les recommandations de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (dite convention d'Istanbul, ratifiée par la France en 2011) qui enjoint les États signataires à mesurer les violences fondées sur les rapports de genre et à mieux évaluer les conséquences sur les victimes selon les standards internationaux⁴. L'enquête Virage est aussi conforme aux recommandations internationales éditées par l'Organisation des Nations unies (ONU) en matière d'enregistrement des actes relatifs aux violences sexuelles dans les enquêtes quantitatives, qui préconisent un recueil d'informations suffisamment détaillé pour distinguer les catégories d'actes et de les rapprocher des catégories juridiques pénales que sont le viol, les tentatives de viol et les autres agressions sexuelles commises sur des personnes mineures comme majeures⁵. Enfin, Virage est la première enquête réalisée en France incluant un large éventail de questions sur les violences psychologiques, physiques et sexuelles vécues durant l'enfance ou l'adolescence dans la sphère familiale et dans l'entourage

1 Démographe, Institut de démographie de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne (Idup), Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et Institut national d'études démographiques (Ined).

2 Site de l'enquête Virage : <http://virage.site.ined.fr>.

3 HAMEL C., DEBAUCHE A., BROWN E., LEBUGLE A., LEJBOWICZ T., MAZUY M., CHARRUAULT A., CROMER S., DUPUIS J. Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage. *Population et Sociétés*. 2016, n° 538, 4.

4 DEBAUCHE A., LEBUGLE A., BROWN E., LEJBOWICZ T., MAZUY M., CHARRUAULT A., DUPUIS J., CROMER S., HAMEL C. *Enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles*. Paris : Ined (Documents de travail), janvier 2017.

5 *Ibid.*

proche. Les futurs résultats permettront de mieux connaître et de comparer les expériences de violence subies par les filles et les garçons, de mieux comprendre les mécanismes de ces violences, et d'étudier leurs impacts à court et long terme sur les parcours de vie des femmes et des hommes.

Le questionnaire

Le questionnaire Virage saisit la violence sous toutes ses formes (verbales, psychologiques, économiques, physiques et sexuelles) et dans tous les espaces de vie où elles se produisent (famille et proches, scolarité, couple, travail, espaces publics et autres). À l'instar de l'Enveff, les termes de « violence » ou d'« agression » ne sont jamais utilisés tout au long du questionnaire, seuls des faits sont décrits. Les deux premiers modules du questionnaire saisissent de nombreux éléments biographiques de l'enquêté.e : conditions de vie, situation d'emploi, enfants, vie de couple et vie quotidienne, sociabilité, mode de vie familial à 14 ans, caractéristiques des parents (origine nationale, religion, situation professionnelle des [beaux-]parents lors des 14 ans d'ego), âges à la fin des études, au premier emploi stable, au départ du domicile parental, sexualité, santé sexuelle, mentale et physique, etc. Cette première partie du questionnaire fournit notamment une photographie de l'ambiance familiale dans laquelle l'enquêté.e a pu grandir et des mesures de protection mises en place (« *négligences graves* », « *climat de violence entre les parents* », « *alcoolisme* », « *drogue* », « *séviçes dans la famille* », « *mesure d'assistance éducative* », « *placement* »...).

Cinq modules appréhendent les violences (verbales, psychologiques, physiques, économiques et sexuelles) subies pendant les douze mois précédant l'enquête dans les études, le travail, les espaces publics, la sphère conjugale et dans le cadre des relations avec l'ex-conjoint.e. L'avant-dernier module identifie, au travers de huit questions, les violences (psychologiques, physiques et sexuelles) subies par l'enquêté.e dans la sphère familiale ou dans l'entourage proche depuis l'enfance : « *une personne de la famille de l'enquêté.e avait l'habitude d'hurler, casser des objets créant une ambiance tendue et angoissante* » ; d'« *insulter, humilier, critiquer l'apparence physique, les opinions ou les capacités de l'enquêté.e* » ; de « *frapper, donner des coups avec des objets ou commettre d'autres brutalités physiques sur l'enquêté.e* » ; d'« *enfermer, séquestrer, mettre à la porte ou laisser l'enquêté.e sur le bord de la route* » ; de « *menacer avec une arme ou un objet dangereux, tenter d'étrangler ou de tuer l'enquêté.e* » ; de « *toucher les seins, les fesses, coincer pour embrasser, froter ou coller l'enquêtée* » (pour les femmes) ou de « *frotter ou coller l'enquêté* » (pour les hommes) ; d'« *attouchements du sexe, tentatives de rapport sexuel forcé, rapports sexuels forcés* » ; d'« *autres actes ou pratiques sexuelles forcés* ». Enfin, le dernier module explore les violences psychologiques, physiques et sexuelles subies au cours de la vie (avant les douze derniers mois précédant l'enquête) dans la vie conjugale, le milieu scolaire, la vie professionnelle et les espaces publics. Les sections abordant la vie conjugale (actuelle ou passée) de l'enquêté.e incluent des questions permettant le repérage des enfants vivant dans un contexte de violence conjugale.

Les informations recueillies permettront d'améliorer nos savoirs acquis depuis l'Enveff, en particulier de mieux documenter les types de violence conjugale auxquels les enfants ont assisté (verbale, psychologique, physique, sexuelle). En outre, dans chacun des modules examinant les violences endurées, sont aussi enregistrés leur fréquence, l'âge de l'enquêté.e au début et à la fin des faits, le ou les auteur.e.s impliqué.e.s, la gravité des faits, les conséquences du fait le plus marquant à court et long terme, ainsi que les recours, notamment judiciaires.

LA PROTECTION DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES DANS LE COUPLE¹

Édouard Durand²

Les violences dans le couple sont l'une des plus graves maltraitements infligés aux enfants. Elles mettent au défi les pratiques professionnelles. La protection de l'enfant n'est pas dissociable de celle du parent victime, et leur sécurité ne peut être assurée sans un aménagement adapté des modalités d'exercice de l'autorité parentale.

Lors d'une audience d'assistance éducative, j'ai eu à statuer au sujet d'une situation de violence dans le couple. Au cours des débats, j'ai évoqué ces violences et interrogé le père qui m'a répondu : « *Les violences dans le couple, ça concerne ma femme, pas mes enfants.* »

Je dois bien reconnaître que dans l'exercice de mes fonctions de juge des enfants, et de juge aux affaires familiales, j'ai longtemps raisonné comme cet homme, pensant que si les violences dans le couple ne concernaient pas les enfants, elles n'étaient pas non plus de mon ressort.

Nous savons désormais que les violences dans le couple concernent les enfants, mais aussi que la protection de la mère et celle de l'enfant sont indissociables et que la mise en œuvre des mesures de protection implique l'existence de repères communs aux différents professionnels.

Les enfants sont victimes des violences dans le couple

L'impact des violences dans le couple sur le bien-être et le développement des enfants est aujourd'hui mieux connu et pris en compte par l'ensemble des professionnels, qu'ils interviennent dans le champ sanitaire, scolaire, social ou judiciaire. C'est un progrès majeur, soutenu par les textes nationaux et internationaux.

Comme le rappelle le Conseil de l'Europe dans le préambule de la convention du 12 avril 2011 (dite « d'Istanbul ») sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, « *les enfants sont des victimes de la violence domestique, y compris en tant que témoins de violence au sein de la famille* »³. En conséquence, la convention engage les États parties, notamment, à prendre en compte les droits et besoins des enfants témoins de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique (article 26-1).

La législation nationale a progressivement évolué pour mieux protéger les enfants victimes des violences conjugales. La loi du 9 juillet 2010⁴, tout particulièrement, relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein du couple et aux incidences de ces

1 Ce texte reproduit un article déjà publié : DURAND E. La protection des enfants victimes de violences dans le couple. *Soins pédiatrie-puériculture*. Novembre-décembre 2016, vol. 37, n° 293, p. 27-30. © 2016 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

2 Magistrat, membre du conseil scientifique de l'ONPE et du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

3 Conseil de l'Europe. Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. 2011. Accessible sur <https://rm.coe.int/1680084840>.

4 Loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022454032&categorieLien=id.

dernières sur les enfants, a modifié la législation en tenant pleinement compte de la complexité du phénomène des violences conjugales. De même, la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes⁵.

Les violences dans le couple ont en effet sur l'enfant un impact négatif d'une grande gravité. Nous savons que : « *Peu importe leur sexe, les enfants exposés à la violence conjugale démontrent un taux d'agressivité, de colère, d'anxiété et de dépression plus élevé que celui que l'on trouve dans la population en général.* »⁶ Les symptômes repérés chez l'enfant victime de violences dans le couple sont de trois ordres principalement : l'état de stress post-traumatique, l'atteinte à soi-même et l'atteinte à autrui.

J'ai mieux compris l'état de stress post-traumatique lorsqu'un enfant victime de violences dans le couple m'a dit : « *Je fais des cauchemars... même quand je ne dors pas.* » Les symptômes de l'ordre de l'atteinte à soi-même sont les retards du développement, le repli, l'anxiété, le désinvestissement scolaire, les conduites addictives, la dépression, les passages à l'acte suicidaire. Les symptômes de l'ordre de l'atteinte à autrui incluent les comportements oppositionnels, l'agressivité, le manque de respect à l'égard des femmes et les passages à l'acte violents, jusqu'à la répétition des violences contre sa mère ou contre sa petite amie.

Nous savons repérer ces symptômes car la plupart des professionnels du champ de la protection de l'enfance sont confrontés à des enfants, petits ou adolescents, qui les présentent. Mais nous devons reconnaître que nous avons encore des difficultés à associer ces troubles aux violences dans le couple et à identifier celles-ci comme le fait générateur de ces symptômes.

Rompre la loi du silence

Nos compétences professionnelles sont utiles pour protéger les enfants victimes de violence dans le couple et des dispositifs spécifiques de protection sont créés pour nous permettre de mieux assurer cette protection. Mais il est indispensable, au préalable, de savoir repérer les violences dans le couple et d'en comprendre les mécanismes.

Comme le souligne Linda Tromeleue⁷, dans les violences dans le couple l'agresseur a substitué la loi du silence à l'interdit de la violence. Face à ce choix unilatéral, tout professionnel (et tout citoyen), quelle que soit sa fonction, doit rompre la loi du silence et rappeler l'interdit de la violence. C'est en ce sens que doit être entendue l'expression très juste : la loi est première sur le soin, dès lors que tout tiers assume lui-même cette obligation, sans en faire porter la charge aux autres professionnels.

En premier lieu, il est nécessaire de différencier les violences dans le couple de la catégorie conceptuelle du conflit conjugal ou parental, à laquelle nous avons trop souvent recours pour qualifier les problèmes familiaux des autres. Tout n'est pas conflit dans la famille, notamment lorsque les parents se séparent. L'exercice des fonctions de juge des enfants et de juge aux affaires familiales m'a conduit à distinguer quatre grands types de situations conjugales ou parentales : l'entente (entre les parents, rare en cas de désunion), l'absence de l'un des parents, le conflit conjugal ou parental, et la violence. La violence, et notamment celle dans le couple, ne peut être assimilée à une forme particulière de conflit.

5 Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029330832&categorieLien=id.

6 JOHNSON R. M., KOTCH J. B., CATELLIER D. J., *et al.* Adverse Behavioral and Emotional Outcomes from Child Abuse and Witnessed Violence. *Child Maltreatment*. 2002, vol. 7, n° 3, p. 179-186.

7 Psychologue clinicienne et thérapeute familiale.

En effet, si le conflit est un désaccord entre deux sujets qui se reconnaissent mutuellement la légitimité d'exprimer un point de vue personnel, la violence est l'instrument utilisé par l'un pour exercer un pouvoir sur l'autre et créer, puis maintenir, un rapport de domination d'un sujet sur un objet. Or, la parentalité peut être source de conflit entre le père et la mère. Les choix éducatifs, l'organisation de la vie de l'enfant au moment de la séparation, la vie quotidienne elle-même peuvent être générateurs de désaccords.

Quelle que soit la perception que les professionnels se font de ces désaccords, soulignons que la loi les autorise : on a le droit de ne pas être d'accord⁸, d'être en conflit sur l'éducation des enfants. Au contraire, la loi interdit la violence, et dans la violence dans le couple, les motifs du passage à l'acte ne sont en réalité que des prétextes utilisés par l'agresseur pour perpétuer un rapport asymétrique. Enfin, il semble que si dans un conflit conjugal, se trouve toujours la représentation de la rupture (« *c'est fini, j'en ai assez* »), dans la violence dans le couple existe une représentation de la mort (« *il va me tuer* », « *je vais la tuer* »). Le moment de la rupture conjugale est d'ailleurs un facteur de risque d'aggravation des violences.

Un mari violent est un mauvais père

La protection de l'enfance n'est pas dissociable de l'intervention professionnelle dans le champ de la parentalité. En effet, tout professionnel œuvrant auprès des enfants intervient en même temps auprès des parents. Pédiatre, puériculteur, éducateur, juge des enfants, psychologue, la mise en œuvre de nos compétences professionnelles auprès des enfants nous fait aussi agir dans le champ de la parentalité.

Dans les situations de violence dans le couple, il est essentiel de penser la parentalité à partir de ce que révèle la violence dans la conjugalité. Pourtant, comme le précise la psychologue Karen Sadlier⁹, les professionnels ont tendance à séparer prématurément le conjugal et le parental. Ceci est particulièrement vrai dans le regard porté sur la parentalité de l'agresseur, au sujet duquel on entend encore trop souvent que : « *Un mari violent peut être un bon père.* » Ce parti pris méconnaît le fait que les violences dans le couple sont l'une des plus graves maltraitements infligés aux enfants et qu'elles impactent gravement et durablement leur développement et leurs capacités relationnelles.

Nous savons aussi que les traits de personnalité repérés chez les auteurs de violence dans le couple sont significatifs aussi dans les conduites parentales : l'immaturation, l'intolérance à la frustration, les tonalités perverses, les angoisses d'anéantissement et le défaut d'empathie. Être parent impose nécessairement de supporter des frustrations, de comprendre les besoins de ses enfants et de les privilégier par rapport à ses propres besoins, c'est-à-dire de faire preuve d'empathie.

Nous savons aussi qu'au moins 40 % des enfants témoins de violence dans le couple sont directement victimes de violences exercées contre eux par l'agresseur¹⁰. Autrement dit, il n'est pas abusif de dire qu'un mari violent est souvent un père violent, outre le fait qu'il impose un climat familial terrorisant et instaure un modèle éducatif fondé sur la peur et la domination.

⁸ Il me semble que, de façon tout à fait excessive et illusoire, ce que la société, et spécialement les professionnels du secteur de l'enfance, attend des parents est qu'ils soient toujours d'accord, notamment quand ils ne s'entendent plus. C'est sans doute l'une des explications de l'investissement contemporain en faveur de la médiation.

⁹ SADLIER K. (dir.). *L'enfant face à la violence dans le couple*. Paris : Dunod, 2015.

¹⁰ SADLIER K. (dir.), DURAND E. (dir.), RONAI E. (dir.). *Violences conjugales : un défi pour la parentalité*. Paris : Dunod, 2015.

Pour protéger l'enfant victime de violence dans le couple, il est donc indispensable de présumer qu'un mari violent est un père dangereux. Un raisonnement contraire conduit à faire courir de grands risques aux enfants.

À l'inverse, une mère victime de violences dans le couple ne doit pas être disqualifiée sur le plan de la parentalité. Certes, le fait de subir des violences, qu'elles soient physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques, est susceptible d'affecter la santé et la disponibilité psychique de la mère. Prise au piège dans un rapport de domination et d'emprise, elle peut se trouver fragilisée aussi dans ses attitudes parentales. Nous savons d'ailleurs que les violences commises devant les enfants, comme c'est le cas le plus souvent, et celles dont le prétexte est la parentalité, affectent davantage la mère victime. Le fait d'être victime de violence dans le couple ne saurait être considéré comme une défaillance parentale. Pourtant, il nous faut bien reconnaître qu'il n'est pas rare que les professionnels de la protection de l'enfance reprochent à la mère victime plutôt qu'à l'agresseur de confronter l'enfant à un contexte de vie traumatique et de lui imposer un modèle éducatif inadapté.

Ces postures professionnelles interrogent notre regard sur la violence ainsi que nos représentations personnelles et collectives de la famille et de la virilité. Cependant, comme le précise Ernestine Ronai, coordinatrice nationale de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) : « *Le fait de venir en aide à la mère en la traitant comme une femme en danger permet à l'enfant de reprendre normalement son développement.* »¹¹ La responsabilité des professionnels est, dès lors, de mettre en œuvre des stratégies de protection de la mère et de l'enfant victimes de violence dans le couple.

Protéger la mère, c'est protéger l'enfant

La première protection de l'enfant victime de violence dans le couple est d'assurer la protection de sa mère. Les autres mesures, jusqu'au placement de l'enfant par exemple, ne peuvent être envisagées sans que la protection de la mère ait été instaurée. Dans cet objectif, il faut privilégier l'application de la loi pénale, et la mise en œuvre de modalités d'exercice de l'autorité parentale adaptées au modèle des violences et non à celui du conflit : exercice exclusif de l'autorité parentale par la victime, droit de visite médiatisée ou mesure d'accompagnement protégé pour les éventuelles rencontres père-enfant.

Certes, le professionnel se trouve alors confronté au risque de tensions entre la protection de la mère et celle de l'enfant, notamment en considérant le paramètre du temps lorsque les parents ne sont pas séparés : quel temps peut-on laisser à une mère victime de violence dans le couple, pour lui permettre d'assurer la protection de l'enfant ? La réponse à cette question dépend elle-même des postures professionnelles adoptées pour repérer la violence, distinguer violence et conflit, et rompre la loi du silence.

Reconnaissons-le, si une femme se rend chez son médecin, dans un service social, un commissariat ou au tribunal, pour révéler qu'elle est victime de violence dans le couple et demander protection pour elle et pour ses enfants, le risque est grand que le professionnel qui la reçoit suspecte une tentative de manipulation de la part de cette femme. Le concept d'« aliénation parentale » peut d'ailleurs servir de caution au déni de la violence dans le couple et de la violence faite aux enfants. De tels raisonnements ou réflexes conduisent à survictimiser la mère et à négliger la protection de l'enfant.

¹¹ Intervention du 12 mai 2009 à l'Assemblée nationale lors de la Mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/cr-mivf/08-09/c0809011.asp>.

La métaphore des trois planètes

La métaphore des trois planètes imaginée par Lorraine Radford et Marianne Hester¹² décrit bien la situation dans laquelle se trouvent les femmes et les enfants victimes de violence dans le couple.

- Sur la planète A, la violence conjugale est considérée comme un crime « *sexué* » (*gendered*) de l'homme sur la femme, donc la police et le tribunal peuvent intervenir pour protéger cette dernière (arrestation du conjoint violent ou ordre de protection).
- La planète B correspond aux services de protection de l'enfant, dont l'approche est « *gender neutral* ». Sur cette planète, on parle de « *familles abusives* » plus que de « *violences conjugales* ». C'est à la mère qu'il revient de protéger les enfants en s'éloignant de l'homme violent : si elle ne le fait pas, elle manque à son devoir de protection (*failure to protect*) et par conséquent elle peut perdre la garde des enfants.
- Si elle se sépare, elle finit dans l'orbite de la planète C, à savoir les services chargés d'assurer les contacts entre père et enfants après la séparation, qui sont motivés par le principe de la « *responsabilité parentale* » et par le souci de ne pas priver les pères de leur droit. Sur cette planète, la femme peut être contrainte à consentir aux visites entre les enfants et ce même père violent, sous peine d'être punie par une perte de la garde des enfants. Sur la planète C, la violence de l'homme est ignorée tant que c'est possible, à la faveur d'un discours selon lequel il n'y a pas de contradiction entre le fait d'être un ex-conjoint violent et un bon père, du moins un père « *suffisamment bon* ».

Conclusion

La métaphore des trois planètes (encadré ci-dessus) semble d'une grande pertinence car elle décrit finement la situation des victimes de violence dans le couple et les failles du système institutionnel de protection. Or, chaque professionnel doit être le garant de la cohérence entre les trois planètes.

Nous progressons dans cette voie, et le programme de formation des professionnels mis en œuvre par la Miprof depuis 2013 se révèle un levier puissant et un motif d'espoir.

La cohérence des formations des différents professionnels susceptibles de rencontrer des victimes de violence dans le couple s'avère en effet un gage de la mise en œuvre efficace des dispositifs de protection innovants ou plus classiques, tant il est vrai qu'une chaîne ne vaut que ce que vaut le maillon le plus faible de celle-ci.

Pour en savoir plus

- DURAND E. *Violences conjugales et parentalité : protéger la mère c'est protéger l'enfant*. Paris : L'Harmattan, 2013.
- PHÉLIP J. (dir.), BERGER M. (dir.). *Divorce, séparation : les enfants sont-ils protégés ?* Paris : Dunod, 2012.
- ROMITO P., CRISMA M. Les violences masculines occultées : le syndrome d'aliénation parentale. *Empan*. 2009/1, n° 73, p. 31-39.
- ROMITO P. Les violences conjugales post-séparation et le devenir des femmes et des enfants. In : FORTIN A. (dir.), ROBIN M. (dir.). *L'enfant et les violences conjugales [dossier]*. *La Revue internationale de l'éducation familiale*. 2011, n° 29. Paris : L'Harmattan.

12 RADFORD L., HESTER M. *Mothering through domestic violence*. London : Jessica Kingsley, 2006.

LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN PROTECTION DE L'ENFANCE AU PRISME DU GENRE

Une égalité de traitement pas si simple

La question de l'impact du genre sur pratiques professionnelles en protection de l'enfance est parfois appréhendée sous la forme d'une disqualification de principe : l'égalité de traitement est la règle, les enfants ont droit à la même protection et les praticien.ne.s de protection de l'enfance interviennent de même manière, en fonction des problématiques, avec des filles et des garçons, avec les mères ou avec les pères, et ce quel que soit le sexe des praticien.ne.s. Les approches de genre sont encore peu envisagées en France dans la formation initiale et continue des acteurs et actrices de la protection de l'enfance. La question du genre ne fait pas toujours l'objet d'un travail pédagogique, alors que c'est un enjeu de formation très fort dans les pays voisins, comme l'a souligné Coline Cardi¹ lors de la séance d'ouverture du séminaire de recherche 2015 de l'Oned/ONPE : en Suisse, Marianne Modak fait un cours qui pose ces questions au master de travail social de l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne ; des enseignements similaires peuvent se trouver en Belgique et au Canada.

Si cet enjeu de formation a pu émerger dans de nombreux pays, c'est tout d'abord parce que le genre est une dimension fortement présente chez les bénéficiaires de la protection de l'enfance. Non seulement l'injonction au genre ou/et la socialisation genrée sont des phénomènes qui touchent en premier lieu l'enfance et l'adolescence, avec des effets de groupe qui peuvent être difficiles à prendre en compte (notamment autour de la mixité ou de la non-mixité², comme en témoigne par exemple le travail de Nadine Lanctôt sur les attentes des adolescentes à cet égard), mais aussi parce que le genre impacte le type de difficultés rencontrées.

Il y a une expérience différente des violences en fonction du genre, comme il a été évoqué précédemment dans ce rapport, mais il y a aussi de manière générale tout un ensemble de difficultés éducatives possibles qui sont à la conjonction des genres des enfants et des parents : la question de l'image du père et de la construction de la « masculinité » en lien avec cette image chez les enfants de l'un et l'autre sexe est ainsi une question qui interroge assez fortement les praticien.ne.s intervenant en protection de l'enfance³.

1 L'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis propose désormais, avec la participation de Coline Cardi, des enseignements déclinant les recherches en matière de genre spécialement à destination des professionnel.le.s et futur.e.s professionnel.le.s du travail social.

2 Les *Cahiers dynamiques* ont consacré un numéro entier à la question de la mixité qui peut utilement être consulté à ce sujet : Mixité et éducation : question de genre ? [dossier]. *Les Cahiers dynamiques*. 2013/1, n° 58.

3 Voir par exemple : Catherine NOZAY. La place du père dans l'action sociale : l'exemple des centres maternels. *Enfances et psy*. 2008/4, n° 41, p. 140-147.

Les besoins et attentes en matière de contenus éducatifs et de savoirs peuvent ne pas être les mêmes, indépendamment de la question de la mixité ou de la non-mixité. Les attentes sociales en matière de formation et de savoir entre femmes et hommes, filles et garçons, sont sans doute idéalement les mêmes dans l'absolu, mais certains savoirs et compétences liés au corps et/ou à la gestion des injonctions différenciées au genre sont nécessaires et doivent être transmis lorsque la famille est dans l'incapacité de le faire.

S'agissant des connaissances liées au corps, les questions de santé sexuelle, de contraception et de recours aux soins ne peuvent être écartées perpétuellement, notamment avec des adolescent.e.s, dont les échanges informels en groupes de pairs ne font pas nécessairement ressortir une bonne information : comme le rapporte Michel Bozon « *la composition du groupe de pairs à 18 ans exerce également son influence, en particulier chez les garçons : c'est parmi ceux qui n'avaient que des amis du même sexe que la propension à discuter de contraception et de protection avec la partenaire du premier rapport est la plus faible, elle est plus forte chez ceux qui appartiennent à des groupes de pairs mixtes, et plus encore chez ceux qui avaient surtout des amies femmes* »⁴.

S'agissant de la gestion des injonctions au genre, on peut penser par exemple aux efforts en matière de valorisation des différentes matières scolaires qui se traduisent le plus clairement par le travail sur la représentation des mathématiques et sciences « dures » chez les filles, les représentations sociales et certains manuels scolaires tendant à disqualifier ces dernières des matières scientifiques, comme en atteste notamment le travail de la Haute autorité de lutte contre les discriminations⁵. Un autre aspect, tout aussi essentiel mais plus difficile à aborder, est celui de la prévention des violences sexistes et sexuelles, puisqu'il s'agit de mettre en lumière et de questionner les représentations de sexe, les comportements acceptables et inacceptables (socialement perçus de manière différente s'agissant des filles et femmes d'une part, des garçons et des hommes de l'autre⁶), qui peuvent conduire à perpétrer ou à cautionner ces violences.

Enjeux réflexifs de l'observation et de l'évaluation

Mais l'étude du genre et ses applications en protection de l'enfance ne peuvent négliger un aspect, important : celui de la personne qui regarde, évalue ou/et accompagne, et de ses représentations s'agissant des femmes et des hommes.

4 Michel BOZON. Premier rapport sexuel, première relation : des passages attendus. In Natahlie BAIOS (dir.), Michel BOZON (dir.). *Enquête sur la sexualité en France : pratiques, genre et santé*. Paris : La Découverte, 2008, p. 136 (souligné dans : Stéphanie BOUJUT, Isabelle FRECHON. Inégalités de genre en protection de l'enfance. *Revue de droit sanitaire et social*. Novembre-décembre 2009, n° 6, p. 1003-1015.

5 Pascal TISSERANT (dir.), Anne-Lorraine WAGNER (dir.). *La place des stéréotypes et des discriminations dans les manuels scolaires*. Paris : Halde/Défenseur des droits, 2008. Accessible en ligne sur http://www.halde.fr/IMG/pdf/Etude_integrale_manuels_scolaires.pdf | Agnès VARDON. L'égalité des sexes dans les manuels de maths : l'impossible équation ? [entretien avec Sylvie Cromer]. *Courrier de l'Unesco*. 2007, n° 10. Accessible sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001921/192180f.pdf#nameddest=210820>.

6 Le ministère de l'Éducation nationale a rassemblé toute une série d'outils pédagogiques et de ressources à cet égard à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/cid109846/prevenir-et-lutter-contre-les-comportements-sexistes-et-les-violences-sexistes-et-sexuelles.html>.

La recherche sur le traitement pénal et la perception des femmes délinquantes – jeunes et moins jeunes – fait ressortir un traitement par les juges et par l’administration très différent de celui des jeunes délinquants hommes, notamment dans l’analyse de comportements véhiculant des représentations traditionnelles de genre. Coline Cardi et Geneviève Pruvost ont réalisé à cet effet une bibliographie commentée⁷ qui souligne assez nettement l’évolution historique de cette perspective.

Le travail social lui-même, particulièrement pour ce qui touche aux enfants, est traversé par de forts enjeux de genre, entre la disqualification du travail de *care* en lien avec la gratuité des fonctions « maternelles », le renvoi paradigmatique à la « virilité » des éducateurs, et la revendication d’une professionnalité qui peut se faire dans une négation de la réalité des représentations genrées sous-jacentes, comme le montre Brigitte Bouquet dans son article « Cachez-moi ce genre que je ne saurais voir... »⁸

L’accompagnement éducatif des enfants et des jeunes implique en effet des représentations de genre s’agissant des parents comme des enfants, représentations qui peuvent être sous-jacentes, de l’ordre de l’impensé, ou formalisées dans un raisonnement explicite. Les enfants et les jeunes ainsi que leurs parents sont par ailleurs, comme chacun.e, pris dans des expériences et des représentations de genre qu’il faut parfois questionner. Les praticien.ne.s elles.eux-mêmes font l’objet de représentations liées au genre de la part des usager.ère.s mais aussi de l’ensemble du contexte institutionnel dans lequel ils.elles agissent, comme le montrent Mélanie Jacquot, Anne Thevenot et Jutta De Chassey dans l’article ici présenté s’agissant de la profession d’assistant.e familial.e (dont seulement 7,2 % sont des hommes) : c’est également un des apports des travaux sur le *care*⁹.

Le genre, en d’autres termes, est opérant à tous les niveaux de la protection de l’enfance et notamment du point de vue des praticien.ne.s elles.eux-mêmes¹⁰. Cette réalité doit inciter à la réflexivité et à une conceptualisation explicite dans les pratiques.

L’article de Nadine Lanctôt, sur les représentations des professionnel.le.s s’agissant des filles et des garçons, celui de Stéphanie Boujut et d’Isabelle Frechon examinant des perspectives croisées qui parfois créent des résonances entre le genre des enfants et celui des professionnel.le.s, ainsi que celui de Mélanie Jacquot, Anne Thevenot et Jutta de Chassey, interrogeant plus particulièrement le genre des professionnel.le.s, sont autant d’illustrations de ce que la recherche peut nous dire des mécaniques de genre à tous les niveaux du travail en protection de l’enfance.

7 Coline CARDI, Geneviève PRUVOST. La violence des femmes : un champ de recherche en plein essor. *Champ pénal*. 2011, vol. 8. Accessible en ligne sur <https://champpenal.revues.org/8102>.

8 Brigitte BOUQUET. Cachez-moi ce genre que je ne saurais voir... *Empan*. 2007/1, n° 65, p. 18-26.

9 À ce sujet, voir par exemple : Pascale MOLINIER (dir.), Sandra LAUGIER (dir.), Patricia PAPERMAN (dir.). *Qu’est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*. Paris : Payot, 2009.

10 Voir à ce sujet : Monique JEANNET (coord.), Vincent TOURNIER (coord.). Genre et travail social : de la “théorie” à la pratique [dossier]. *Le Sociographe*. 2015/1, n° 49. Pour une analyse de l’accueil familial sous le prisme du genre, voir : Anne OUI, Gilles SÉRAPHIN. L’accueil familial comme laboratoire du *care*. *Études*. 2016/5 (mai), p. 41-50. Accessible sur : <http://www.cairn.info/revue-etudes-2016-5-page-41.htm>.

Le genre émergent : orientation sexuelle, identité de genre et variations du développement sexuel.

Un aspect qui n'est pas traité dans le présent dossier thématique l'a cependant été dans les échanges du séminaire de recherche 2015 de l'Oned/ONPE et mérite d'être évoqué dans le cadre des remarques générales, dans la mesure où sa prise en compte émerge de plus en plus dans le travail avec les enfants et les familles. Il s'agit de considérations relatives au genre (et comme telles abordées par les « études de genre ») mais qui ne sont pas immédiatement apparentes lorsqu'on utilise « genre » pour renvoyer exclusivement à une opposition binaire femmes/hommes ou filles/garçons : ainsi de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et des variations du développement sexuel.

Si, comme cela a été dit précédemment, la division des rôles sociaux de sexe en fonction du dimorphisme sexuel est bâtie sur cette opposition binaire dans la plupart des sociétés occidentales contemporaines, il est aussi possible d'envisager ces deux catégories comme les pôles d'un continuum d'identités de genre et de caractéristiques sexuelles plus que comme une alternative entre deux modèles mutuellement exclusifs.

Si l'opposition féminin/masculin reste centrale dans l'étude du genre, en raison de la puissance normative de cette division dans notre société, les travaux actuels dans de nombreux domaines font valoir l'intérêt de se doter d'un nuancier plus subtil lorsqu'il s'agit d'appréhender les situations personnelles (on parle d'ailleurs de *gender spectrum*, c'est-à-dire de « palette du genre »).

Il s'agit, en d'autres termes, de la question de la prise en compte des situations vécues par :

- les personnes dont les caractéristiques morphologiques sexuelles ne correspondent pas à la « norme » physiologique masculine ou féminine (c'est la question des variations du développement sexuel – ou de l'inter-sexuation – et de leur prise en compte) ;
- les personnes dont l'identité de genre s'exprime de manière radicalement différente de celle qui leur a été assignée à la naissance en fonction de leurs caractéristiques morphologiques (c'est la question de l'accompagnement des transidentités et des personnes non-binaires) ;
- les personnes dont l'orientation sexuelle n'est pas l'hétérosexualité, dans le cadre d'une société où les rôles sociaux de sexe traditionnels sont fortement associés à cette dernière, et où les autres orientations sexuelles (homosexualité, bisexualité/pansexualité) sont associées à des effets de stigmatisation forts (c'est la question des effets de l'hétéronormativité¹¹).

11 À ce sujet, voir par exemple : Joyce MCCARL NIELSEN, Glenda WALDEN, Charlotte Ann KUNKEL. L'hétéronormativité genrée : exemples de la vie quotidienne. *Nouvelles Questions Féministes*. 2009/3, vol. 28, p. 90-108. Accessible sur <http://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2009-3-page-90.htm>.

Il est à noter que cette dernière problématique, celle de l'orientation sexuelle, est transversale à la question des identités de genre (c'est-à-dire que le fait d'être homo-, hétéro- ou bi-sexuel.le est indépendant du fait d'être ou pas trans¹²), mais reste très fortement attachée à la question du genre en raison de la valeur centrale accordée à l'hétérosexualité au sein des injonctions sociales de genre¹³.

Ces différentes problématiques ont des déclinaisons en protection de l'enfance, et ce à différents niveaux correspondant également à des temps différents de la vie de l'enfant.

Les violences dont peut faire l'objet un enfant intersexe peuvent avoir lieu dès la naissance – et les parents sont rarement informés d'une manière qui permettrait d'assurer une protection suffisante à l'enfant. En effet, les enfants intersexes subissent encore trop souvent en France des opérations qui n'ont pas de nécessité vitale, dans l'optique de les « assigner » à un sexe plutôt qu'à un autre. Il s'agit là d'une question récurrente en termes de droits de l'enfant, pour laquelle le Défenseur des droits a émis des recommandations s'agissant de la prise en charge médicale et de l'accompagnement des enfants et des parents sur le long terme¹⁴. La prévalence réelle de l'intersexuation est souvent sous-estimée : le Conseil de l'Europe estime à 1,7 % la proportion d'enfants intersexes (toutes variations confondues)¹⁵. Peu de ressources existent à l'heure actuelle pour permettre aux adultes accompagnant ces enfants, et particulièrement aux parents, de répondre au mieux à leurs besoins.

Les personnes trans s'affirment également souvent très tôt (dès la petite enfance) dans leur identité de genre, ce qui conduit à des interrogations sur l'accompagnement des enfants et adolescent.e.s trans – ce d'autant que les réactions des parents, parfois violentes, peuvent déboucher sur des situations de danger nécessitant un accompagnement ou une suppléance¹⁶. Une conférence européenne a eu lieu en novembre 2016 autour de cette question, à l'initiative de SOS Villages d'enfants International, mettant en avant en particulier le travail de l'association Dreilinden¹⁷ en Allemagne.

12 Les transidentités sont multiples. Le terme « transsexuel.le », le plus souvent utilisé s'agissant de personnes ayant eu recours à une opération de réattribution sexuelle ou désirant y avoir recours, ne correspond qu'à une partie des situations. Le terme d'usage plus récent « transgenre » est plus large, mais il est également rejeté par une partie des personnes se reconnaissant dans le terme générique, désormais privilégié, de « trans ». Sur ces questions, on peut utilement se référer aux travaux de Karine Espineira, notamment : Maud-Yeuse THOMAS (dir.), Arnaud ALESSANDRIN (dir.), Karine ESPINEIRA (dir.). « Identités intersexes : identités en débat. » *Cahiers de la transidentité*. 2013, vol. 2, 170 p. Paris : L'Harmattan.

13 À ce sujet voir : Louis-Georges TIN. *L'invention de la culture hétérosexuelle*. Paris, Autrement (Mutations/ Sexe en tous genres, 249), 2008.

14 Avis n° 17-04 du 20 février 2017 du Défenseur des droits relatif au respect des droits des personnes intersexes. Accessible sur https://juridique.defenseurdesdroits.fr/index.php?lvl=notice_display&id=21115.

15 COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE. *Human rights and intersex people*. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2015. Accessible sur <https://rm.coe.int/16806da5d4>.

16 Pour un tour d'horizon en français de la littérature existant sur les enfants trans, notamment par rapport aux liens familiaux, on peut se référer à : Arnaud ALESSANDRIN. Mineurs trans : de l'inconvénient de ne pas être pris en compte par les politiques publiques. *Agora débats/jeunesses*. 2016/2, n° 73. Accessible sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01326833/document>.

17 L'association a réalisé deux guides disponibles en ligne en anglais : *Let me be ! Better care for LGBTI children : a working paper for NGOs*. Hambourg : Dreilinden, 2017. Accessible sur <http://www.dreilinden.org/pdf/Let%20me%20be%20me!.pdf> | *Skirt ? Nope, not for me ! Sexual and gender self-determination for children and youth in alternative care settings*. Hambourg : Dreilinden, 2016. Accessible sur <http://www.dreilinden.org/pdf/Skirt-Nope-not-for-me.pdf>.

Si de nombreux organismes professionnels de par le monde¹⁸ se sont dotés de principes généraux clairs en matière de respect de la manière dont chacun définit – ou pas – son identité de genre, la question particulière de l'accès à d'éventuels traitements hormonaux à l'adolescence reste en revanche encore fortement débattue, particulièrement en France¹⁹.

Enfin, la question d'une meilleure attention à la diversité des orientations sexuelles et aux enjeux associés, relativement à l'estime de soi et aux questionnements autour de la sexualité que peuvent avoir notamment les jeunes lesbiennes, gays, bi, trans et intersexes (LGBTI), se pose avec une acuité particulière surtout au moment de l'adolescence. Les études sur le suicide et les pensées suicidaires à l'adolescence²⁰ font en effet valoir, surtout sur cette tranche d'âge-là, une sursuicidalité associée aux minorités sexuelles, en lien avec les discriminations dont ces dernières font l'objet. Une autre problématique importante est celle des adolescent.e.s mis.e.s à la rue par leurs parents²¹.

L'émergence de ces enjeux témoigne de la diversification des questions que se posent praticien.ne.s et parents autour des différentes dimensions du genre, et qui élargissent le champ de la réflexion ouverte par cette notion.

18 Notamment l'American Psychological Association : APA. Guidelines for psychological practice with transgender and gender nonconforming people. *American Psychologist*. Décembre 2015, vol. 70, n° 9, p. 832-864. Accessible sur www.apa.org/practice/guidelines/transgender.pdf.

19 Une synthèse de ce débat en France : Arnaud ALESSANDRIN. Mineurs trans : quelle politique de santé ? *Santé scolaire et universitaire*. 2017, n° 45, p. 29-30. Accessible sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01540796/document>.

20 Voir : François BECK, Jean-Marie FIRDION, Stéphane LEGLEYE, Marie-Ange SCHILTZ. *Les minorités sexuelles face au risque suicidaire : acquis des sciences sociales et perspectives*. Saint-Denis : Inpes (Santé en action), 2010 (nouv. éd. 2014).

21 Cette problématique est l'objet de l'association nationale la plus connue sur ce sujet, le Refuge, qui a rassemblé des textes dans un ouvrage : Frédéric GAL. *Le travail social auprès des victimes d'homophobie : questionnement identitaire, lien familial, insertion*. Rueil-Malmaison : ASH, 2013. Des ressources fort utiles sont également recensées par l'association SOS homophobie (<https://www.sos-homophobie.org/adolescence>) ou par la Ligne Azur (<https://www.ligneazur.org>) en direction des jeunes et des adultes, par le collectif Éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire (<https://collectifeducglbtphobies.wordpress.com>). La Délégation interministérielle contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT recense également des initiatives et ressources : <http://www.dilcrah.fr>.

TRAVAILLER AUPRÈS DES FILLES, TRAVAILLER AUPRÈS DES GARÇONS

Représentations des praticien.ne.s

Nadine Lanctôt¹

« Travailler avec des femmes délinquantes ? Ce sont les pires ! J'ai honte de le dire, mais je préférerais n'accompagner que des violeurs hommes plutôt que des petites délinquantes FEMMES. »²

Comme le montre la citation ci-dessus, la recherche concernant les préférences des praticien.ne.s quant au genre de leurs client.e.s³ a montré que les éducateur.ice.s du secteur judiciaire tendent à préférer une clientèle masculine, et que cette préférence a tendance à l'emporter sur les autres considérations, notamment sur le caractère grave ou sérieux des problématiques rencontrées. Parce que ce genre d'attitude peut avoir un effet délétère sur la qualité de l'accompagnement des jeunes, de nombreux chercheur.e.s préconisent d'étudier plus avant les mécanismes qui sont à l'œuvre dans ce genre de situation. C'est précisément ce que nous avons cherché en examinant les préférences des praticien.ne.s concernant le sexe des jeunes qu'ils.elles accompagnent en accueil résidentiel. Ces préférences sont articulées au degré de difficulté que ces praticien.ne.s perçoivent dans le travail avec les jeunes de l'un et l'autre sexe, ainsi qu'à leur impression de connaître les réalités vécues par les un.e.s et les autres. Ces représentations sont contextualisées en fonction du genre des praticien.ne.s interrogé.e.s, de leur niveau d'éducation, ainsi que de leur expérience présente et passée de travail avec l'une et l'autre population.

De nombreux.se.s praticien.ne.s sont réticent.e.s à travailler avec des filles et des femmes, qu'ils.elles perçoivent comme particulièrement difficiles et exigeantes : la littérature existante sur les préférences des praticien.ne.s s'agissant de leurs client.e.s qui font l'objet de décisions de justice s'accorde sur ce point⁴.

1 Chaire de recherche du Canada, département de Psychoéducation, université de Sherbrooke. Cet article reprend en le synthétisant (à travers une traduction en français), un article coécrit par l'auteure : LANCTÔT N., AYOTTE M.-H., TURCOTTE M., BESNARD T. Youth care workers' views on the challenges of working with girls : an analysis of the mediating influence of practitioner gender and prior experience with girls. *Children and Youth Services Review*. Novembre 2012, vol. 34, n° 11. Accessible en ligne : <http://dx.doi.org/10.1016/j.childyouth.2012.08.002>.

2 Cité (p. 237) dans : RASCHE C. E. The dislike of female offenders among correctional officers : need for specialized training. In MURASKIN R. (dir.). *It's a crime : women in justice*. New Jersey : Prentice Hall, 2000, p. 237-252.

3 Si en France métropolitaine on emploiera souvent les termes de *bénéficiaire* ou d'*usager.ère*, celui de *client.e* est d'usage plus courant en Amérique du Nord, y compris francophone. Ce terme était employé dans l'article d'origine (voir note précédente) et a été conservé pour la présente contribution. (N.D.E.)

4 ARTZ S., BLAIS M., NICHOLSON D. *Developing girls' custody units*. Ottawa : Justice Canada, 2000 (non publié). | BAINES M., ALDER C. Are girls more difficult to work with? Youth worker's perspectives in juvenile justice and related areas. *Crime and Delinquency*. 1996, vol. 42, n° 3, p. 467-485. | CHESNEY-LIND M., FREITAS K. *Working with girls : exploring practitioner issues, experiences and feelings*. Honolulu (Hawaï) : University of Hawaii at Mānoa, 1999 (rapport n° 403). | COPPERMAN J., KNOWLES K. Developing women only and gender sensitive practices in inpatient wards : current issues and challenges. *Journal of Adult Protection*. 2006, vol. 8, n° 2, p. 15-30. | DANIEL M. D. The female intervention team. *Juvenile Justice*. 1999, vol. 6, n° 1, p. 14-20. | GAARDER E., RODRIGUEZ N., ZATZ M. S. Criers, liars, and manipulators : probation officers' views of girls. *Justice Quarterly*. 2004, vol. 21, n° 3, p. 547-578. | KERSTEN J. A gender specific look at patterns of violence in juvenile institutions : or are girls really « more difficult to handle » ? *International Journal of Sociology of Law*. 1990, vol. 18, n° 4, p. 473-493. | LANCTÔT N., LACHAÎNE S. Intervenir auprès des adolescentes : une perspective peu attrayante pour les délégués à la jeunesse ? *Revue de psycho-éducation et d'orientation*. 2002, vol. 31, n° 2, p. 363-383. | OKAMOTO S. K., CHESNEY-LIND M. The relationship between gender and practitioners' fear in working with high-risk adolescents. *Child & Youth Care Forum*. 2000, vol. 29, n° 6, p. 373-383. | POLLOCK J. M. *Sex and supervision : guarding male and female inmates*. New York : Greenwood Press, 1986. | RASCHE C. E. *Op. cit.*

De nombreuses études se sont spécifiquement penchées sur les représentations attachées aux femmes et filles au comportement déviant, pour tenter d'identifier ce qui posait problème à ces praticien.ne.s. Plusieurs types de discours ont pu être identifiés :

- Certain.ne.s praticien.ne.s attribuent tout simplement plus de caractéristiques personnelles négatives aux femmes et filles qu'aux hommes et garçons, indépendamment de leur tranche d'âge. Ces praticien.ne.s considèrent qu'il est plus difficile d'établir une alliance éducative avec les femmes et les filles car elles seraient trop émotives, voire hystériques, et qu'elles seraient plus enclines à l'agression verbale et aux épisodes de colère⁵.
- D'autres considèrent que les besoins des filles et des femmes sont plus complexes, ce qui les rendrait plus difficiles à accompagner⁶.
- La plus forte prévalence des comportements à risques liés à la sexualité chez les filles est aussi un élément pris en compte par certain.ne.s praticien.ne.s : beaucoup ne sont pas à l'aise lorsqu'il s'agit de travailler avec des filles qui ont connu la prostitution ou de multiples abus sexuels⁷. C'est particulièrement le cas pour les praticiens de sexe masculin, qui sont souvent mal à l'aise avec certains comportements très sexualisés de la part d'adolescentes⁸. Cependant, Rice, Merves et Srsic⁹ signalent que des praticien.ne.s trouvent plus facile d'intervenir auprès de filles dont le comportement correspond aux normes de genre qu'auprès de celles dont le comportement est jugé « masculin ».
- Enfin, le manque d'expérience et de connaissance s'agissant du travail auprès des femmes et des filles au comportement déviant est également invoqué pour expliquer la réticence des praticien.ne.s à travailler avec elles¹⁰.

Cette brève revue de littérature montre bien le consensus qui s'est formé sur cette question, mais elle ignore les limitations, pourtant bien réelles, de ces études. Ces travaux se focalisent en effet sur les représentations négatives des praticien.ne.s sur les filles et les femmes, sans s'interroger sur les résultats qui peuvent indiquer une appréciation plus positive de ce public. Par exemple, Fendrich, Hubbel et Lurigio¹¹ concluent qu'une majorité des praticien.ne.s interrogé.e.s trouvent plus facile de travailler avec des hommes qu'avec des femmes. Mais au sein même de leurs résultats, on peut aussi constater que plus d'un quart (27 %) des personnes interrogées trouvaient également plus gratifiant d'intervenir auprès de femmes que d'hommes s'agissant de problématiques d'addiction : à force d'interroger les représentations négatives liées au genre, on peut finir par renforcer les stéréotypes que l'on cherche précisément à dénoncer. Une autre limitation de ces études se trouve dans l'absence de contextualisation

5 BAINES M., ALDER C. *Op. cit.* | BOND-MAUPIN L., MAUPIN J. R., LEISENRING A. Girls' delinquency and the justice implications of intake workers' perspectives. *Women & Criminal Justice*. 2002, vol. 13, n° 2, p. 51-77. | GAARDER E., RODRIGUEZ N., ZATZ M. S. *Op. cit.*

6 ARTZ S., BLAIS M., NICHOLSON D. *Op. cit.* | BAINES M., ALDER C. *Op. cit.* | LANCTÔT N., LACHAÎNE S. *Op. cit.*

7 LANCTÔT N., LACHAÎNE S. *Op. cit.*

8 BAINES M., ALDER C. *Op. cit.* | BOND-MAUPIN L., MAUPIN J. R., LEISENRING A. *Op. cit.* | LANCTÔT N., LACHAÎNE S. *Op. cit.* | OKAMOTO S. K. The challenges of male practitioners working with female youth clients. *Child & Youth Care Forum*. 2002, vol. 31, n° 4, p. 257-268. | OKAMOTO S. K. The function of professional boundaries in the therapeutic relationship between male practitioners and female youth clients. *Child and Adolescent Social Work Journal*. 2003, vol. 20, n° 4, p. 303-313. | OKAMOTO S. K., CHESNEY-LIND M. *Op. cit.*

9 RICE E. H., MERVES E., SRIC A. Perceptions of gender differences in the expression of emotional and behavioral disabilities. *Education and Treatment of Children*. 2008, vol. 31, n° 4, p. 549-565.

10 BAINES M., ALDER C. *Op. cit.* | DANIEL M. D. *Op. cit.* | GAARDER E., RODRIGUEZ N., ZATZ M. S. *Op. cit.* | LANCTÔT N., LACHAÎNE S. *Op. cit.*

11 FENDRICH M., HUBBELL A., LURIGIO A. J. Providers' perceptions of gender-specific drug treatment. *Journal of Drug Issues*. 2006, vol. 36, n° 3, p. 667-686.

des résultats en fonction des caractéristiques de l'échantillon de praticien.ne.s : comme le note Okamoto¹², il est rare que ces études prennent en compte l'âge et le sexe des praticien.ne.s interrogé.e.s dans l'analyse des résultats. L'expérience qu'ont les praticien.ne.s du travail avec les filles et les femmes est également un facteur qui pourrait influencer leur perception de ce public : c'est du moins ce que suggèrent Pollock comme Chesney-Lind et Freitas¹³.

Cependant, quelles que soient les précautions à prendre dans l'interprétation de ces résultats, ils pointent malgré tout une réalité qui interroge la qualité même de l'accompagnement de ces filles. Comme le notent Matthews et Hubbard¹⁴ : « *En négligeant de donner à leur personnel les compétences minimales en communication qui leur permettraient d'établir des relations fortes, et en n'entourant pas les filles de praticien.ne.s qui les respectent et expriment de l'empathie à leur égard, les agences qui œuvrent en faveur des jeunes en difficulté recréent précisément le type de relations qui ont joué des rôles destructeurs dans la vie de ces filles.* »¹⁵

Le but de notre étude était d'améliorer la connaissance des préférences exprimées par les praticien.ne.s s'agissant du genre de leurs client.e.s. Certaines des limitations constatées dans la littérature existante sont prises en compte, notamment par l'inclusion de questions sur la difficulté perçue dans l'accompagnement des filles, et par la contextualisation des résultats en fonction du genre des praticien.ne.s, de leur niveau d'éducation et de leur expérience professionnelle avec ce public. Cette analyse est informée par la théorie sociale cognitive de Bandura¹⁶ sur « *l'auto-efficacité* » (définie comme la capacité qu'une personne se reconnaît à réussir dans une situation donnée). L'auto-efficacité joue un grand rôle dans les choix et les sentiments d'une personne, tout particulièrement s'agissant de choix professionnels. Un.e professionnel.le qui a confiance en ses propres capacités va percevoir des tâches difficiles comme des défis plutôt que des menaces. Cette assurance se traduit par une forte adhésion aux objectifs, par des efforts durables, et une capacité à se rétablir rapidement après un revers.

Méthode

L'échantillon étudié était composé de 131 praticien.ne.s, donc 86 femmes et 45 hommes, travaillant dans des centres éducatifs résidentiels canadiens (« *centres de jeunesse* ») à Montréal. Ces praticien.ne.s sont issus de 9 unités résidentielles exclusivement féminines (n = 69) et d'un nombre équivalent d'unités résidentielles exclusivement masculines (n = 62). La sélection des participant.e.s a permis de s'assurer qu'il y aurait aussi bien des femmes que des hommes travaillant auprès de garçons et/ou de filles. Ces centres offrent un accueil et des services à des adolescent.e.s (12-18 ans) dont la sécurité ou le développement ont été jugés compromis, essentiellement en raison de comportements déviants. Tou.te.s les praticien.ne.s des 18 centres étudiés ont été invité.e.s à participer à l'étude, et la participation a été très élevée (99 % dans les centres réservés aux filles, 90 % dans ceux réservés aux garçons). L'âge moyen des praticien.ne.s était de 34,73 ans.

12 OKAMOTO S. K. The challenges of male practitioners working with female youth clients. *Op. cit.* | OKAMOTO S. K. The function of professional boundaries in the therapeutic relationship between male practitioners and female youth clients. *Op. cit.*

13 POLLOCK J. M. Women will be women : correctional officers' perceptions of the emotionality of women inmates. *The Prison Journal*. 1984, vol. 64, n° 1, p. 84-91. | CHESNEY-LIND M., FREITAS K. *Op. cit.*

14 MATTHEWS B., HUBBARD D. J. Moving ahead : five essential elements for working effectively with girls. *Journal of Criminal Justice*. 2008, vol. 36, n° 6, p. 494-502.

15 *Ibid.*, p. 496.

16 BANDURA A. *Social foundations of thought and action : a social cognitive theory*. Englewood Cliffs (New Jersey) : Prentice Hall, 1986. | BANDURA A. *Self-efficacy : the exercise of control*. New York : Freeman, 1997.

Ces professionnel.le.s ont été invité.e.s à remplir un questionnaire précédemment testé auprès d'un plus petit échantillon de praticien.ne.s travaillant avec des jeunes dans des services de probation¹⁷. Ce questionnaire comportait trois parties :

- Une première concernait l'expérience professionnelle de la personne interrogée au regard du travail avec les garçons et avec les filles, leur niveau d'études ainsi que les formations qu'ils.elles ont pu recevoir.
- La deuxième partie demandait aux participant.e.s d'évaluer leur appréciation du travail avec les adolescents et adolescentes placé.e.s en centres éducatifs résidentiels en raison de leur comportement problématique. Les réponses étaient codées sur une échelle de Likert graduée de 1 (pour signifier que l'on « *n'apprécie pas/n'apprécierait pas du tout* » ce public) à 5 (pour indiquer qu'on l'« *apprécie/apprécierait beaucoup* »). Il était également demandé à ces praticien.ne.s d'évaluer le degré de difficulté qu'ils.elles associaient au travail avec l'un ou l'autre sexe. De nouveau, c'est une échelle de Likert qui a été utilisée, de 1 pour « *pas difficile du tout* » à 5 pour « *très difficile* ».
- Dans la troisième partie, les praticien.ne.s devaient se prononcer sur leur connaissance des publics « *filles* » et « *garçons* », ainsi que sur leur expérience auprès de ceux-ci. Ils.elles étaient invité.e.s à accompagner leurs réponses de commentaires plus qualitatifs.

Les questionnaires ont été remplis de manière individuelle mais dans un contexte de groupe, à l'occasion de la réunion hebdomadaire de chaque service, sous le contrôle d'un.e assistant.e de recherche, et avec ses explications. Chacun.e des répondant.e.s a été informé.e que ses réponses resteraient confidentielles et anonymes, et a signé une décharge.

Puisque l'objectif principal était de comparer des perceptions sur le travail avec les filles et les garçons, nous avons utilisé des tests *t* appariés. S'agissant des données qualitatives, tou.te.s les participant.e.s n'ont pas précisé les raisons de leurs réponses, et celles données ne concernaient souvent qu'un seul des deux publics visés, rendant la comparaison impossible.

Résultats

Les praticien.ne.s préfèrent-ils.elles réellement travailler avec les garçons ?

Les tests *t* appariés ont été utilisés pour comparer les réponses apportées par chaque professionnel.le pour les filles et les garçons. Leurs appréciations ont tout d'abord été étudiées dans leur ensemble, puis ventilées en fonction de leur sexe, de leur niveau d'éducation, du sexe des adolescent.e.s avec lesquels ils.elles travaillent actuellement et de leur expérience de travail avec les deux sexes. Les préférences étaient mesurées sur une échelle d'appréciation de ce public allant de 1 à 5, avec 1 pour « *n'apprécie/n'apprécierait pas du tout* » et 5 pour « *apprécie/apprécierait beaucoup* ».

Les résultats (cf. tableau 1) indiquent que, dans l'ensemble, les praticien.ne.s préfèrent nettement travailler avec des garçons ($t = 3,52$; $p < 0,001$). Quand on contextualise par rapport au sexe de la personne interrogée, on se rend compte cependant que cette tendance n'est statistiquement significative que parmi les praticiens hommes. Si l'ampleur de l'effet

¹⁷ LANCTÔT N., LACHAÎNE S. *Op. cit.*

est modérée dans l'ensemble ($d = 0,31$)¹⁸, il est nettement plus important chez les hommes ($d = 1,07$) et négligeable chez les femmes ($d = 0,06$). En d'autres termes, alors que les praticiens préfèrent nettement travailler avec des garçons ($t = 7,02$; $p < 0,001$), les praticiennes n'ont pas de préférence particulière s'agissant du sexe de leurs clients ($t = 0,52$; n.s.).

De plus, quand on prend en compte le public avec lequel les praticien.ne.s travaillent aujourd'hui, davantage de différences se font jour. Les praticien.ne.s qui ne travaillent qu'avec des garçons ont indiqué une nette préférence pour ce public ($t = 18,51$; $p < 0,001$; $d = 2,54$) et la réciproque est également vraie, bien qu'un peu moins marquée, pour les praticien.ne.s ne travaillant qu'avec des filles ($t = -6,14$; $p < 0,001$; $d = 0,90$). Les praticien.ne.s travaillant avec les deux n'ont pas de préférence s'agissant du sexe de leur clientèle ($t = -0,31$; n.s. ; $d = 0,06$).

Si l'on prend en compte l'expérience de travail passée, des résultats similaires apparaissent : les praticien.ne.s qui n'ont jusqu'ici travaillé qu'avec des garçons apprécient beaucoup cette clientèle et ne souhaiteraient pas du tout travailler avec des filles ($t = 15,04$; $p < 0,001$). Idem pour les praticien.ne.s n'ayant travaillé qu'avec des filles, qui apprécient plus cette clientèle que leurs homologues ($t = -5,23$; $p < 0,001$). Mais la préférence est plus marquée chez les praticien.ne.s n'ayant travaillé qu'avec des garçons que chez celles et ceux n'ayant travaillé qu'avec des filles ($d = 2,35$ contre $d = 0,89$). Les professionnel.le.s ayant travaillé avec les deux n'ont pas indiqué de préférence particulière ($t = 1,62$; n.s. ; $d = 0,22$).

Enfin, les perceptions concernant les deux sexes sont impactées par le niveau d'éducation, plus précisément par le fait que les praticien.ne.s aient ou pas obtenu un diplôme du supérieur : si celles et ceux qui ont un tel diplôme n'ont pas de préférence ($t = 1,24$; n.s. ; $d = 0,05$), celles et ceux qui n'en ont pas préfèrent travailler avec les garçons ($t = 3,91$; $p < 0,001$), avec une ampleur modérée ($d = 0,50$).

Tableau 1. Appréciation du travail avec garçons/filles placée.e.s pour comportement problématique

| Praticien.ne | <i>n</i> | Moyenne garçons (σ) | Moyenne filles (σ) | Test <i>t</i> apparié (<i>t</i> ; ddl ; <i>p</i>) | Coefficient <i>d</i> de Cohen |
|---------------------------------------|----------|------------------------------|-----------------------------|---|-------------------------------|
| Ensemble | 128 | 4,02 (1,07) | 3,31 (1,65) | $t(127) = 3,52, p < 0,001$ | 0,31 |
| Hommes | 43 | 4,40 (0,79) | 2,56 (1,49) | $t(42) = 7,02, p < 0,001$ | 1,07 |
| Femmes | 85 | 3,82 (1,15) | 3,69 (1,60) | $t(84) = 0,52, n.s.$ | 0,06 |
| Travail actuel avec garçons | 53 | 4,51 (0,67) | 1,72 (1,01) | $t(52) = 18,51, p < 0,001$ | 2,54 |
| Travail actuel avec filles | 47 | 3,51 (1,21) | 4,68 (0,52) | $t(46) = -6,14, p < 0,001$ | 0,90 |
| Travail actuel avec garçons et filles | 28 | 3,93 (1,05) | 4,04 (1,23) | $t(27) = -0,31, n.s.$ | 0,06 |
| Travail passé avec garçons seulement | 41 | 4,51 (0,71) | 1,85 (1,00) | $t(40) = 15,04, p < 0,001$ | 2,35 |
| Travail passé avec filles seulement | 35 | 3,40 (1,24) | 4,66 (0,54) | $t(34) = -5,23, p < 0,001$ | 0,89 |
| Travail passé avec garçons et filles | 52 | 4,04 (0,99) | 3,56 (1,63) | $t(51) = 1,62, n.s.$ | 0,22 |
| Pas de diplôme du supérieur | 61 | 4,20 (0,95) | 3,10 (1,71) | $t(60) = 3,91, p < 0,001$ | 0,50 |
| Ayant diplôme du supérieur | 67 | 3,85 (1,16) | 3,51 (1,57) | $t(66) = 1,24, n.s.$ | 0,05 |

(σ = écart-type)

18 La taille de l'effet, représentée par le coefficient *d* de Cohen, qualifie l'importance de la différence entre les groupes. Une taille de l'effet entre 0,25 et 0,49 atteste d'une différence de force modérée alors qu'une taille de l'effet de 0,50 et plus atteste d'une forte différence qui serait cliniquement palpable entre les groupes.

Les praticien.ne.s s'estiment-ils.elles préparé.e.s et compétent.e.s pour travailler avec des filles ?

Sur ce point, les résultats (cf. tableaux 2 et 3) suivent globalement la même logique que pour les préférences. En général, les praticien.ne.s estiment qu'ils.elles ont plus de connaissance ($t = 3,39$; $p < 0,001$; $d = 0,30$) et d'expérience pratique ($t = 3,35$; $p < 0,001$; $d = 0,29$) s'agissant des garçons. Mais cette différence n'est réellement marquée que pour les praticiens, qui ont estimé leur connaissance des garçons meilleure ($t = 7,35$; $p < 0,001$), tout comme leur expérience avec eux ($t = 7,41$; $p < 0,001$). Les praticiennes quant à elles ont estimé de manière plus égale leur connaissance ($t = -0,19$; n.s.) et leur expérience ($t = -0,11$; n.s.) des deux sexes.

Lorsqu'on considère leur situation présente, les praticien.ne.s qui ne travaillent qu'avec des garçons au moment de l'enquête considèrent suffisantes leur connaissance ($t = 10,09$; $p < 0,001$; $d = 1,36$) et leur expérience ($t = 11,24$; $p < 0,001$; $d = 1,51$) de leur public, mais ne s'estiment pas compétents pour travailler avec des filles. S'agissant des praticien.ne.s travaillant exclusivement avec des filles, ils.elles s'estiment compétent.e.s pour travailler avec

Tableau 2. Autoévaluation de sa connaissance des garçons/filles placée.e.s pour comportement problématique

| Praticien.ne | <i>n</i> | Moyenne garçons (σ) | Moyenne filles (σ) | Test <i>t</i> apparié (<i>t</i> ; ddl ; <i>p</i>) | Coefficient <i>d</i> de Cohen |
|---------------------------------------|----------|------------------------------|-----------------------------|---|-------------------------------|
| Ensemble | 131 | 4,02 (0,70) | 3,68 (0,96) | $t(130) = 3,39, p < 0,001$ | 0,30 |
| Hommes | 45 | 4,25 (0,61) | 3,20 (1,07) | $t(44) = 7,35, p < 0,001$ | 1,10 |
| Femmes | 86 | 3,91 (0,71) | 3,94 (0,79) | $t(85) = -0,19, n.s.$ | 0,20 |
| Travail actuel avec garçons | 55 | 4,26 (0,63) | 2,97 (0,92) | $t(54) = 10,09, p < 0,001$ | 1,36 |
| Travail actuel avec filles | 48 | 3,81 (0,72) | 4,28 (0,51) | $t(47) = -4,73, p < 0,001$ | 0,68 |
| Travail actuel avec garçons et filles | 28 | 3,97 (0,48) | 4,01 (0,69) | $t(27) = -0,20, n.s.$ | 0,04 |
| Travail passé avec garçons seulement | 43 | 4,30 (0,55) | 2,92 (0,98) | $t(42) = 9,32, p < 0,001$ | 1,42 |
| Travail passé avec filles seulement | 36 | 3,76 (0,88) | 4,39 (0,46) | $t(35) = -4,65, p < 0,001$ | 0,77 |
| Travail passé avec garçons et filles | 52 | 3,99 (0,59) | 3,82 (0,75) | $t(51) = 1,47, n.s.$ | 0,20 |
| Pas de diplôme du supérieur | 63 | 4,04 (0,61) | 3,45 (1,04) | $t(62) = 4,12, p < 0,001$ | 0,52 |
| Ayant diplôme du supérieur | 68 | 4,02 (0,77) | 3,90 (0,83) | $t(67) = 0,86, n.s.$ | 0,10 |

(σ = écart-type)

Tableau 3. Autoévaluation de son expérience des garçons/filles placée.e.s pour comportement problématique

| Praticien.ne | <i>n</i> | Moyenne garçons (σ) | Moyenne filles (σ) | Test <i>t</i> apparié (<i>t</i> ; ddl ; <i>p</i>) | Coefficient <i>d</i> de Cohen |
|---------------------------------------|----------|------------------------------|-----------------------------|---|-------------------------------|
| Ensemble | 131 | 4,00 (0,79) | 3,59 (1,06) | $t(130) = 3,35, p < 0,001$ | 0,29 |
| Hommes | 45 | 4,43 (0,45) | 3,20 (1,11) | $t(44) = 7,41, p < 0,001$ | 1,11 |
| Femmes | 86 | 3,77 (0,85) | 3,79 (0,98) | $t(85) = -0,11, n.s.$ | 0,12 |
| Travail actuel avec garçons | 55 | 4,38 (0,61) | 2,84 (0,96) | $t(54) = 11,24, p < 0,001$ | 1,51 |
| Travail actuel avec filles | 48 | 3,69 (0,89) | 4,32 (0,59) | $t(47) = -5,17, p < 0,001$ | 0,75 |
| Travail actuel avec garçons et filles | 28 | 3,77 (0,63) | 3,79 (0,93) | $t(27) = -0,10, n.s.$ | 0,02 |
| Travail passé avec garçons seulement | 43 | 4,32 (0,66) | 2,75 (1,00) | $t(42) = 10,27, p < 0,001$ | 1,57 |
| Travail passé avec filles seulement | 36 | 3,62 (0,93) | 4,45 (0,47) | $t(35) = -5,43, p < 0,001$ | 0,90 |
| Travail passé avec garçons et filles | 52 | 3,99 (0,69) | 3,68 (0,89) | $t(51) = 1,85, n.s.$ | 0,26 |
| Pas de diplôme du supérieur | 63 | 4,10 (0,62) | 3,33 (1,04) | $t(62) = 4,76, p < 0,001$ | 0,60 |
| Ayant diplôme du supérieur | 68 | 3,91 (0,92) | 3,83 (1,00) | $t(67) = 0,47, n.s.$ | 0,06 |

(σ = écart-type)

elles (connaissance : $t = -4,73$; $p < 0,001$; $d = 0,68$; expérience : $t = -5,17$; $p < 0,001$; $d = 0,75$). Les praticien.ne.s travaillant avec les deux sexes ont estimé avoir une connaissance ($t = -0,20$; n.s. ; $d = 0,04$) et une expérience pratique ($t = -0,10$; n.s. ; $d = 0,02$) similaires pour les deux clientèles. S'agissant de l'expérience professionnelle sur le temps long, un constat assez simple émerge : les praticien.ne.s s'estiment plus compétent.e.s pour travailler avec le public dont ils.elles ont le plus l'habitude, avec une ampleur plus forte pour celles et ceux qui ont travaillé avec des garçons exclusivement que pour celles et ceux n'ayant travaillé qu'avec des filles, et presque pas de différence pour celles et ceux ayant travaillé avec les deux.

Celles et ceux qui n'ont pas de diplôme du supérieur estiment qu'ils n'ont pas assez de connaissance ($t = 4,12$; $p < 0,001$) et d'expérience ($t = 4,76$; $p < 0,001$) pour travailler efficacement avec les filles, avec une ampleur d'effet importante (respectivement $d = 0,52$ et $d = 0,60$). Cette différence disparaît avec un diplôme du supérieur.

Les praticien.ne.s estiment-ils.elles le travail avec les filles plus difficile qu'avec les garçons ?

De manière générale (cf. tableau 4), le travail avec les filles est perçu comme plus difficile que celui avec les garçons ($t = -3,38$; $p < 0,001$; $d = 0,32$). Cette tendance est statistiquement significative et assez forte chez les praticiens de sexe masculin ($t = -4,00$; $p < 0,001$; $d = 0,61$) mais pas chez les praticiennes ($t = -1,48$; n.s. ; $d = 0,16$). Les praticien.ne.s ne travaillant qu'avec des garçons estiment le travail avec les filles bien plus compliqué qu'avec les garçons ($t = 4,83$; $p < 0,001$; $d = 0,68$). Cependant, aucune différence significative n'a été observée chez les praticien.ne.s ne travaillant qu'avec des filles ($t = -0,65$; n.s. ; $d = 0,10$) ou travaillant avec les deux sexes ($t = 0,21$; n.s. ; $d = 0,04$). Au regard de l'expérience de travail passée avec l'un et l'autre public, celles et ceux qui n'ont travaillé qu'avec des garçons ($t = -3,57$; $p < 0,001$; $d = 0,56$) comme celles et ceux qui ont travaillé avec les deux ($t = -2,78$; $p < 0,01$; $d = 0,40$) estiment qu'il est plus difficile de travailler avec les filles. *A contrario*, les praticien.ne.s qui n'ont travaillé qu'avec des filles estiment qu'il est plus facile de travailler avec des filles ($t = 2,49$; $p < 0,05$; $d = 0,41$). Enfin, le travail avec les filles est estimé plus difficile aussi bien par les praticien.ne.s ayant un diplôme du supérieur ($t = -2,84$; $p < 0,01$) que par ceux qui n'en ont pas ($t = -2,01$; $p < 0,05$), mais avec une ampleur modérée (respectivement $d = 0,37$ et $d = 0,25$).

Tableau 4. Niveau de difficulté perçu du travail avec garçons/filles placé.e.s pour comportement problématique

| Praticien.ne | <i>n</i> | Moyenne garçons (σ) | Moyenne filles (σ) | Test <i>t</i> apparié (<i>t</i> ; ddl ; <i>p</i>) | Coefficient <i>d</i> de Cohen |
|---------------------------------------|----------|------------------------------|-----------------------------|---|-------------------------------|
| Ensemble | 125 | 3,24 (1,30) | 3,59 (1,38) | $t(124) = -3,38, p < 0,001$ | 0,32 |
| Hommes | 43 | 3,16 (1,23) | 3,81 (1,22) | $t(42) = -4,00, p < 0,001$ | 0,61 |
| Femmes | 82 | 3,28 (1,34) | 3,48 (1,45) | $t(81) = -1,48, n.s.$ | 0,16 |
| Travail actuel avec garçons | 51 | 3,41 (1,25) | 4,35 (0,98) | $t(50) = -4,83, p < 0,001$ | 0,68 |
| Travail actuel avec filles | 46 | 3,04 (1,33) | 2,98 (1,41) | $t(45) = 0,65, n.s.$ | 0,10 |
| Travail actuel avec garçons et filles | 28 | 3,25 (1,32) | 3,21 (1,34) | $t(27) = 0,21, n.s.$ | 0,04 |
| Travail passé avec garçons seulement | 40 | 3,40 (1,24) | 4,20 (1,07) | $t(39) = -3,57, p < 0,001$ | 0,56 |
| Travail passé avec filles seulement | 36 | 3,11 (1,35) | 2,86 (1,33) | $t(35) = 2,49, p < 0,05$ | 0,41 |
| Travail passé avec garçons et filles | 49 | 3,20 (1,32) | 3,63 (1,41) | $t(48) = -2,78, p < 0,01$ | 0,40 |
| Pas de diplôme du supérieur | 60 | 3,18 (1,16) | 3,58 (1,42) | $t(59) = -2,84, p < 0,01$ | 0,37 |
| Ayant diplôme du supérieur | 65 | 3,29 (1,42) | 3,60 (1,36) | $t(64) = -2,01, p < 0,05$ | 0,25 |

(σ = écart-type)

Pourquoi cette réticence à travailler avec les filles ?

Les commentaires laissés par les personnes interrogées pour éclairer leurs réponses font ressortir un élément central qui correspond aux résultats quantitatifs : celles et ceux qui ont exprimé une préférence ont essentiellement travaillé avec le public qu'ils.elles disent préférer – ils.elles les aiment mieux parce qu'ils.elles « *les connaissent mieux* ».

Il est intéressant de noter que plusieurs praticien.ne.s ont souligné le caractère aléatoire de ce phénomène : les postes qu'ils ont trouvés, les opportunités de carrière, qui les ont fait travailler plutôt avec un sexe ou avec l'autre, ce qui a entraîné une meilleure connaissance et une meilleure appréciation. Ce résultat suggère qu'il serait utile d'offrir aux professionnel.le.s plus d'occasions de travailler auprès de publics différents, ce qui permettrait de renforcer leur perception de leurs capacités aussi bien que des différents publics.

Le sexe des praticien.ne.s joue également un rôle, puisque les femmes aussi bien que les hommes ont indiqué avoir une « *expérience de vie* » commune qui leur permettait de mieux comprendre et identifier les besoins de ces jeunes. *A contrario*, le travail avec des jeunes de sexe opposé inclut une dimension de « *séduction* » qui met les hommes comme les femmes mal à l'aise. Les comportements problématiques de ces jeunes, perçus à travers le prisme du genre, sont également indiqués comme difficiles à gérer pour le sexe opposé, une répondante indiquant avoir du mal à travailler avec des « *agresseurs* », et un répondant ne souhaitant pas travailler avec « *des victimes* ».

Enfin, la principale source de différence dans les préférences des praticien.ne.s est aussi à chercher du côté de leurs propres compétences et « *spécialités* » : ils.elles préfèrent en effet travailler avec le public qui leur semble le plus adapté à leurs « *méthodes naturelles d'intervention* ». Les filles sont préférées par les praticien.ne.s qui sont plus à l'aise dans un rôle « *maternant* » ou dans les activités individuelles, dans le retour sur soi ; les garçons par celles et ceux qui se décrivent comme « *actifs* » et « *directs* », plus à l'aise avec le travail sur la gestion de l'agressivité et les actions en groupe.

Enfin, les termes employés par les praticien.ne.s ayant travaillé avec les deux publics pour parler des filles sont nettement plus négatifs que ceux utilisés par celles et ceux qui n'ont travaillé qu'avec l'un ou l'autre sexe. Les filles sont jugées « *manipulatrices* », « *sournoises* », « *superficielles* », « *hypocrites* », « *jalouses* », « *vindictives* », « *hystériques* » et « *égocentriques* ». Au contraire, les termes utilisés pour les garçons tendent à être plus positifs : ils sont jugés « *plus sincères* », « *actifs* », « *moins trompeurs* » que les filles. Quelques praticien.ne.s ont néanmoins donné quelques avantages au travail avec les filles, « *plus verbales* », « *plus fines* », « *plus complexes* ».

Conclusion

Notre étude confirme les constats déjà faits dans la littérature scientifique s'agissant de la préférence des praticien.ne.s pour le travail avec les garçons. Les praticien.ne.s s'estiment moins prêt.e.s à travailler avec les filles et ont une perception assez négative des filles qui ont eu maille à partir avec la justice¹⁹. Les raisons avancées par les professionnel.le.s rejoignent là encore les études déjà réalisées.

19 ARTZ S., BLAIS M., NICHOLSON D. *Op. cit.* | BAINES M., ALDER C. *Op. cit.* | CHESNEY-LIND M., FREITAS K. *Op. cit.* | COPPERMAN J., KNOWLES K. *Op. cit.* | DANIEL M. D. *Op. cit.* | GAARDER E., RODRIGUEZ N., ZATZ M. S. *Op. cit.* | KERSTEN J. *Op. cit.* | LANCTÔT N., LACHAÎNE S. *Op. cit.* | OKAMOTO S. K., CHESNEY-LIND M. *Op. cit.* | POLLOCK J. M. *Sex and supervision : guarding male and female inmates. Op. cit.* | RASCHE C. E. *Op. cit.*

Les résultats de notre étude vont cependant plus loin. Tout d'abord, la contextualisation plus fine des résultats en fonction des différents publics et de l'ampleur des écarts constatés permet de mieux quantifier les contours de ces préférences et habitudes, et d'identifier lorsqu'elles sont significatives ou pas. Par ailleurs, lorsque les résultats sont détaillés en fonction du genre des répondant.e.s, de leur expérience de travail et de leur niveau d'études, des schémas apparaissent qui remettent en question le caractère univoque de ces préférences. En effet, certains sous-groupes de praticien.ne.s expriment certaines représentations et préférences plus fortement que d'autres. Les praticiens expriment par exemple une préférence très marquée pour le travail avec les garçons et une méconnaissance des filles (avec des ampleurs toutes supérieures à 1,00). Les femmes, en revanche, n'expriment pas de préférence et se sentent compétentes pour travailler auprès des filles comme des garçons (les ampleurs étaient toutes inférieures à 0,20). Les différences les plus notables apparaissent chez les praticien.ne.s qui n'ont jamais travaillé avec des filles. Leur appréciation de ce public était particulièrement faible, de même que leur envie de travailler avec (avec des ampleurs d'effet supérieures à 2,00). Ils.elles se sentent moins compétent.e.s pour travailler avec des filles et estiment ce travail plus difficile.

Ces constats pointent la nécessité de provoquer des occasions de travailler avec les deux publics. Mais cette expérience du travail avec des jeunes des deux sexes n'élimine pas pour autant les représentations stéréotypées. La formation et l'échange de pratiques doivent pouvoir aider à diminuer ces effets.

Notre étude, enfin, ne permet pas de savoir si les praticien.ne.s qui n'ont travaillé qu'avec des jeunes de l'un des deux sexes ont pu avoir – et refuser – l'opportunité de travailler avec l'autre public, point qui devrait être exploré plus avant²⁰.

20 En plus des auteur.e.s déjà cité.e.s au long de l'article, on pourra se référer à : BATCHELOR S. A., BURMAN M. Working with girls and young women. In MCLVOR G. (dir.). *Women who offend*. Londres : Jessica Kingsley, 2004, p. 266-287. | COHEN J. *Statistical Power Analysis for the Behavioral Sciences*. Hillsdale (New Jersey) : Erlbaum, 1988 (2^e éd.). | COVINGTON S. S., BLOOM B. E. Gendered justice : women in the criminal justice. In BLOOM B. E. (dir.). *Gendered justice : addressing female offenders*. Durham (Caroline du Nord) : Carolina Academic Press, 2003, p. 3-25. | GELSTHORPE L., SHARPE G. Gender, youth crime and justice. In GOLDSON B. (dir.), MUNCIE J. (dir.). *Youth crime and justice : critical issues*. Londres : Sage, 2006, p. 47-61. | HIPWELL A. E., LOEBER R. Do we know which interventions are effective for disruptive and delinquent girls ? *Clinical Child and Family Psychology Review*. 2006, vol. 9, 3/4, p. 221-255. | MORETTI M. M., JACKSON M., OBSUTH I. (2010). Translating research into intervention : lessons learned and new directions. *Court Review : The Journal of the American Judges Association*. 2010, vol. 46, 1-2, p. 58-63. | RAYLE A. D. Cross-gender interactions in middle school counselor-student working alliances : challenges and recommendations. *Professional School Counseling*. 2005, vol. 9, n° 2, p. 152-155.

S'OCCUPER DES ENFANTS, EST-CE UNE QUESTION DE GENRE ?

Stéphanie Boujut¹ et Isabelle Frechon²

Ce texte a pour objectif de présenter les différents niveaux des inégalités de genre qui entrent en jeu dans un domaine où les relations de service organisent les échanges entre les professionnels et le public accueilli. À partir d'une étude sur les trajectoires de prise en charge d'enfants placés et de différents matériaux permettant d'observer les pratiques professionnelles dans le système de la protection de l'enfance, les auteurs mettent en évidence les conséquences d'une distribution fortement inégalitaire des rôles des hommes et des femmes dans les métiers de la protection de l'enfance ainsi que les mécanismes à l'œuvre qui différencient l'orientation du public accueilli selon le sexe des enfants, les menant à réfléchir à la place du genre dans les pratiques professionnelles auprès de l'enfance protégée.

Tout mineur sans exception et sans distinction qui ne trouve pas une protection satisfaisante auprès de ses parents peut bénéficier de la part de la puissance publique d'une aide qui soutient ou supplée cette protection.

Néanmoins deux constats contredisent ce principe. D'une part, la distribution sexuée des professionnels dans le secteur éducatif est fortement inégale, avec une nette majorité de femmes confinées dans des rôles féminins exagérément traditionnels de soin et de maternage. Par contraste, ceci amène les hommes à tenir, plus nettement qu'ailleurs, des rôles masculins de composition.

D'autre part, les filles et les garçons nécessitant une protection « n'entrent » pas pour les mêmes motifs dans le dispositif, non pas tant car ceux-ci sont réellement différents mais parce que la perception genrée de la maltraitance est socialement diffuse dans le système de protection de l'enfance. Les filles entrent donc davantage pour des problèmes de maltraitance et les garçons pour des problèmes de comportement³. L'espace de parole pour révéler les maltraitements est depuis une dizaine d'années plus ouvert aux filles et reste étroit pour les garçons⁴.

La conséquence de cette entrée « ségréguée » se retrouve dans la distribution des places tout au long de la trajectoire des jeunes et plus encore au moment de l'adolescence. Les associations et institutions en charge d'accueillir les jeunes semblent dès lors définir leur projet éducatif à partir de rôles genrés socialement construits : les filles à protéger, les garçons à encadrer. La mixité de certains lieux de protection est alors remise en cause du fait d'une orientation

1 Université de Rouen, laboratoire Dysola (Dynamiques sociales et langagières).

2 Centre national de la recherche scientifique (CNRS), laboratoire Printemps (Professions, institutions, temporalités), UMR 8085.

3 FRECHON I., *et al. Les politiques sociales à l'égard des enfants en danger : trajectoires des prises en charge par la protection de l'enfance dans deux départements d'une cohorte de jeunes ayant atteint 21 ans*. Rapport final remis à la Mission Recherche (Mire) de la Drees, 2009, 121 p.

4 BOUJUT S., FRECHON I. Inégalités de genre en protection de l'enfance. *Revue de droit sanitaire et social*. Novembre-décembre 2009, n° 6, p. 1003-1015.

fortement sexuée dans la répartition des rôles et fonctions, mais aussi dans les prises en charge proposées et leur organisation quotidienne : la contrainte du contrôle d'une sexualité adolescente au sein des lieux d'accueil est présente à tout moment.

À partir d'une interrogation sur les modalités de l'aide apportée dans le système de protection de l'enfance, la sociologie interactionniste, principalement goffmanienne⁵, a été mobilisée pour saisir la question du service, de l'aide et des soins apportés par ces institutions de suppléance familiale. Reliée à la question du *care*⁶ la problématique de la relation d'aide dans les métiers de service de la protection de l'enfance prend toute sa mesure lorsqu'on les observe par le prisme du genre.

À l'aide de plusieurs matériaux dont les données de l'étude ÉLAP 1 (voir encadré) sur les trajectoires de prises en charge des enfants placés, une trentaine d'entretiens passés auprès de professionnels de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), des données nationales sur les établissements de l'Aide sociale à l'enfance, ainsi que l'analyse d'un annuaire des établissements sanitaires et sociaux de la région Île-de-France décrivant le projet pédagogique et le public concerné de chaque structure de prises en charge⁷, nous mettrons en lumière dans cet article des inégalités de genre dans différentes sphères de la protection de l'enfance. Les conséquences d'une distribution fortement inégalitaire, en proportion des effectifs, des rôles des hommes et des femmes dans les métiers de la protection de l'enfance seront abordées avant de mettre en évidence les mécanismes à l'œuvre qui rendent l'orientation du public accueilli différencié selon le sexe des enfants. Ces deux parties nous amèneront à proposer une réflexion sur la place du genre dans les pratiques professionnelles auprès de l'enfance protégée.

L'Étude longitudinale sur les adolescents placés (Élap 1 – 2007-2009)

L'étude Élap 1 est une recherche socio-démographique qui a permis de reconstituer, à partir des dossiers de l'aide sociale à l'enfance et des tribunaux pour enfants dans deux départements, le parcours de prise en charge d'une cohorte de 809 jeunes âgés de 21 ans et ayant connu au moins un placement après l'âge de 10 ans au cours de leur enfance et/ou adolescence.

Financé par la Mission Recherche (Mire) dans le cadre d'un appel à projet « Genre et politiques sociales », ce travail a permis de mieux comprendre la population et les parcours en protection de l'enfance : motifs de prise en charge à chaque âge, types de mesures, environnement socio-familial des enfants, temporalités des prises en charge (âges à la sortie de protection, notamment).

Associée à cette étude, une série d'une trentaine d'entretiens auprès des différents acteurs de la protection de l'enfance a été menée afin de mieux comprendre les perceptions des différents acteurs produisant des traitements genrés en protection de l'enfance⁸.

5 GOFFMAN E. *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris : Minuit, 1968. Trad. Liliane et Claude Lainé.

6 GILLIGAN C. *Une voix différente : pour une éthique du care*. Paris : Flammarion (Champs : essais), 2008 (1982). Préf. Sandra Laugier, Patricia Paperman. Trad. Annick Kwiateck, Vanessa Nurock.

7 DASES (Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé de la Ville de Paris). *Répertoires de Chaligny : établissements et services pour la protection de l'enfance de Paris, la petite et la grande couronne*. Paris : Mairie de Paris, 2005.

8 FRECHON I., et al. *Op. cit.*

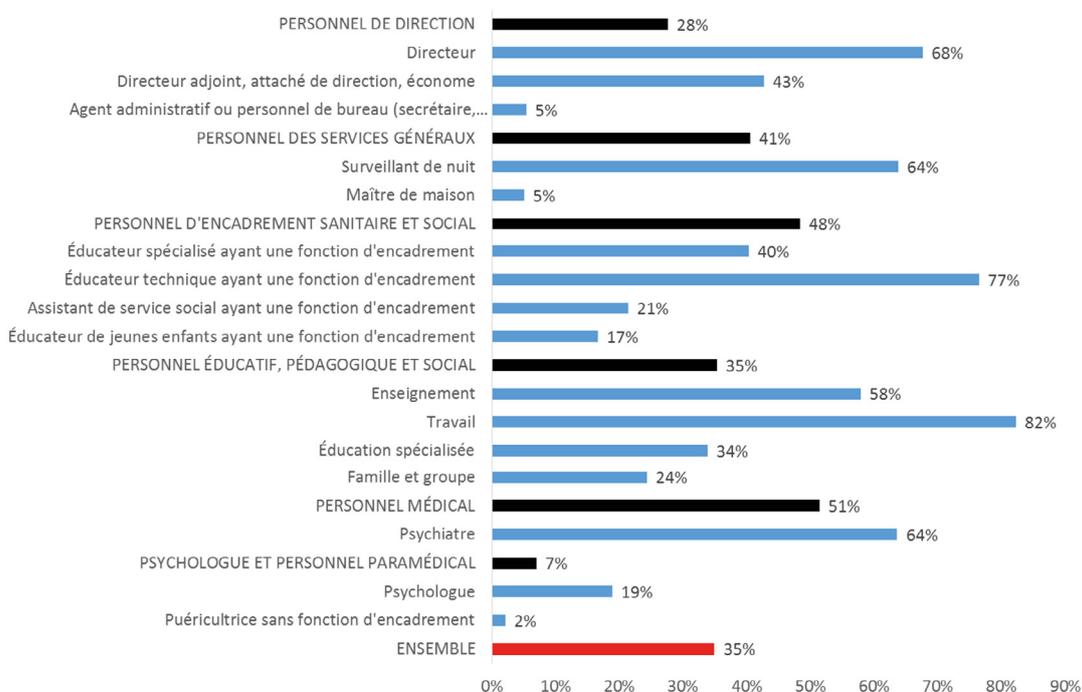
Des hommes dans un métier de femmes : comme une recherche de virilité

En protection de l'enfance, les femmes sont bien plus présentes que les hommes parmi les professionnels, peut-être du fait que culturellement le soin et l'éducation des enfants leur sont assignés. Ainsi, sur l'ensemble des établissements de la protection de l'enfance (hors établissements de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les deux tiers du personnel sont des femmes⁹. Certains postes leur sont foncièrement dévolus, comme celui de « maîtresse de maison »¹⁰ qui n'est tenu par un homme – nommé « maître de maison » – que dans 5 % des cas. On retrouve davantage ces derniers dans son corollaire nocturne, celui de « surveillant de nuit » (64 % d'hommes contre 36 % de femmes), où la fonction d'assurer la sécurité des enfants prend la place des tâches quotidiennes (voir graphique 1).

Parmi les « personnels éducatifs pédagogiques et sociaux » qui représentent la moitié du personnel de ces établissements, on retrouve la proportion de deux tiers de femmes et d'un tiers d'hommes. Les femmes sont plus fortement représentées dans les fonctions de « maternage » (les éducateurs de jeunes enfants sont à 83 % des femmes) ; les hommes l'étant dans des fonctions plus techniques d'aide et de soutien à l'insertion professionnelle des adolescents (puisque le taux de masculinité aux fonctions de « travail »¹¹ est de 82 %).

Les éducateurs spécialisés (fonction la plus représentée parmi le personnel éducatif, pédagogique et social) sont majoritairement des femmes, mais dans des proportions moindres de surreprésentation féminine (66 % contre 33 %).

Graphique 1. Proportion d'hommes selon les fonctions exercées en Mecs, foyer de l'enfance, pouponnière, villages d'enfants et lieux de vie (sources : enquête ES 2008, Drees)



9 Enquête ES (Établissements sociaux) 2008.

10 Fonction consistant à assurer les bonnes conditions matérielles de la vie quotidienne des enfants pris en charge.

11 Regroupant les éducateurs techniques spécialisés, éducateurs techniques, moniteurs d'atelier, et professeurs techniques de l'enseignement professionnel.

Cette division sociale a pour effet d'assigner les hommes – comme les femmes – à des métiers où des qualités symboliques et sociales sont associées à leur sexe. Pour exemple, gérer la violence semble une affaire d'hommes puisque parmi le personnel de la PJJ, en charge de mineurs délinquants (ordonnance de 1945) en majorité de sexe masculin, la proportion de personnel éducatif de sexe masculin est de 51 %¹² (contre 34 % parmi les professionnels de l'ASE). Plus marquant encore, dans les foyers (comme les maisons d'enfants à caractère social) accueillant uniquement des garçons, la proportion de personnel éducatif de sexe masculin est de 60 % (contre 27 % dans les foyers de filles).

Les hommes, à première vue, ne sont pas surreprésentés dans les fonctions de responsabilité puisque parmi le personnel de direction seulement 28 % sont des hommes. Pourtant, 68 % des directeurs sont des hommes, tandis que les fonctions d'agent administratif et de personnel de bureau sont au contraire fortement féminisées, avec 5 % d'hommes seulement à ces postes. D'ailleurs, lors de la formation des métiers du travail social, les hommes ne représentent que 16 % des étudiants aux formations de niveau III¹³, mais ils représentent 47 % de ceux qui suivent ou reprennent la préparation au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social¹⁴.

Des contraintes spécifiques pour les hommes

Il apparaît que la suspicion de pédophilie pèse fortement sur les comportements des éducateurs, notamment lorsqu'ils sont amenés à travailler auprès de jeunes filles placées ou de très jeunes enfants : les hommes disent ainsi veiller à être toujours vus de leurs collègues lors de leurs entrevues avec les filles ou à limiter les gestes de soins auprès des plus jeunes (laisser la porte ouverte lorsque l'on reçoit une fille ; laisser les soins corporels des plus jeunes aux éducatrices ; favoriser le travail éducatif collectif, et non plus individuel, en face à face avec les enfants).

Les professionnels de l'enfance sont ainsi confrontés à un auto-contrôle de leurs gestes au moment où ils apportent un soin à l'enfant (toilette, habillage, hygiène, etc.) ; un climat pudibond semble alors peser sur leurs gestes professionnels. Ainsi ce directeur de foyer se rappelle ses relations auprès des jeunes lorsqu'il exerçait les fonctions d'éducateur spécialisé, dans les années 1980, et les compare aux conditions actuelles du métier :

Quand on allait faire du sport [...] il y avait trois douches qui étaient l'une à côté de l'autre, vous vous mettiez dans la douche, vous vous douchiez, vous sortiez avec votre serviette – aujourd'hui c'est quelque chose qui serait IMPOSSIBLE ! Non, c'est pas possible ! Moi, je me surprends de temps en temps, quand je reçois une adolescente dont je connais un peu le « pedigree », qui est un peu difficile, de laisser la porte entrouverte de mon bureau [qui donne sur mon secrétariat], alors que ça me gêne des fois ! Parce que je veux discuter avec elle mais, d'un autre côté, je sais que la gamine est capable d'aller raconter n'importe quoi ! Donc il y a cette approche, on n'était pas du tout dans ce cadre-là ! Moi, qui travaillais avec des garçons de quatorze ou seize

12 Données transmises par la PJJ en 2008.

13 Formations de niveau III : c'est-à-dire qui amènent aux métiers d'assistant de service social (taux de féminisation des étudiants de première année : 93 %), de conseiller en économie sociale et familiale (98 % de femmes), d'éducateur de jeunes enfants (95 % de femmes), d'éducateur spécialisé (73 % de femmes) et plus marginalement d'éducateur technique spécialisé (24 % de femmes).

14 GRENAT P., MASSON L., SIDIBÉ A. Les étudiants se préparant aux diplômes de travail social en 2006. *Études et résultats* (Drees). Juillet 2009, n° 696.

ans, je les quittais tous les soirs, si je ne les embrassais pas pour leur dire bonsoir, ils me rappelaient ! Ils m'engueulaient ! « Tu nous fais la gueule ? Tu nous dis pas bonsoir ? »

(Entretien avec un directeur de foyer de l'enfance.)

Les interactions organisées autour du *care* sont ainsi fortement renforcées dans leur dimension sexuée, du fait de ce risque de glissement potentiel vers des gestes sexualisés car « *le care recouvre aussi des pratiques de soins et donc une morale concrète, si l'on peut dire, inscrite dans des relations sociales. Il est question, non plus tant de la différence de morale entre hommes et femmes, mais de la différence de pratique entre eux du fait de la répartition de ces tâches de soin et de sollicitude* »¹⁵.

Aussi la plupart des hommes vont-ils davantage s'orienter vers un travail auprès d'un public masculin et à vocation d'insertion sociale ou professionnelle plutôt qu'éducative¹⁶, en partie pour se protéger de toute risque de suspicion de cet ordre.

La mixité des équipes pour « refaire » famille

Dans leur projet éducatif, certains foyers cherchent à maintenir la présence des deux sexes dans leur équipe éducative, du fait d'une conception familialiste (et hétéronormative) des rôles parentaux dévolus à chaque sexe, liée à des stéréotypes spontanés. Cela amène les équipes éducatives à rechercher une mixité des professionnels (des pères/éducateurs et des mères/éducatrices), perçue comme nécessaire, et à la valoriser comme une dimension centrale dans leurs missions de protection.

Cette conception familialiste de la mixité des équipes se combine à une représentation des âges de l'enfance accentuant davantage encore la distribution sexuée des rôles professionnels : dans les pouponnières, les femmes sont largement majoritaires (93 % de femmes contre 7 % d'hommes parmi les professionnels¹⁷) du fait de la fonction maternante qui leur est dévolue ; dans les tranches d'âges ultérieures, elles travaillent davantage avec des hommes, notamment auprès des adolescents lorsque les difficultés face à l'autorité, à l'obéissance, se font sentir. La nécessité d'avoir des hommes « à poigne » peut également intimider à la constitution d'un groupe professionnel mixte :

Quelles sont les problématiques ? Ils sont là pour quoi, en gros ?

Il y en a des multiples. Il y a déjà la violence familiale, tous les dysfonctionnements familiaux, la violence familiale de l'un vers l'autre ou de l'autre vers l'un. Il y a aussi le problème des familles monoparentales, c'est clair. On a beaucoup de jeunes, ici, où il n'y a plus que la maman : il peut arriver que le père soit décédé (mais c'est très rare), ça peut être un divorce... et les mamans n'arrivent pas à faire face. Cela peut être le contraire, mais c'est très rare [un père seul qui n'arrive pas à faire face]. Ça nous arrive très, très rarement. Il y a cette problématique de la monoparentalité. Après, il y a aussi la perte de contrôle de la famille sur le jeune : celui-ci se met à délirer, ne va plus à l'école, se met en difficulté, et commence à poser des actes de pré-délinquance [...].

15 MARTIN C. Qu'est-ce que le *social care* ? Une revue de questions. *Revue française de socio-économie*. 2008, vol. 2, n° 2.

16 TURCOTTE M.-E., BELLOT C. Vers une meilleure compréhension de la contribution des services sociaux à l'insertion sociale de jeunes adultes en difficulté. *Sociétés et jeunesse en difficultés*. Automne 2009, n° 8. Accessible en ligne : <https://sejed.revues.org/6433>.

17 Enquête ES 2008, Drees.

Elle était incapable d'obliger son gamin d'aller à l'école ?

Elle avait laissé tomber. Et le gamin, ça faisait deux ans qu'il était devant la télé à rien faire. Quand il est arrivé ici, ça lui a fait drôle, car on lui a remis des cadres d'entrée de jeu avec des règles de base : mon petit père, tu n'as pas 16 ans, t'es en scolarité obligatoire, point final.

(Entretien avec un directeur de foyer de garçons.)

Ainsi, les hommes, en minorité dans cette branche d'activité, vont d'une part renforcer leur masculinité par le choix des places auprès d'enfants au comportement difficile (notamment en délinquance) ou dans les métiers liés à l'apprentissage d'un métier. La difficulté pour eux reste de travailler auprès d'un public féminin. Pourtant leur présence y est recherchée : recherchée pour reconstituer la figure de la famille traditionnelle là où elle est la plus malmenée ; recherchée aussi pour offrir un modèle masculin – l'homme bon et respectueux de la gent féminine :

Vous avez une équipe mixte d'éducateurs ?

Oui, ça nous paraît très important justement qu'elles [les jeunes filles placées] puissent côtoyer des hommes qui se comportent correctement, donc la dimension de la mixité si elle existe pas dans la maison, elle existe par le personnel, pour autant c'est pas facile pour les collègues hommes ! Tous les collègues éducateurs hommes qui viennent travailler se sentent, au démarrage, menacés, et peuvent le dire, dans l'idée que si une jeune dit quelque chose, ça va être sa parole contre la mienne et comment je vais... et puis c'est vrai que, bon, on a des filles qui sont cassées psychologiquement, mais on a des belles plantes aussi ! Qui savent jouer de leur séduction et c'est compliqué, il y a besoin de mettre en parole ! Ça demande à être soutenu ; il faut du temps pour le dire parce qu'il ne faut pas se sentir soi-même en danger, capable d'évoquer ça, et il faut un peu de temps, mais ça se fait, alors, soit à partir de petits dérapages constatés par moi, ou par des retours, on retravaille les réponses.

(Entretien avec une directrice de foyer de filles.)

Aussi, l'âge du public impacte fortement la perception de ce dernier comme sexué : la mixité de l'accueil est parfois un leurre dans la mesure où elle s'arrête lorsque l'adolescence débute. C'est en considérant les contenus des présentations d'orientation éducative que l'on peut saisir cette ambiguïté.

Les projets pédagogiques : un contenu qui délimite le sexe et l'âge

Officiellement, en 2012, 25 % des établissements d'accueil de l'Aide sociale à l'enfance ne sont pas mixtes¹⁸. Cette absence de mixité est davantage réservée aux garçons puisque 16 % des établissements n'accueillent que des garçons (contre 9 % pour les filles). La principale différence se situe dans les lieux de vie, petites structures destinées aux jeunes qui ont plus de mal à vivre un quotidien dans des structures classiques (31 % des lieux de vie ont un accueil strictement masculin, contre 7% pour les accueils féminins et 62% pour l'accueil mixte). Les trois quart des Mecs et 85 % des foyers de l'enfance sont mixtes. Il est néanmoins probable que les accueils non mixtes soient sous-évalués par cette observation statistique qui ne tient pas compte des objectifs d'accueil de chaque établissement.

¹⁸ PLUQUET E. Fin 2012, les établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance offrent 60 000 places d'hébergement. *Études et Résultats* (Drees). Mars 2016, n° 955.

En effet, lorsqu'on regarde en détail les présentations d'orientation pédagogiques et éducatives, on est frappé du caractère tautologique de leur (re)présentation quant elle est associée au type de public accueilli. À la lecture de l'annuaire régional des établissements et services franciliens pour la protection de l'enfance¹⁹, on note un net clivage entre les projets à destination principalement des filles et ceux s'adressant aux garçons. Or, ce clivage est induit ou renforcé par l'organisation de la protection de l'enfance. En effet, les professionnels qui décident de l'orientation (inspecteurs ASE ou juges des enfants) savent, notamment au travers des orientations éducatives des foyers, ceux qui travaillent « mieux » avec les garçons, ceux qui ont une meilleure prise en charge des filles, enfin, ceux qui se sont spécialisés dans une problématique particulière (notamment les victimes de violences sexuelles, pour les filles) ou dans un type de formation professionnelle :

On a beaucoup plus d'établissements qui se spécialisent dans l'accueil de jeunes filles, on a par exemple la V., on a par exemple la R., qui sont deux établissements qui accueillent des victimes de violences sexuelles. On n'a pas officiellement d'établissements qui affichent ouvertement un projet éducatif autour des ados garçons, mais on sait que certains établissements sont à l'aise pour accompagner les jeunes garçons adolescents, par exemple. On a des familles d'accueil, elles ne sont pas spécialisées dans les problématiques plutôt de jeunes filles ou plutôt de jeunes garçons, mais on sait par contre qu'on a des familles d'accueil qui se sentent plus à l'aise avec des petits garçons plutôt qu'avec des petites filles. C'est-à-dire qu'en fait, ce n'est pas ouvertement affiché, mais on va quand même essayer de qualifier l'accueil, et un des moyens de le qualifier c'est garçons/filles. Mais honnêtement, les services de l'ASE n'ont pas cette réflexion.

(Entretien avec une inspectrice ASE.)

Les filles dans la reconstruction psychologique, les garçons au travail

Prenons l'exemple d'une maison d'enfants à caractère social (Mecs), située à Paris, gérée par une association catholique s'adressant aux jeunes femmes. On y lit que le public accueilli « par âge et par sexe » est composé de jeunes filles âgées de 16 à 21 ans pour lesquelles « la mission de l'établissement est de favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives, l'autonomie quotidienne, sociale, professionnelle des jeunes filles accueillies [...] ». Le projet pédagogique est nettement orienté vers la personne, voire la personnalité, de la jeune fille accueillie sous un versant psychologisant considérant les dimensions affectives (émotionnelles) et l'autonomie de la jeune au quotidien.

Pour d'autres établissements similaires, s'adressant également aux jeunes filles, le versant psychologique est aussi clairement affirmé : « Jeunes filles âgées de 14 à 21 ans, de Paris et de la région parisienne, ayant connu des difficultés familiales et sociales importantes. Par un travail éducatif et thérapeutique, permettre aux jeunes filles de rétablir la continuité de leur histoire, d'acquérir leur autonomie et de préparer leur avenir. »

Enfin, dernier exemple, celui d'un établissement situé en grande couronne : les adolescentes (entre 14 et 21 ans) sont accueillies en vue « d'aller vers un équilibre psychologique et affectif personnel optimal ; pour favoriser un enrichissement culturel et une ouverture socialisante [...] les supports éducatifs procèdent de ces objectifs : un travail effectué dans et sur la vie quotidienne ; un travail soutenu avec les familles ; des suivis scolaires et des formations professionnelles modulées et adaptées ; des entretiens individuels et soutien psychologique ; la mise en place de loisirs éducatifs et structurants ».

¹⁹ DASES. *Op cit.*

S'il n'est pas inutile de considérer cette dimension thérapeutique dans les entretiens menés auprès de jeunes extrêmement fragilisés par des situations de maltraitements multiples (polyvictimisation), il faut toutefois considérer que cette dimension s'adresse spécifiquement aux jeunes filles, rarement aux garçons, alors que l'on sait qu'ils subissent des violences physiques importantes, et que les agressions sexuelles concernent au moins 12 % des garçons accueillis en protection de l'enfance²⁰. On peut alors s'interroger sur la permanence de cette représentation psychologisante qui reste encore adressée aux seules filles, tandis que les garçons font l'objet de projets d'établissement nettement moins orientés sur leur individualité et leur histoire.

Que leur proposent les établissements qui les accueillent ? Une ligne forte semble se dégager : l'insertion par le travail. Les jeunes garçons sont considérés comme des « travailleurs » en devenir qu'il s'agit de guider vers la formation professionnelle la mieux à même de les faire accéder au marché du travail, via un apprentissage nettement sexué, qui serait « immanquablement » efficace. Ainsi les objectifs pédagogiques d'un établissement de la grande couronne francilienne sont d'accueillir des garçons de 13 à 21 ans et des « *mineurs étrangers isolés* » afin de mettre en place « *[un] projet visant l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle* ».

L'institution est alors présentée comme une alternative : alternative à l'errance scolaire ou à l'inactivité totale ; alternative parfois à l'incarcération – qui semble ne pouvoir concerner que des garçons, puisque aucune structure de l'annuaire ne proposait ce type de projet pour les filles, même dans les établissements mixtes.

Notre étude a pourtant démontré que même si 28 % des garçons avaient commis au moins une infraction, 8 % des filles étaient aussi concernées par le pénal²¹.

Voici la présentation d'un établissement dont l'agrément est un accueil mixte mais où il n'est question que de garçons : « *[...] garçons âgés de 15 à 18 ans et jeunes majeurs [...] jeunes présentant d'importants troubles du comportement, un déficit de socialisation, une déscolarisation précoce – ces jeunes ont dans leur grande majorité une expérience de la délinquance – ils ont suivi un parcours de prises en charge dans de multiples institutions* ». L'objectif de l'établissement est de « *faire la synthèse du projet pédagogique. L'admission dans l'établissement peut être une alternative à l'incarcération.* »

On voit ici que le public cible, des anciens délinquants susceptibles d'être incarcérés et ayant des troubles « *importants* » du comportement, induit *de fait* le type de projet qui sera proposé aux jeunes (et réciproquement par leur accueil ciblé) et ne pourra concerner que des garçons dont la moyenne d'âge se situe effectivement dans celle qui est proposée par l'institution (entre 15 et 21 ans). L'affichage de l'établissement est mixte, mais quel juge ou inspecteur de l'ASE y adressera une jeune fille ? Il est à parier que ce type d'établissement étant relativement rare en secteur habilité, les professionnels garderont principalement les places pour des jeunes dont le « profil » social et surtout judiciaire correspond au projet pédagogique affiché, sans toutefois abandonner, voire dénoncer, l'affichage mixte de l'établissement.

L'autre orientation faisant apparaître des distinctions sexuées est, on l'a dit rapidement, celle de la formation. Si l'on considère maintenant les projets pédagogiques des centres éducatifs, d'orientation et de formation professionnelle, les stéréotypes de genre foisonnent : au sexe et à l'âge s'ajoutent les représentations sociales du métier et du « bon » métier – celui que le

20 FRECHON I., et al. *Op cit.*

21 FRECHON I., et al. *Op cit.*, p. 59.

jeune pourra obtenir. Commençons par les similitudes les plus évidentes : un établissement du Calvados s'adressant aux adolescentes de 14 à 21 ans propose « *une insertion sociale et professionnelle au moyen d'une formation professionnelle : préparation à l'examen d'entrée en école d'auxiliaire de puériculture ; préparation au CAP Petite enfance et Service de table* ». Les éléments domestiques et familiaux sont évidents ici : ils sont proposés exclusivement aux filles puisque l'établissement s'est spécialisé dans ce type de formation induisant inmanquablement l'accueil d'adolescentes. L'accueil mixte, s'il existe, associera alors deux types distincts de formations : « *métier d'assistant technique en milieu familial et collectif/métier de la conduite* » – deux formations pour deux genres.

Regardons maintenant du côté de l'accueil des garçons : « *55 places en internat et 12 places en externat pour garçons âgés de 14 à 21 ans. Projet socio-éducatif individualisé – insertion sociale et professionnelle grâce à une formation sanctionnée par un CAP : cuisine, plomberie, maçonnerie, peinture, électricité, menuiserie, pâtisserie, traiteur, chauffage, mosaïque-carrelage.* » Les représentations actives entre genre, formation et métiers sont telles qu'il suffit parfois de lire le *projet éducatif*²² pour en déduire le sexe et l'âge du public accueilli par l'établissement.

Une mixité de l'accueil plus difficile à mettre en place à l'adolescence

Pour délimiter les âges des enfants accueillis, les professionnels parlent de verticalité et d'horizontalité des lieux de placement : la verticalité concerne la cohabitation d'enfants de tous âges ; l'horizontalité concerne au contraire, l'accueil d'un groupe d'enfants d'une même tranche d'âge. Dans cette organisation verticale, le mélange des sexes est le produit d'une réflexion institutionnelle présentée sous un versant éducatif, facteur de cohésion des groupes en favorisant notamment le maintien de liens fraternels. Cependant, cette valorisation de la mixité trouve ses limites auprès de publics d'adolescents voire de pré-adolescents. Ainsi un directeur de foyer nous fait part des difficultés que son équipe éducative a pu rencontrer lorsque l'accueil était mixte :

Il y a une dizaine d'années on a verticalisé la maison, ce qui nous a permis de faire des groupes mixtes et des groupes de six-quatorze ans, ce qui permet de rassembler les fratries... si une fratrie a besoin de rester soudée, de rester ensemble, un petit gamin de six ans avec sa sœur de neuf ans sur une même unité de vie s'il n'y a pas incompatibilité. Donc on a quatre groupes qui fonctionnent de cette manière-là et au-dessus de tout ça, on a un groupe d'adolescentes de quatorze à dix-huit ans. C'est un choix de l'établissement de ne pas mettre des adolescents et des adolescentes dans la même structure, parce qu'on a eu une histoire : dans les années 90, un groupe d'adolescents a mis en péril la maison des garçons, et on a dû fermer cette unité de vie.

(Entretien avec un directeur de foyer de l'enfance.)

L'expérience de la mixité a donc ici été vécue comme un échec : elle est susceptible de bouleverser la vie collective *de tous* au quotidien. On comprend alors que la petite enfance et la fratrie autorisent et organisent le « mélange » des genres jusqu'à douze voire quinze ans. Ensuite la séparation des filles et des garçons est instaurée par l'établissement pour un meilleur contrôle de leurs comportements, en particulier leurs comportements amoureux et leur sexualité.

²² Cette étude a pu se réaliser à partir d'un annuaire papier datant de 2005 (DASES, *op. cit.*) où les Mecs étaient présentées selon le public accueilli (mixité, âge) et un court descriptif du projet éducatif proposé au sein de l'établissement. Nous nommerons ici « projet éducatif » ce court extrait rendu public dans l'annuaire.

Comme l'indique l'extrait du projet d'établissement d'un centre éducatif fermé présentant son choix de n'accueillir que des garçons, on peut lire les arguments suivants : « *Le centre accueille dix garçons en continu toute l'année. Divers éléments fondent le choix de la non mixité : [...] la mixité introduit un mode d'accompagnement et de surveillance spécifique en interne [pour les éducateurs]. Cet aspect non négligeable se surajouterait aux problématiques complexes à traiter. Pour autant, la sexualité et le développement affectif sont appréhendés par l'équipe en d'autres termes que par une confrontation directe et la gestion d'une mise en situation mixte au sein du centre.* »²³

Cette explication est reprise par une directrice rencontrée lors de notre enquête :

Un foyer mixte me paraît très compliqué : [...] souvent, dans les foyers mixtes, il y a un étage pour les filles, un étage pour les garçons, avec une interdiction d'avoir des relations, ça me paraît complètement surréaliste à tenir ! Et leurs histoires de petits copains, de sexualité, sont déjà extrêmement compliquées sans qu'il y ait un impact direct sur la maison [le foyer], les petits copains, on en a déjà sur le trottoir et pas très loin ! Parce qu'on est dans la vie ! Je pense que c'est une très, très grande chance que l'institution soit restée non mixte !

(Entretien avec une directrice de foyer de filles.)

Dans ce contexte argumenté en faveur de la non mixité, on peut se demander ce qui est proposé lors des accueils mixtes : quel est ce public pour lequel ni la formation ni le soutien thérapeutique n'ont été prévus ? C'est celui pour qui ni le comportement, ni le sexe ne sont dérangeants au regard du *projet éducatif*, tandis que d'autres éléments sont mobilisés. L'absence de considération du genre se comprend au regard de l'âge des jeunes : la mixité concerne de très jeunes enfants (pouponnières et foyers de l'enfance) et les fratries²⁴. C'est l'âge du mineur qui autorise (ou non) la mixité ; c'est son comportement, corrélé à son genre, qui l'oriente vers des foyers à vocation professionnelle ou « thérapeutique », c'est-à-dire organisant la ségrégation par genre, et la spécialisation des lieux d'accueil (y compris individuel, en famille d'accueil notamment).

L'exemple suivant est tout à fait éclairant : « *10 places pour enfants âgés de 6 à 18 ans – la mixité permet l'accueil de fratries [...]. L'objectif est de permettre aux adolescents et adultes bénéficiaires de trouver les meilleures conditions possibles de sécurité, d'équilibre de vie et d'épanouissement* » ; « *30 places pour enfants âgés de 3 à 14 ans en unité de vie – mixte* ». En effet, au delà de 14 ans, la vie quotidienne entre adolescents des deux sexes ne semble plus aller de soi, ou alors il faut aménager cette mixité en privilégiant l'accès à l'autonomie (dans des appartements ou en studios), loin du collectif, éloigné des plus jeunes maintenus, quant à eux, en foyer²⁵.

Tant que la mixité s'exerce entre frères et sœurs, et dans un âge non sexualisé dans ses représentations sociales, les jeunes peuvent cohabiter et bénéficier de formations générales (remise à niveau, poursuite de scolarité, cours de soutien, etc.) ; à partir de l'adolescence, cet édifice éducatif perd de sa pertinence : on sépare alors les filles des garçons ; on met les garçons en formation ou au travail, et on prépare les filles à se reconstruire. À aucun moment de nos échanges la *pertinence* de cette organisation ségréguée n'a été interrogée par les enquêtés.

23 LAPRIE B., MIÑANA B., BRISSONNET C., BECKER J.-C. *Projet d'établissement : comment le concevoir et le formaliser*. Paris : ESF, 2010.

24 Par exemple : « *60 places pour enfants âgés de 0 à 18 ans ; réunir des frères et des sœurs dans un espace de vie stable, des référents éducatifs stables, permettre à chaque jeune de grandir selon son propre rythme, en lui garantissant le droit à l'éducation et en lui permettant d'accéder à l'autonomie.* »

25 BOUJUT S., FRECHON I. *Op. Cit.*

Des questions peu discutées

Lorsque nous avons interrogé les professionnels sur l'orientation genrée de l'accueil en protection de l'enfance, nous avons été surprises du peu de place qu'ils accordaient à cette dimension alors qu'elle est au centre de l'organisation des prises en charges collectives. Des métiers historiquement fortement féminisés (l'entrée des premiers hommes dans la formation d'assistants sociaux s'est faite en 1947, c'est-à-dire 40 ans après la création des premières écoles²⁶) où les hommes cherchent leur place en accentuant l'image masculine, laissant toujours les rôles de maternage aux femmes. Des accueils mixtes lorsque l'enfant est en bas âge, mais une séparation des sexes au moment de la puberté.

C'est par cette séparation physique que les établissements vont dessiner le projet de vie future des uns et des unes. Les filles, perçues comme plus victimisées que les garçons, seront accueillies dans des lieux où la reconstruction psychologique et l'apprentissage de leur futur rôle maternel seront proposés. Les garçons qui expriment davantage leur mal-être par des comportements extériorisés (actes de délinquances, déscolarisation...) ²⁷ se verront encadrés, voire surveillés, la mise au travail étant leur voie principale d'insertion.

Pourquoi alors le genre ne semble-t-il pas à première vue pensé par les professionnels rencontrés ? Peut-être parce qu'il est appréhendé non par ceux qui décident de l'orientation du placement mais par les équipes qui travaillent quotidiennement avec ces enfants. C'est souvent la gestion de l'accueil au jour le jour qui introduit la formulation des projets pédagogiques. Mais l'une des conséquences du travail avec tel ou tel sexe, avec tel ou tel âge, c'est que cela ne favorise pas la continuité des parcours de prise en charge, comme l'évoque ce directeur :

Vous savez, il y a quelques années, les magistrats ne se cassaient pas la tête ! On plaçait des enfants : les grandes on les mettait au Bon Pasteur, les grands garçons on les mettait dans un centre de formation professionnelle, les petits on les mettait dans une Mecc, et puis les tout petits, on les mettait dans une pouponnière. Il a fallu les travaux de Bianco et Lamy [inspecteurs généraux] pour qu'on essaie de réfléchir à la chose ! Et moi j'ai toujours été très affecté par cette espèce de saucissonnage, il y a déjà la frustration de se voir séparer d'un milieu familial mais, une fois séparé, on a la double frustration de dire ciao à la grande sœur parce qu'elle part à un endroit, ciao au grand frère parce qu'il part à tel endroit, et pas cette possibilité d'avoir intra-muros, la faculté de rassembler une famille [la fratrie] ; on avait des structures qui étaient des hôtels familiaux, c'est-à-dire que quand les magistrats avaient besoin de prendre des mesures à l'égard d'une famille, c'était à l'égard de tous, et on prenait en charge non seulement les enfants mais aussi les parents !

(Entretien avec un directeur d'association.)

Les lieux d'accueil non mixtes restent toutefois minoritaires, alors qu'ils offrent de réelles réponses à des besoins très spécifiques, qui vaudraient autant pour les filles aux comportements difficiles que pour les garçons victimes de mauvais traitements.

26 ZANFERRARI F. Interprétations masculines et attentes féminines à l'égard des hommes dans le travail social. *Le Portique (Archives des Carnets du Genre)*. Novembre 2005, carnet 1. Accessible en ligne : <http://leportique.revues.org/713>.

27 PLAGÈS M. *Observation des dispositifs de prises en charge psychologiques chez des adolescents placés à l'aide sociale à l'enfance présentant des conduites de rupture*. Mémoire de master recherche en psychologie clinique et pathologique : université de Caen, 2007.

Or le taux d'équipement en protection de l'enfance²⁸ est fonction des priorités budgétaires de chaque conseil départemental : un département où le taux d'équipement est relativement faible aura tendance à n'accueillir que le public le plus en danger²⁹. On peut donc se demander si l'orientation vers les établissements, dans un tel contexte contraint, prend réellement en compte les orientations pédagogiques des établissements en la matière. Les acteurs en charge de décider des lieux de placement sont-ils aussi acteurs dans la réflexion sur les besoins sur leur département ? Cela permettrait de mieux prendre en compte les situations individuelles et d'orienter d'une manière optimale les enfants vers les établissements dont le projet est le plus adapté à leur problématique.

À l'heure actuelle, les réflexions concernant les prises en charge différenciées selon le sexe de l'enfant émanent prioritairement des acteurs de terrain, en réponse au vécu d'une quotidienneté où l'accueil mixte reste difficile avec des adolescents.

28 Taux d'équipement en protection de l'enfance : indicateur du nombre de lits en établissement pour 1 000 enfants de moins de 20 ans. Source : répertoire Statiss (Statistiques et indicateurs de la santé et du social) de la Drees. Accessible en ligne : <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/apps/statiss/default.html>.

29 FRECHON I., *et al.* *Op. cit.*

DE L'ASSISTANTE MATERNELLE À L'ASSISTANT FAMILIAL

Des positionnements professionnels différenciés ?

Mélanie Jacquot¹, Anne Thevenot², Jutta De Chassey³

L'accueil familial à temps complet connaît, depuis une vingtaine d'années, des modifications majeures. Il a longtemps été assuré par des femmes, souvent mères, voyant dans cette activité rémunérée la possibilité de percevoir les bénéfices d'une activité professionnelle sans pour autant quitter le foyer. Les auteures se proposent d'étudier les effets de la professionnalisation sur cette pratique, et plus particulièrement sur l'entrée significative des hommes dans cette profession depuis la loi de 2005 réformant le statut des assistants maternels et assistants familiaux. Comme le révèle l'analyse d'une dizaine d'entretiens auprès d'hommes assistants familiaux, si la « naturalisation » de la qualité maternante des femmes permettait de garantir leur compétence, c'est sur ce même processus que l'« autorité » des hommes pourrait trouver son origine.

Depuis une trentaine d'années la France a choisi d'encadrer l'accueil familial d'enfants par une législation spécifique qui prévoit la professionnalisation de l'un des adultes accueillants. Si cette pratique professionnelle est, majoritairement encore, exercée par des femmes, le plus souvent mères de famille, le nombre d'hommes en exercice s'accroît. Nous nous proposons de montrer comment cette ouverture aux hommes s'inscrit dans une évolution de ce métier en lien avec les transformations sociales et familiales engagées depuis la fin du xx^e siècle. Dans un second temps nous envisagerons comment l'entrée des hommes, bien qu'ils soient minoritaires, contribue progressivement à modifier la pratique de l'accueil familial.

Notre propos prend appui d'une part sur une expérience de psychologues au sein de services de placement familial à l'ASE et d'autre part sur des travaux de recherche menés par un groupe de psychologues de l'ASE et d'enseignantes-chercheuses de l'université de Strasbourg.

Notre intérêt s'est porté dans un premier temps sur les enjeux du premier accueil comme moment inaugural et structurant du positionnement subjectif de l'assistante familiale dans son lien avec les enfants accueillis. Ces éléments nous ont conduites à réfléchir aux effets de la professionnalisation visée par l'encadrement de cette pratique dans les politiques de protection de l'enfance. Nous nous sommes plus particulièrement intéressées aux conditions, à créer ou à maintenir, pour que les pratiques des assistantes familiales qu'elles induisent restent compatibles avec la visée du placement, à savoir de répondre aux besoins fondamentaux des enfants accueillis⁴.

1 Enseignante-chercheuse en psychologie, faculté de Psychologie, unité de recherche Subjectivité, lien social et modernité (Sulisom, EA 3071), université de Strasbourg.

2 Enseignante-chercheuse en psychologie, faculté de Psychologie, unité de recherche Subjectivité, lien social et modernité (Sulisom, EA 3071), université de Strasbourg.

3 Psychologue de la fonction publique territoriale, retraitée de l'ASE, conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

4 DE CHASSEY J., RENAULT F., THEVENOT A. Professionnalisation des assistantes familiales et intérêt de l'enfant accueilli. *Pratiques psychologiques*. Mars 2012, vol. 18, n° 1, p. 51-62.

À l'époque de cette première recherche, les contacts pris avec les conseils généraux pour avoir accès aux assistants familiaux qu'ils employaient ont abouti à des rencontres exclusivement avec des assistantes familiales. Pourtant, la réalité du terrain révélait une entrée progressive des hommes dans cette activité. Ce constat nous a amenées à prolonger nos travaux et à nous interroger sur la façon, spécifique ou non, qu'ont les hommes de s'engager dans l'accueil familial ; question sous-tendue (alors implicitement) par celle de leur légitimité.

Notre hypothèse était que leur entrée dans cette activité était facilitée par le processus de professionnalisation. Aussi, et afin de dégager les enjeux de ce processus, nous allons dans un premier temps revenir sur l'évolution de la législation et de l'encadrement de la pratique de l'accueil familial d'enfants, et nous envisagerons leurs effets sur les représentations de l'activité d'accueil. Cette approche nous permettra de poser le contexte dans lequel s'est déployée une deuxième étape de notre travail : une enquête auprès d'hommes assistants familiaux. Nous présenterons les principaux résultats issus de l'analyse des entretiens réalisés dans une seconde partie de ce texte.

L'accueil familial : d'une pratique ancestrale centrée sur les femmes à une profession réglementée

De tous temps des adultes ont été amenés à prendre en charge des enfants qui n'étaient pas les leurs : du relais occasionnel en famille ou en institution, jusqu'à la substitution complète aux parents d'origine comme dans l'adoption, toutes les positions intermédiaires existent. Dans ce dispositif, une place tout à fait particulière est faite au placement familial organisé autour d'un assistant familial. C'est l'appellation retenue depuis 2005 par le législateur pour désigner l'adulte recruté pour mettre son cadre de vie ordinaire, incluant sa vie familiale quotidienne, à la disposition d'un enfant en difficulté. L'assistant familial offre ainsi une suppléance parentale à un enfant à travers l'exercice de fonctions éducatives, affectives et symboliques.

Au fil des siècles, différentes dénominations se sont succédées pour désigner l'adulte accueillant : « *nourrice* »⁵, « *gardienne* », « *assistante maternelle* » ; elles soulignent bien à la fois la prégnance de la fonction maternelle et la relation de suppléance vis à vis de l'enfant et de sa famille d'origine. Ces appellations témoignent de l'évolution des représentations et de l'imaginaire social qui organisent aujourd'hui encore cette fonction. Celle-ci était jusque très récemment encore exercée exclusivement par des femmes, presque toutes déjà mères de famille.

Historiquement, l'engagement des femmes dans l'accueil d'enfants à temps complet relevait d'une entreprise d'émancipation pour elles. Cette activité, pour laquelle elles percevaient une gratification, leur permettait d'une part d'éprouver une certaine autonomie vis-à-vis de leurs maris et d'autre part de s'ouvrir au monde professionnel sans pour autant quitter la sphère familiale du domicile. Ces femmes reconnues pour suppléer, surtout et presque exclusivement à la fonction maternelle de la famille naturelle, l'étaient au nom de leur propre maternité. C'était au nom de « *ce savoir-là* » qu'elles étaient reconnues comme pouvant s'occuper de ces enfants. C'est donc la valorisation naturaliste de leur maternité qui rendait possible leur émancipation.

⁵ Dictionnaire de l'Académie française, 1694.

Or la loi de 1977 rappelant l'obligation d'obtenir un agrément préalable à l'accueil et introduisant des heures de formation ⁶ pour exercer cette fonction, vient signaler que dès lors l'expérience de mère ne suffit plus. Ce « *savoir-y faire* », qui constituait jusqu'alors le socle et le garant de la compétence pour exercer cette activité, deviendra même au fil du temps de la professionnalisation, sinon dangereux, au moins suspect pour les services sociaux, instances régulatrices de ces pratiques. En témoignent par exemple les fréquents rappels des travailleurs sociaux aux assistants familiaux de garder une « *bonne distance* » à l'égard des enfants accueillis, comme si la « *bonne* » distance était un indicateur d'une « *bonne* » pratique professionnelle. Cette évolution se matérialise également, jusque dans la recommandation du ministère de la Santé et de l'Action sociale aux services de l'ASE d'élaborer un guide de bonnes pratiques ⁷ et relève d'une tendance plus générale d'objectivation dans le secteur médico-social pouvant aboutir à une posture de désengagement subjectif des personnels.

Les orientations actuelles du secteur médico-social sont infiltrées par des valeurs issues du monde de l'entreprise telles que la démarche qualité, l'évaluation des compétences visant une mise aux normes et l'uniformisation des pratiques en vue de renforcer le contrôle et la régulation des activités. Ceci induit d'autres façons de décrire la réalité institutionnelle et les rapports de travail ⁸. Ce mouvement crée non seulement un clivage entre exigences institutionnelles et réalité du travail, mais il va jusqu'à modifier l'exercice même de l'accueil familial en dévalorisant ce qui le fonde : l'engagement subjectif ⁹.

Ainsi plus l'activité implique cet engagement, plus la question de la « *bonne* » prise de distance est aujourd'hui brandie comme supposée garante d'une bonne pratique professionnelle, voire même d'un bon professionnel. L'évolution du métier d'assistant familial s'inscrit de ce fait dans un mouvement de plus grande formalisation de l'activité d'accueil, laquelle tente d'expurger de la fonction d'accueil les références au savoir de mère. Elle a par ailleurs eu pour effet de minorer l'ancrage de cette activité professionnalisée « *dans le lieu de la vie familiale, au plus près de l'intimité de la vie privée* » ¹⁰.

Si de tous temps l'accueil d'enfants à temps complet a mis en jeu un nouage spécifique de deux sphères différentes – l'étranger et le familial, le public et le privé –, s'y substitue aujourd'hui la rencontre de deux registres exclusifs l'un de l'autre : le professionnel et le personnel. Cette nouvelle distinction complique grandement le nouage des différents registres en prescrivant à l'assistant familial de réguler ce qui est de l'ordre des affects. Il ne s'agit pas d'évacuer les affects en jeu dans la relation d'accueil mais d'accepter de les soumettre à l'évaluation des travailleurs sociaux. Lorsque ceux-ci ne sont pas conscients de la tension engendrée par cette demande paradoxale d'agir dans leur vie familiale quotidienne avec des « *affects de professionnel* », leur regard peut alors être générateur de souffrance pour les assistants familiaux et pour les enfants.

6 Le texte incitait les employeurs privés et publics à proposer une formation qui est restée facultative jusqu'à la loi de 1992.

7 JOAN CR n° 1 du 10 janvier 2007, p. 76.

8 RENAULT F., DE CHASSEY J., THEVENOT A. De quelques malentendus dans la professionnalisation de l'accueil familial. *L'évolution psychiatrique*. Juillet 2015, vol. 80, n° 3, p. 457-465.

9 THEVENOT A., RENAULT F., DE CHASSEY J. Accueil d'un enfant : enjeux psychiques et processus de parentalité pour l'assistante maternelle. *Dialogue*. 2005/4, n° 170, p. 91-99.

10 THEVENOT A., RENAULT F., DE CHASSEY J. Prise en compte des enjeux subjectifs et professionnalisation de l'accueil familial. In ANPF. *Regards européens sur l'accueil familial : affaire de famille(s) ? Enjeux institutionnels ?* Paris : L'Harmattan, 2011, p. 61-72 (bilingue français-anglais).

L'évacuation de la dimension maternelle concomitante à cette tentative de régulation de l'implication affective nous apparaît donc comme un effet du processus de professionnalisation. S'il peut être générateur de malaise et de difficultés pour les femmes, le processus de professionnalisation a peut-être contribué à rendre cette pratique non seulement possible mais aussi attractive pour que des hommes choisissent de s'y engager. C'est en tout cas ici l'hypothèse que nous étayons sur les trois éléments suivants :

1. Cette profession s'inscrit plus largement dans l'évolution de l'activité et de la fonction d'élevage des enfants dans notre société. Reynald Brizais¹¹ rappelle qu'historiquement seul l'allaitement maternel pouvait assurer la survie d'un nouveau-né, ou alors il fallait « louer » les services d'une autre femme lactante. La découverte de l'asepsie et de l'allaitement artificiel ont permis que la survie et l'éducation des enfants puissent désormais être assurées sans devoir recourir à cette fonction naturelle, spécifiquement féminine. Aujourd'hui, différents adultes, y compris des hommes, peuvent assurer cette tâche ; et les assistants familiaux en font partie.
2. Les transformations de la famille et l'augmentation du salariat des femmes à l'extérieur du domicile ont nécessité l'externalisation de certaines tâches domestiques qui leur incombaient jusqu'alors. Ce mouvement a rendu visibles ces activités domestiques auxquelles il fallait suppléer et a soulevé la question de leur reconnaissance sociale qui passera par leur reconnaissance financière. Si ce processus a permis l'ouverture d'un champ nouveau d'emplois, il nous faut toutefois constater que cette suppléance a été massivement assurée par d'autres femmes auxquelles cela ouvrait une possibilité d'emploi salarié. Ces emplois avaient pour particularité de ne requérir aucune qualification professionnelle particulière dans la mesure où leur qualité de femme devait leur donner (naturellement) les compétences pour les accomplir¹². La naturalité des compétences professionnelles s'est ici substituée à celle des compétences domestiques.
3. Comme toute reconnaissance sociale, la professionnalisation de l'accueil familial répond à des enjeux politiques de contrôle social. Comme l'a développé Gérard Neyrand¹³ à propos de l'émergence du concept de parentalité, la professionnalisation de l'accueil familial s'inscrit dans une volonté politique de réglementer l'activité d'accueil. Dans un premier temps il s'agissait surtout à travers la professionnalisation des assistantes maternelles (accueil à la journée) de développer les emplois féminins tout en contrôlant la qualité des lieux d'accueil et de diminuer les coûts pour la collectivité. Les assistants familiaux, qui accueillent des enfants à temps plein, ont été pris dans ce mouvement d'objectivation de leur activité. Par ailleurs la professionnalisation de l'accueil familial est concomitante de l'apparition des notions de compétences parentales apparues pour déterminer la capacité à être parent. Au titre des savoirs accumulés sur les besoins fondamentaux de l'enfant, sa socialisation, son développement, des « experts » repèrent des compétences, un savoir-faire et un savoir-être, et contribuent à dessiner un modèle normatif du parent et des fonctions parentales¹⁴.

11 BRIZAIS R. Du maternel au familial, changement de qualificatif, nouvelle qualification ? In : *Actes de la journée d'étude départementale des assistants maternels*. Conseil général du Maine-et-Loire, 2004, p. 10-24.

12 Ce qui rejoint les travaux de Pascale Molinier qui a montré combien il était difficile voire impossible de parler en termes professionnels de ce qui constitue l'activité du *care*. (MOLINIER P. Au-delà de la féminité et du maternel, le travail du *care*. *Champ psy*. 2010, n° 58, p. 161-174.) Dans les représentations communes, ces activités qui mobilisent les corps du donneur de soins et du soigné dans leur intimité seraient naturelles, ce qui les exclurait de la sphère professionnelle. Ainsi l'émergence actuelle du terme « *travail du care* », pour désigner des activités spécialisées centrées sur le souci des autres et effectuées contre rémunération dans des institutions, contribue à la visibilité d'activités domestiques réalisées au sein de la famille ou à leur délégation à des nourrices ou des gardes d'enfants.

13 NEYRAND G. *Soutenir et contrôler les parents : le dispositif de parentalité*. Toulouse : Érès, 2011.

14 MARTIN C. « *Être un bon parent* » : *une injonction contemporaine*. Paris : Presses de l'EHES, 2014.

Les pratiques parentales mises en œuvre dans le soin et l'éducation des enfants sont ainsi évaluées par les politiques publiques sous la forme de dispositifs de prévention, de soutien ou de répression¹⁵.

La formation qualifiante des assistants familiaux prend place dans ce vaste mouvement qui s'est notamment traduit par une qualification spécifique, par une définition de leurs conditions de travail¹⁶, par la mise en place d'organisations professionnelles, et par l'élaboration de références communes. Ce processus s'est effectué au travers de différentes lois, depuis 1977 jusqu'en 2007, qui ont fait de cette activité une profession à part entière. Cela se traduit notamment en 2005¹⁷ par la volonté du législateur de distinguer explicitement l'activité d'accueil d'enfants à la journée de celle d'accueil familial à temps complet. Opération qui se double d'un effacement du genre des professionnels qui exercent ces deux activités : assistants maternels pour l'accueil à la journée et assistants familiaux pour l'accueil à temps complet.

Toutefois si cette distinction grammaticale introduit à la fois une prise de distance avec la référence exclusivement féminine associée à ces fonctions sociales et une ouverture de son exercice aux hommes, elle ne suffit pas à en faire un vrai métier et à le rendre attractif. Il faudra attendre la valorisation par un diplôme d'État et un véritable salaire.

Nous venons d'esquisser à grands traits l'évolution de l'activité d'accueil familial vers une profession reconnue par un diplôme d'État, ce qui a contribué à la rendre visible et plus attractive, y compris pour les hommes. S'ils restent minoritaires (7,2 % en 2014), nous nous sommes intéressées à la manière dont ces hommes se situent dans un travail qui est toujours fortement ancré dans les représentations sociales comme un métier exercé par des femmes.

Un positionnement professionnel différencié

Notre propos prend appui sur un corpus d'entretiens de recherche menés, entre 2012 et 2013, avec une vingtaine d'assistants familiaux salariés de l'aide sociale à l'enfance de trois départements français¹⁸ : le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Meurthe-et-Moselle. Ces hommes ont été contactés par le biais des conseils départementaux qui leur ont adressé de notre part un courrier leur proposant de témoigner de leur expérience professionnelle dans l'accueil d'enfants ou d'adolescents.

Dans l'objectif de situer la représentativité de notre échantillon par rapport à la population des assistants familiaux sur l'ensemble du territoire français, nous avons adressé un questionnaire aux services départementaux¹⁹ qui agrèent et recrutent les assistants familiaux avec un taux de réponse de 42 %. Les résultats de cette enquête effectuée en 2014 auprès des conseils départementaux montrent que, selon les départements français, la proportion d'hommes actuellement en exercice varie entre 0,4 % (Haute-Marne) et 20 % (Lozère). Pour les départements de notre échantillon, le Bas-Rhin en compte 8,6 %, le Haut-Rhin 7,5 % et la Meurthe-et-Moselle 2,5 %. Cette grande diversité est notamment liée à la liberté laissée aux conseils départementaux dans la mise en œuvre des dispositifs de protection de l'enfance comme le souligne l'Oned/ONPE dans son rapport 2015 intitulé *L'accueil familial : quel travail d'équipe ?*²⁰

15 NEYRAND G. *Op. cit.*

16 Ouverture des droit aux congés, à la retraite, contrat de travail...

17 Loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux.

18 Ces entretiens ont pu être menés grâce au soutien financier de l'Oree (Organisme de recherche sur l'enfance et son environnement de Mulhouse).

19 Nous remercions ici les différents services qui ont pris le temps de répondre à notre questionnaire.

20 ONED/ONPE (sous la coordination d'Anne Oui, Ludovic Jamet et Adeline Renuy). *L'accueil familial : quel travail d'équipe ?* Paris : Oned/ONPE, 2015. Accessible sur https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/20150710_af_web_0.pdf.

Une seconde vie professionnelle

Si nous considérons la répartition géographique des assistants familiaux sur l'ensemble du territoire, nous remarquons que ce métier peut désormais être envisagé comme une alternative possible dans les bassins²¹ d'emplois sinistrés. L'ouverture de cette profession aux hommes est donc progressive et très variable.

Un premier élément notable est que leur métier d'assistant familial s'inscrit dans une seconde vie professionnelle : à la différence d'une majorité de femmes²² qui ont accédé à ce métier afin de pouvoir rester à domicile pour élever leurs propres enfants, et pour certaines dans un mouvement qui perpétue une tradition familiale, tous les hommes rencontrés dans le cadre de cette recherche sont en reconversion professionnelle. Ils ont tous plus de 40 ans et ont exercé auparavant des professions variées dans d'autres secteurs d'activité que l'aide à la personne²³.

Nous avons pu retrouver une très grande proximité dans les parcours de ces hommes. Tous, sauf un, identifient dans leur parcours un moment de bascule lié à leur impossibilité à poursuivre leur carrière professionnelle.

Le « *point de bascule* » a été pour Denis le décès de sa fille qui l'a conduit à ne plus supporter d'accepter des missions l'éloignant de sa famille. Il a quitté l'armée et a trouvé un emploi de chauffagiste puis de chauffeur-livreur. Cependant « *il [me] manquait une flamme* », indice de l'exercice d'un métier à ses yeux valeureux, lui qui est issu d'une famille de militaires particulièrement décorés. Cette flamme, il la trouvera dans le désir de « *rentrer à la maison et s'occuper des gosses* ».

Que leur reconversion soit liée à des éléments familiaux (perte d'un enfant, maladie...) ou strictement professionnels (risque de licenciement, par exemple), elle est pour eux l'occasion de ce qu'ils présentent comme un véritable moment d'introspection duquel ressort la nécessité dans laquelle ils se trouvent alors de « *donner du sens à leur vie* ». Ce moment d'introspection, qui s'arrime à l'intime de l'histoire personnelle de ces hommes, met à jour une insatisfaction dont ils pensent trouver le remède dans une activité professionnelle tournée vers l'autre.

« *Parce que... le fait de vendre un quatorzième frigo à quelqu'un qui en a déjà treize c'est pas très motivant, donc je voulais servir à quelque chose.* » L'ironie amère avec laquelle Roger qualifie son activité de commercial nous laisse percevoir l'intensité de ce moment. Il poursuit : « *J'ai toujours été assez motivé par les problèmes de l'enfance, parce que cette personne à laquelle j'étais marié avait des gros gros gros problèmes dans sa famille et donc j'avais essayé de l'aider...* »

Nous retrouvons ici l'influence déterminante de la singularité des parcours de vie qu'Hélène Bretin et Claudine Philippe²⁴ ont repérée à propos des hommes conseillers conjugaux en reconversion professionnelle.

Cependant, si leur choix se porte vers le métier d'assistant familial, c'est aussi parce que la grande majorité d'entre eux l'a rencontré, comme membre de la famille d'accueil, au travers

21 À titre de comparaison, il y a 1 915 assistants familiaux (hommes et femmes) dans le Pas-de-Calais et 280 dans le Val-de-Marne.

22 THEVENOT A., *et al.* Accueil d'un enfant... *Op. cit.*

23 Une diversité de professions antérieures : ingénieur, chauffeur routier, militaire, cuisinier, commercial, agriculteur, enseignant...

24 BRETIN H., PHILIPPE C. La transgression apparente de bienheureux minoritaires : orthophonistes et conseillers conjugaux. *Recherches sociologiques et anthropologiques*. 2013, vol. 44, 2, p. 47-67.

de l'exercice de leur épouse. Beaucoup de ces hommes mariés à une assistante familiale avaient déjà rencontré les difficultés et les satisfactions apportées par l'accueil familial au point d'envisager d'en faire leur métier : ils seraient 59 % au niveau national²⁵, et 88 % dans notre échantillon, à vivre en couple avec une assistante familiale²⁶. On peut alors s'interroger sur l'effet de rencontre entre ce qui peut être repéré comme une difficulté dans un parcours de vie, l'aspiration à des projets altruistes pour s'en dégager, et l'exercice professionnel de leur épouse. Pour la plupart, cette quête de sens à un moment particulier de leur vie les amène à prendre conscience de leur implication auprès des enfants accueillis dans leur famille à travers leur rôle d'époux et de leur expérience de vie quotidienne avec des enfants accueillis. Il nous a semblé que ces hommes avaient procédé dans un après-coup à une relecture de leur histoire conjugale et parentale pour inscrire leur décision dans une continuité de sens.

La dimension de valorisation d'une activité qui donne un nouveau sens, altruiste, à leur vie est en effet souvent évoquée comme moteur dans le choix de cette profession en même temps que le constat d'une évidence : « *Je faisais déjà le boulot [en tant qu'époux d'assistante familiale], alors autant me faire payer pour ça.* » Demander un agrément et être recruté offre alors l'opportunité d'une reconnaissance dont la valeur sociale, sous forme de salaire et de statut, dépasse le cadre intrafamilial. Ils sont d'ailleurs nombreux à souligner que leur nouvelle activité suscite l'admiration de leur entourage. Cependant si leur connaissance de cette activité valorisée, en tant que mari d'assistante familiale, a pu influencer le choix de leur reconversion dans ce domaine, le changement de statut professionnel, avec ce qu'il engage comme représentations sociales, n'est pas pour autant simple à assumer. D'ailleurs, lors des entretiens, plusieurs d'entre eux nous disent que seuls leurs proches (famille et amis) étaient au courant de leur nouvelle activité professionnelle, les anciens collègues ou voisins, eux, ne sont pas informés.

Hervé, ancien ouvrier qualifié rapporte : « *Ils savaient pas ce que j'allais faire je leur avais pas dit, non non, je leur ai pas dit parce que j'estimais ça me regardait moi, et puis je voulais pas non plus faire des étincelles, je leur ai dit que je partais.* »

Il semble que l'enjeu pour les assistants familiaux hommes serait justement de pouvoir se modeler une identité professionnelle dans laquelle ils puissent se reconnaître en tant qu'hommes au-delà des représentations maternelles et féminines fortement arrimées à cette activité.

Une absence de rivalité avec les mères des enfants accueillis

Pour se dessiner une place spécifique, la plupart de ces hommes prennent appui sur une réalité du placement familial : dans une majorité de situations, les enfants ont peu ou pas de relations avec leur père, et les assistants familiaux sont amenés à rencontrer, de manière variable selon les situations, les mères des enfants qu'ils accueillent.

Le registre du professionnel et du masculin, voire du paternel, sont utilisés ici par Roger afin d'éviter d'entrer en rivalité avec les mères : « *Ben moi, je m'entends très bien avec les mamans, c'est souvent des femmes, qui ont des problèmes de père, qui sont partis, ils sont absents – le fait que je sois un homme ça les rassure beaucoup, elles m'ont toujours confié leur enfant avec, manifestement, une certaine complicité.* »

25 OLIVIER A., WEIL C. L'arrivée d'hommes dans la profession d'assistants familiaux. *Diversité*. 2011, n° 165, p. 48-52.

26 Ces chiffres sont intéressants si nous les comparons à celui des femmes assistantes familiales en couple avec un assistant familial : elles ne sont que 4,3 % au niveau national.

Si l'absence des pères des enfants leur a ouvert des opportunités auprès des services sociaux, cela leur permet également de se situer autrement que les femmes dans leur lien aux enfants accueillis : « *Ça peut être plus facile pour un enfant... d'être avec un homme, parce qu'il y a pas ce conflit de loyauté entre sa maman et ...et l'autre maman* », énonce Louis.

Souligner l'absence de rivalité par rapport aux mères permet aux assistants familiaux d'éviter un sentiment de culpabilité de s'être approprié l'enfant d'une autre, sentiment que l'on peut retrouver chez certaines assistantes familiales

Ainsi que le formule, par exemple, Suzanne : « *J'essaye d'être tolérante, je pense que je suis très tolérante, donc ça se passe relativement bien, donc je sais qu'un jour ils vont m'accuser de m'approprier Coralie.* »

Ces mouvements projectifs sur le vécu des enfants et des mères semble contribuer à leur ouvrir une place spécifique, différente de celle de leurs collègues femmes : non seulement ils n'ont pas pris la place des mères des enfants accueillis, mais ils se situent à une place autre, complémentaire de celle de la mère. Ce sentiment est légitimé par une représentation qu'ils ont de leur fonction, à savoir celle de représenter l'autorité supposée manquante en raison de l'absence de père pour ces enfants.

Pour Jules, « *l'absence de père, l'absence d'autorité, un enfant qui n'avait pas du tout intériorisé la loi, les règles, et l'idée d'avoir un homme, ça lui permettait peut-être aussi de lui redonner des repères, une image masculine plus positive que celle qu'il avait peu ou pas connue* ».

Investissement d'une fonction éducative

Cette référence à l'autorité nous permet d'aller au-delà de la justification avancée par ces hommes concernant leur investissement professionnel de cette activité. Si, comme nous l'avons vu, ces hommes mettent en avant le fait d'avoir pris conscience de leur participation dans la vie quotidienne des enfants accueillis par leur épouse, ils se reconnaissent rarement dans une place de père auprès d'eux. L'autorité, présentée comme une qualité masculine, leur permet d'occuper une place de figure d'autorité pour ces enfants jugés en manque de repères.

Une valeur sociale reconnue

L'autorité fonctionne comme une valeur sociale qu'ils retrouvent d'abord dans les attentes qu'ils ont perçues au niveau des recruteurs, conseils départementaux en tête : ceux-ci seraient à la recherche d'hommes pour faire figure d'autorité, ce qui leur vaut d'être sollicités et tout particulièrement attendus pour l'accueil d'adolescents « remuants ».

William rapporte : « *Quand je suis arrivé à l'ASE, en tant qu'homme ils m'ont plutôt déployé un tapis rouge, hein.* » Ou encore Louis : « *Les services sur certains placements sont assez friands d'avoir pour les enfants le regard paternel qui n'existe pas... qui n'existait déjà pas forcément dans leur famille.* »

S'ils pensent pouvoir se substituer au père absent, cette appréciation est toujours légitimée par la référence à l'autorité paternelle. Si comme le soulignent²⁷ Marie Buscato et Bernard Fuselier l'autorité est une qualité socialement reconnue comme « masculine », c'est par la loi qu'a longtemps été soutenue cette association au masculin dans le cadre familial²⁸. Nous pensons

27 BUSCATO M., FUSELIER B. Les « masculinités » à l'épreuve des métiers « féminins ». *Recherches sociologiques et anthropologiques*. 2013, vol. 44, 2, p. 1-19.

28 C'est seulement en 1970 que le législateur français a substitué l'autorité parentale à la puissance paternelle.

que cette référence masculine et paternelle leur permet probablement de trouver une place non seulement différenciée mais spécifique et valorisante dans cet univers traditionnellement occupé par les femmes. C'est sur cette qualité d'autorité que semble s'étayer une posture professionnelle véritablement organisatrice pour ces hommes : la posture éducative.

En effet, c'est souvent par le biais de la dimension éducative qu'ils donnent à leur métier que les hommes rencontrés parlent de la spécificité de leur place auprès des enfants accueillis. La place prise par cette dimension viendrait presque effacer, dans leur discours, la dimension parentale et familiale de leur fonction.

Effacer la dimension parentale et familiale

Alors que la dimension affective de leur métier semblait tout à fait centrale et organisatrice pour les femmes assistantes familiales²⁹, nous pouvons noter que rares sont les hommes qui la mettent en avant, préférant la réserver à leurs collègues femmes. Nous pouvons penser que si l'âge des enfants confiés, la plupart adolescents, y a contribué, leur positionnement plus éducatif dans leur lien aux enfants accueillis pourrait venir abaisser ou éviter une dimension plus intime de la relation. Cela se traduit dans les appellations et dans la répartition des tâches dans le couple, que l'épouse soit assistante familiale, ou non.

Par exemple, Raoul souhaite être appelé « *par mon prénom, c'est plus simple, je ne suis pas leur père, je n'suis pas leur Tonton, quand on entend "Tonton", ça veut dire qu'on est de la famille proche, [alors que son épouse] elle c'est "Tatie" »*. Dans le couple, chacun ferait selon ses compétences (« *tous les autres travaux ménagers, on se les partage* »), mais l'affectif (« *elle les pouponne* ») et les soins en rapport au corps sont de son registre à elle (« *cuisine et tâches ménagères bon repassage je laisse à mon épouse [...], "Tatie on doit aller chez le médecin" : elle y va à ma place* »).

Segmentation et légitimation de leur activité

Les assistants familiaux rencontrés prennent-ils appui sur cette qualité qui leur est attribuée parce qu'ils sont hommes et pères pour introduire une segmentation valorisante³⁰ dans leur exercice professionnel ? En effet ils se comparent souvent à des travailleurs sociaux et laissent de ce fait le champ du « prendre soin » mettant en jeu l'intime du corps (maladie, propreté, vêtement) aux compétences de leur épouse, qu'elle soit assistante familiale ou pas. Le recours à cette « segmentation valorisante » pour se situer ailleurs que leurs épouses dans leur activité d'accueil se traduit parfois même en dévalorisant ce qu'elle fait. On retrouve ici les observations faites par Everett C. Hughes³¹, dans son étude sur le personnel hospitalier, sur la division morale du travail et la délégation du « *sale boulot* » aux professions moins prestigieuses, les tâches déléguées, jugées les moins gratifiantes, touchant justement les soins du corps et la sphère de l'intime.

Le point où la segmentation s'organise dans l'étude de Hughes autour du prestige, c'est dans la division genrée des tâches domestiques, qui sert ici d'organisateur. Dans un couple d'assistants familiaux, cette segmentation des pratiques professionnelles introduirait une complémentarité, plutôt qu'une interchangeabilité, ce qui aurait pour effet de permettre à ces hommes de s'approprier la profession d'une façon différenciée de celle de leurs épouses.

29 THEVENOT A., *et al.* Accueil d'un enfant... *Op. cit.*

30 CHARRIER P. Les mutations professionnelles comme soutien de la présence des hommes dans la profession de sage-femme. *Recherches sociologiques et anthropologiques*. 2013, vol. 44, 2, p. 93-113.

31 HUGHES E. C. *Le regard sociologique : essais choisis*. Paris : EHESS, 1997.

Non seulement ils n'empruntent pas les mêmes codes, mais la mise en avant et l'insistance sur la fonction éducative, qui devient centrale pour eux, résonne parfois comme une tentative d'accrochage à quelque chose qui ferait repère. Repère peut-être face à une activité jusqu'il y a peu exclusivement féminine, mais peut-être aussi repère face à un sentiment de danger face à une trop grande proximité avec l'enfant, comme on peut l'entendre également dans leur tentative de mise à distance de « l'affectif ».

Professionnalisation de l'affectif

Or, et nous l'avons montré dans la première partie de cet article, le processus de professionnalisation de l'activité d'accueil à temps complet passe par une mise à distance, voire même la difficulté à reconnaître l'importance de l'affectivité dans cette activité.

Certains, comme Albert, préfèrent s'en remettre aux psychologues ou assistants sociaux du service pour veiller à ce qu'il n'y ait pas trop d'affectif : « *Pour nous protéger un petit peu, c'est à eux de déterminer si l'affectif a pris le dessus [...] bon si c'est pour ne pas avoir d'affectif avec eux... donc euh... ça sert à rien de les mettre dans des familles d'accueil.* »

Peut-on alors entendre ces singularités de leur engagement, telles que la survalorisation des aspects professionnels dans l'éducatif et l'évitement de la sphère affective, comme autant de tentatives de se défendre par une mise à distance d'un engagement trop intime pour eux ?

La logique professionnelle qui s'intensifie dans cette pratique ouvrirait une voie de positionnement possible pour ces hommes.

Rapport à l'institution, à l'équipe

La plupart des hommes rencontrés ne se limitent pas à mettre l'accent sur la dimension éducative dans leur lien aux enfants, ils s'assimilent aux travailleurs sociaux³². Ils prennent appui sur la loi de 2005 qui reconnaît que « *l'assistant familial fait partie de l'équipe socio-éducative impliquée dans l'accompagnement des enfants qu'il accueille* »³³. Se définir, avec plus ou moins d'insistance, comme un travailleur social, contribue à faire l'impasse sur ce qui les différencie des autres travailleurs sociaux de l'équipe : être les seuls membres de l'équipe quotidiennement impliqués auprès de l'enfant, à éprouver cette proximité familière avec lui. Or, c'est justement cette familiarité quotidienne qui se trouve être l'objet d'un intérêt, voir d'un encadrement, d'une prescription par l'équipe de professionnels des services de l'Aide sociale à l'enfance.

Les femmes que nous avons rencontrées témoignent de la difficulté, voire parfois de la souffrance liées à l'écart ressenti par elles entre le travail, les bonnes pratiques prescrites par leur employeur, et la réalité de leur quotidien. On touche là à ce que Christophe Demaegdt, Duarte Rolo et Christophe Dejours³⁴ nomment « *la réalité du travail* », qui se distingue de la tâche prescrite par l'employeur : l'activité réelle s'éprouve dans l'activité du travailleur. La réalité du travail est ce qui résiste à la maîtrise, aux « *bonnes pratiques professionnelles* ».

32 Précisons que les femmes que nous avons rencontrées ont été impliquées dans le processus de professionnalisation, étant déjà assistantes familiales, alors que les hommes de notre échantillon sont entrés dans une activité déjà professionnalisée, ce qui n'est pas sans effet.

33 ONED/ONPE. *Op cit.*, p. 58.

34 DEMAEGDT C., ROLO D., DEJOURS C. Psychopathologie et psychodynamique du travail. *EMC : pathologie professionnelle et de l'environnement*. 2013, vol. 8, 3, p. 1-11.

La recherche menée auprès des femmes assistantes familiales a pu être l'occasion pour elles de faire exister, dans leur discours, cette réalité de leur travail, et de témoigner de la difficulté pour elles, le paradoxe parfois auquel elles doivent faire face dans ces temps de travail institutionnel, que sont les rencontres avec les travailleurs sociaux impliqués dans la prise en charge de l'enfant. Elles se trouvent alors dans l'impossibilité la plus complète de pouvoir faire exister un discours sur la réalité de leur travail dans un temps placé sous la logique des bonnes pratiques professionnelles, d'où l'engagement subjectif inhérent à toutes pratiques professionnelles, mais peut-être de façon encore plus singulière ici, est tout à fait évacué, voire même banni.

Pourtant, ce dispositif institutionnalisé, qui propose la vie familiale comme support à l'exercice professionnel du maternage, implique pour l'assistant familial un recouvrement important des sphères professionnelle et privée.

« C'est le seul métier qui existe où on parle d'intrication... le professionnel et le privé qui sont complètement imbriqués l'un dans l'autre, un métier où l'employeur a plus ou moins un regard dans votre intimité... il faut supporter ça aussi », comme le souligne Louis.

Les femmes rencontrées dans le cadre de la précédente recherche, qui avaient vécu les différentes étapes du processus de professionnalisation, ont vite repéré qu'il était difficilement conciliable avec leur engagement affectif auprès de l'enfant accueilli. La professionnalisation désirable du point de vue de la reconnaissance sociale venait en même temps interroger leurs éprouvés dans la réalité du travail. De plus, l'introduction, dans la vie familiale, d'un enfant qui vient d'ailleurs met en jeu des émotions et des représentations conscientes et inconscientes qui vont déterminer de manière importante la façon de prendre position vis-à-vis de cet enfant et de sa famille. Les assistants familiaux se trouvent placés face à une injonction paradoxale qui leur commande de professionnaliser une pratique de l'intime³⁵. Face à ce paradoxe, souvent bien repéré par les femmes, ces dernières mettent en place des stratégies de compromis, plus ou moins satisfaisant, qui passent par le silence et même parfois le mensonge, dans des temps institutionnels où une trop grande place faite aux affects risquerait de faire douter de leurs compétences de professionnelle. Ainsi, un des enjeux du processus de professionnalisation a été pour ces femmes de conquérir une place de professionnelle au sein de l'équipe pluridisciplinaire, peut-être avant tout pour elles-mêmes. Or il semble que les hommes rencontrés aujourd'hui se situent d'emblée comme professionnels sans se sentir pris dans le paradoxe suscité par le partage de la vie privée avec l'enfant. S'ils doivent lutter pour faire reconnaître leur professionnalité, c'est plutôt au sein de l'équipe que pour eux-mêmes.

Quand les hommes remarquent que les femmes prennent peu la parole dans les réunions, ils posent comme hypothèse qu'il s'agit là d'un manque d'assurance de leur part. Ils ne perçoivent pas la position paradoxale dans laquelle elles se sentent prises et leur attribuent un manque d'assurance lié à leur genre, ce que certains jugent assez préjudiciable pour la reconnaissance et la valorisation de leur fonction.

Pour Jules : *« Le plus important c'est de se reconnaître soi, parce que j'ai cru comprendre qu'il y a quand même des assistantes familiales [...] qui sont peut-être un petit peu dans la crainte, qui n'osent pas aller de l'avant. »*

35 DE CHASSEY J., et al. Op. cit.

Les femmes antérieurement rencontrées se plaignaient du manque de considération de leur parole dans les prises de décision de l'équipe. Bien que l'une des principales motivations de la loi de 2005 vise le renforcement de la place des assistants familiaux dans les équipes, le rapport de l'Oned/ONPE déjà cité³⁶ révèle aujourd'hui encore une difficulté à les intégrer pleinement. Là où les femmes ne se sentaient pas reconnues et considérées comme professionnelles par les équipes, les hommes quant à eux ne se sentent pas remis en question du côté de leurs compétences et valeur professionnelles. Ainsi les hommes se sentent bien considérés car ils sont des hommes alors que les femmes se sentaient déconsidérées car elles (ne) sont (que) assistantes familiales. Peut-on supposer que ces hommes ne se sentent pas touchés dans leur identité professionnelle car il s'agit pour eux d'un second métier ?

L'éprouvé de la réalité du travail, dans ce que l'on peut en appréhender dans les entretiens, ne semble pas le même pour les hommes et les femmes. Les femmes personnalisent leur discours avec des anecdotes, des récits incarnés mettant en jeu l'investissement de la dimension corporelle dans leur rapport à l'enfant accueilli.

C'est avec émotion que Suzanne évoque ses sentiments pour Coralie : « *J'étais pas du tout préparée, parce que vos sentiments y sont mêlés, et parce que vous la voyez... moi j'étais bouleversée, mais plusieurs fois, dans les nuits, là, quand elle vous cramponne, elle sanglote, elle a le cœur qui, mais, euh, rien que de vous en parler, j'en ai des frissons.* »

La plupart des hommes sont dans un descriptif beaucoup plus général de leur activité. S'ils sont amenés à évoquer une anecdote particulière vis-à-vis d'un des enfants accueillis, c'est plus dans une visée illustrative de leur discours que comme incarnation de la réalité éprouvée de leur travail. Dans les entretiens, ils évoquent peu ce qui les engagerait intimement dans leur lien à l'enfant et ce qui ferait difficulté pour eux. Or, Demaegdt³⁷ précise que l'écart entre le travail prescrit par l'employeur et le travail réel est générateur de souffrance professionnelle. Ainsi, pour les hommes il y aurait moins d'écart entre le réel du travail et le travail prescrit, ce qui contribuerait à un positionnement professionnel plus assuré.

Conclusion

L'activité d'accueil familial à temps complet est en pleine évolution. Si le mouvement de professionnalisation auquel il est soumis depuis 2005 a pour effet de dénaturiser l'accueil familial en le « dé-maternalisant », il accentue, pour les femmes qui l'exerçaient déjà, le paradoxe leur demandant d'évacuer ce sur quoi reposait et prenait souvent sens toute leur activité.

L'arrivée des hommes dans l'accueil d'enfant à temps complet apparaît comme un révélateur de l'évolution de ce métier, à moins peut-être qu'il n'y participe, et nous invite à repenser ce que nous avons jusqu'ici désigné comme paradoxal. Cette activité revêt quelque chose de tout à fait original et singulier dans le nouage qu'elle implique entre deux sphères souvent pensées comme organisatrices des rapports de genre : la sphère professionnelle et la sphère familiale. Repenser la dimension paradoxale en termes de nouage permet d'envisager des voies possibles de dégagement pour les professionnels ; l'enjeu devient alors la façon dont chacun, homme ou femme, se situe dans l'articulation de ces deux sphères.

36 ONED/ONPE. *Op. cit.*

37 DEMAEGDT C., *et al. Op. cit.*

La recherche que nous avons menée auprès des femmes ayant exercé avant la loi de 2005 et celle menée actuellement auprès des hommes nous permettent, dans une approche comparative, de révéler la façon dont ces derniers investissent l'accueil d'enfants à temps complet : ils prennent appui sur le renforcement de la sphère publique introduit par le processus de professionnalisation. Nous avons pu voir que le recours aux stéréotypes sociaux de genre permet à ces hommes de trouver une place, voire une fonction, et d'exercer cette activité de façon satisfaisante pour eux. Ainsi, là où la naturalisation de la qualité maternante des femmes permettait de garantir leur compétence, c'est, nous semble-t-il, dans ce même processus de naturalisation que l'« autorité » des hommes pourrait trouver son origine et prouver sa valeur professionnelle. Le recours à la naturalisation d'une compétence professionnelle serait-il inévitablement lié à l'exercice dans – et de – la sphère privée ?

La question du genre, c'est-à-dire celle des expériences et attentes sociales différenciées en lien avec le sexe, est un enjeu dont la prise en compte s'impose de plus en plus dans les travaux des praticien.ne.s et chercheur.e.s. s'intéressant au champ de l'enfance, et particulièrement de sa protection. Types de violences et de dangers vécus par les enfants, repérage des situations, travail effectué auprès des enfants et des familles, trajectoires de vie : tous ces aspects de la situation des enfants peuvent être analysés au prisme du genre. Mais les représentations liées au genre des parents ou à celui des praticien.ne.s peuvent aussi être interrogées, de même que l'impact de la (non-)mixité dans les lieux d'accueil. Ce dossier thématique propose de mieux connaître ces phénomènes pour mieux comprendre les maltraitances et mieux protéger les enfants.